

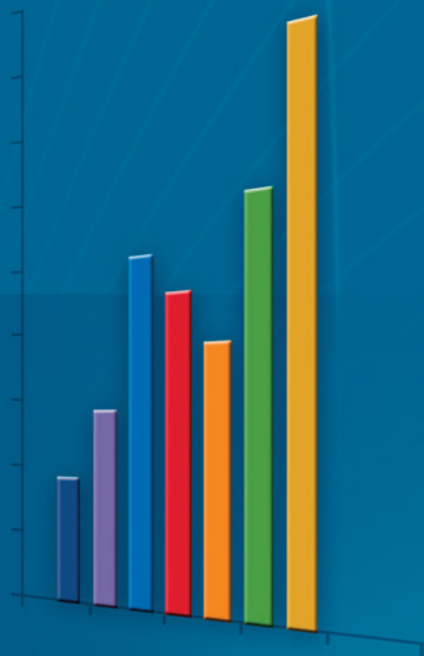
INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2017



Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ce document est disponible seulement
en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2018
ISBN 978-2-550-81615-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm.

Juin 2018

Avant-propos

L'article 2 de la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que « l'Institut a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes ». L'ISQ a également la mission d'« informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés » de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4).

L'exécution de ce mandat est basée sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différents acteurs du marché du travail québécois.

La collecte de l'information concerne tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (le secteur privé ventilé selon la taille de l'entreprise et la syndicalisation ainsi que le secteur public et ses composantes). Les données concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants présentent des résultats par emploi et par niveau de compétence de la CNP dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le directeur général,



Daniel Florea

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :

Vladimir Racila

La coordination a été assurée par :

Ann Doucet

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération :

Patrice Gauthier, directeur

Ont collaboré à la réalisation :

Patrick Potvin, Marie-Pier Dionne, Roxanne Gingras et
Mélanie Grenier, validation des données

Mario Haché, développement méthodologique
et traitement statistique des données

Pascal Michel et Dominique Sam-Pan,
traitement informatique des données

Anne-Marie Roy, mise en page

Sarah Bélanger, révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG). Collecte 2017*:

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, David Chapados, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Pharet Pheng et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie – Mario Haché et Chantal Caouette; la Direction des technologies de l'information – Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu
de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

Ce rapport utilise les symboles suivants :

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Notice bibliographique suggérée

RACILA, Vladimir (2018). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 194 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-erg-2017.pdf].

Table des matières

Liste des tableaux.....	7
Liste des figures	9
Glossaire	11
Introduction.....	25
Faits saillants	27
Résultats selon le niveau de compétence.....	28
Résultats par emploi	28
Chapitre 1 Les concepts et la méthodologie	33
1.1 Cadre conceptuel	34
1.1.1 Concept de rémunération globale	34
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	34
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales.....	35
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement.....	36
1.1.5 Classification nationale des professions.....	36
1.2 Méthodologie et approche de collecte.....	37
1.2.1 Plan de sondage.....	37
1.2.2 Collecte des données.....	39
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	44
1.2.4 Traitement et analyse des données	44
Chapitre 2 Les résultats.....	49
2.1 Portrait des répondants	50
2.2 Présentation des tableaux	53
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017	183
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats.....	193

Liste des tableaux

Tableau 1	Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2017	30
Tableau 2	Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2017	31

Chapitre 1

Tableau 1.2.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2016	39
Tableau 1.2.2	Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2017	43
Tableau 1.2.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2017	46

Chapitre 2

Tableau 2.1.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2017	50
Tableau 2.1.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2017	52

Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, 2017

Tableau 2.2.1	Ensemble des employés	56
Tableau 2.2.2	Secteur privé	68
Tableau 2.2.3	Secteur privé, employés syndiqués	76
Tableau 2.2.4	Secteur privé, employés non syndiqués	81
Tableau 2.2.5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	86
Tableau 2.2.6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	91
Tableau 2.2.7	Secteur de la fabrication	98
Tableau 2.2.8	Secteur public	104
Tableau 2.2.9	Administration municipale	113
Tableau 2.2.10	Secteur universitaire	118
Tableau 2.2.11	Administration fédérale	122

Tableau 2.2.12 Administration québécoise	126
Tableau 2.2.13 Secteur « entreprises publiques »	132

Tableaux 2.3 – échelles salariales

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2017

Tableau 2.3.1 Ensemble des employés	138
Tableau 2.3.2 Secteur privé	144
Tableau 2.3.3 Secteur privé, employés syndiqués	148
Tableau 2.3.4 Secteur privé, employés non syndiqués	151
Tableau 2.3.5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	154
Tableau 2.3.6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	157
Tableau 2.3.7 Secteur de la fabrication	160
Tableau 2.3.8 Secteur public	163
Tableau 2.3.9 Administration municipale	168
Tableau 2.3.10 Secteur universitaire	171
Tableau 2.3.11 Administration fédérale	174
Tableau 2.3.12 Administration québécoise	176
Tableau 2.3.13 Secteur « entreprises publiques »	179

Annexe 1

Tableau A1.1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017	183
--	-----

Liste des figures

Chapitre 1

Figure 1.2.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2017	40
Figure 1.2.2	Procédure de codification CNP, Québec, 2017	41

Chapitre 2

Figure 2.1.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2017	50
Figure 2.1.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2017	51
Figure 2.1.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2017	51

Glossaire

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION**Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIES D'EMPLOIS

Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail*: gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaires bruts versés pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

RÉMUNÉRATION DIRECTE

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉMUNÉRATION INDIRECTE

Assurances collectives

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques

Assurance emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi sur l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) : Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné) : Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la Loi sur les normes du travail), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Introduction

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2017 de l'enquête.

Le rapport Résultats de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération par emploi et par niveau de compétence de la CNP dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2017 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Faits saillants

Cette section présente des résultats de rémunération globale pour l'ensemble des employés et par niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2017. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

Les éléments analysés sont le salaire annuel moyen, la rémunération globale par heure travaillée et les heures régulières hebdomadaires de travail. La rémunération globale comprend le salaire et les avantages sociaux et tient compte des heures de présence au travail, obtenues en déduisant les heures chômées payées des heures régulières de travail.

Pour déterminer si une différence entre deux résultats est significative sur le plan statistique, les intervalles de confiance à 95 % sont examinés. La règle de diffusion est la suivante : l'absence de chevauchement entre les intervalles des résultats comparés indique une différence significative. Lorsqu'il y a un recoupement, un test statistique doit être appliqué afin de vérifier si les deux estimations sont statistiquement différentes au seuil de 5 %. La méthode basée sur la comparaison des intervalles de confiance est plus conservatrice que le test statistique de différence.

Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi sont considérés. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2017 est de 62 440 \$ (voir tableau 1). Le salaire moyen augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire pour les emplois nécessitant habituellement

une formation en cours d'emploi est de 38 685 \$, alors que les gestionnaires gagnent en moyenne 99 149 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents. La différence la plus grande (20 233 \$) est observée entre les emplois de gestion et les emplois de professionnels (formation universitaire).

La rémunération globale par heure travaillée dans l'ensemble du Québec est de 47,26 \$. Il n'est pas surprenant que les emplois n'exigeant qu'une formation en cours d'emploi présentent la rémunération globale la plus basse (28,08 \$), alors que les gestionnaires bénéficient de la valeur la plus grande (73,63 \$). La différence la plus élevée (17,69 \$) est observée entre les emplois professionnels et ceux nécessitant une formation collégiale.

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures régulières de travail est de 37,3 par semaine. La semaine de travail la plus courte est constatée pour les emplois nécessitant une formation universitaire (36,2 h), tandis que les professions caractérisées habituellement par une formation de niveau secondaire ou en cours d'emploi présentent la semaine la plus longue (38,3 h).

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classe les emplois selon différents degrés de finesse. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Trois professions ayant les salaires les plus élevés et trois autres qui montrent les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence. Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante). Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles. Enfin, une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site de l'ISQ, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Chez les gestionnaires, le salaire annuel moyen varie de 53 177 \$ chez les directeurs – commerce de détail et de gros¹ – à 125 919 \$ chez les directeurs d'autres services aux entreprises (voir tableau 1). Ces derniers travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion et dans des services d'études de marché, de gestion du personnel et de la paie, de centres de contact et de sécurité. Les directeurs – commerce de détail et de gros – montrent également la borne inférieure de la rémunération globale par heure travaillée (34,86 \$), alors que les directeurs des services d'utilité publique affichent la valeur supérieure (100,55 \$)².

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire annuel moyen le plus bas (55 126 \$). Cet emploi affiche aussi la borne inférieure de la rémunération globale par heure travaillée (43,59 \$). Ce sont les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire qui se démarquent par le salaire annuel (122 009 \$) et la rémunération globale (91,83 \$) les plus élevés de ce niveau de compétence. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

Pour ce qui est des professions exigeant une formation collégiale ou son équivalent, les salaires annuels se situent entre 34 618 \$ pour les superviseurs des ventes – commerce de détail – et 86 221 \$ pour les contrôleurs de la circulation ferroviaire et les régulateurs de la circulation maritime. Le premier emploi montre aussi la borne inférieure de la rémunération globale par heure travaillée (24,23 \$), alors que les surveillants des opérations du transport ferroviaire présentent la borne supérieure (66,03 \$).

Relativement aux emplois nécessitant une formation de niveau secondaire, les salaires annuels moyens varient de 28 614 \$ pour les vendeurs – commerce de détail (les commissions affectées à certains emplois ne sont pas considérées) à 59 930 \$ pour les conducteurs de machinerie d'entretien public et le personnel assimilé. Ces emplois affichent également les bornes inférieure et supérieure de la rémunération globale par heure travaillée, respectivement 19,80 \$ et 47,50 \$.

Quant à la formation en cours d'emploi, les salaires annuels se situent entre 27 178 \$ chez les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins et 60 762 \$ chez les manœuvres des mines. Le premier emploi présente aussi la borne inférieure de la rémunération globale par heure travaillée (19,81 \$), tandis que les manœuvres à l'entretien des travaux publics se démarquent par la valeur supérieure (44,63 \$).

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,5 h chez les commis et les assistants dans les bibliothèques³ et 41,5 h chez les pompiers⁴. Cependant, certains employés peuvent présenter des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen, les heures régulières de travail et la rémunération globale pour des emplois de la CNP qui se distinguent par des paramètres plus élevés ou, au contraire, plus bas, tous niveaux de compétence confondus.

Toutes les professions les plus rémunérées présentées sont liées à la gestion, à l'exception des professeurs et des chargés de cours au niveau universitaire. Tous les emplois de ce groupe nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les professions les moins rémunérées, cinq appartiennent au niveau de compétence D ; une formation en cours d'emploi caractérise habituellement ces professions (le deuxième chiffre du code CNP est égal à 6 ou à 7). Quatre autres emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C ; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 4 ou à 5), alors que l'emploi restant nécessite une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B ; le deuxième chiffre du code CNP est égal à 2 ou à 3). Sept des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est égal à 6).

1. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

2. Cet emploi est présenté dans le tableau 2. Le salaire moyen de cet emploi est de 120 666 \$ et le nombre d'heures de travail, de 36,7.

3. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 43 855 \$ et la rémunération globale, de 39,68 \$/h.

4. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 77 568 \$ et la rémunération globale, de 56,49 \$/h.

Tableau 1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières de travail	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
Ensemble		62 440	37,3	47,26
Gestion		99 149	37,4	73,63
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	125 919	37,6	86,97
0211	Directeurs des services de génie	124 359	37,6	89,74
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	123 702	36,7	94,84
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros ²	53 177	39,6	34,86
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	62 485	39,8	40,81
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	69 018	39,4	46,54
Formation universitaire		78 916	36,2	62,45
2115	Autres professionnels des sciences physiques ³	105 786	36,3	83,53
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ⁴	122 009	36,0	91,93
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	112 417	35,8	89,46
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	55 126	35,0	43,59
5121	Auteurs, rédacteurs et écrivains	70 744	38,4	50,45
5123	Journalistes	65 965	36,4	53,35
Formation collégiale		58 731	37,4	44,76
2275	Contrôleurs de la circulation ferroviaire et régulateurs de la circulation maritime	86 221	39,5	65,13
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	81 851	39,4	59,28
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	83 727	39,8	66,03
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	34 618	37,3	24,23
6322	Cuisiniers	41 115	38,7	29,40
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	38 775	39,6	25,71
Formation de niveau secondaire		44 930	38,3	33,08
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	55 396	38,6	39,49
7512	Conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun	55 856	39,6	42,09
7522	Conducteurs de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	59 930	39,6	47,50
6421	Vendeurs – commerce de détail ⁵	28 614	36,9	19,80
7451	Débardeurs	37 237	39,9	25,65
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	31 035	38,5	20,95
Formation en cours d'emploi		38 685	38,3	28,08
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	53 675	38,6	44,63
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	59 234	39,9	43,01
8614	Manœuvres des mines	60 762	39,9	44,36
6611	Caissiers	35 168	37,5	25,59
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	27 178	35,8	19,81
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	31 074	37,8	21,98

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion et dans des services d'études de marché, de gestion du personnel et de la paie, de centres de contact et de sécurité.

2. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique, etc.

3. Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs des sciences physiques, non classés ailleurs.

4. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

5. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures régulières de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas considérées.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et rémunération globale pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières de travail	Rémunération globale
		\$	h	\$/h
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	120 503	37,4	88,20
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	125 919	37,6	86,97
0211	Directeurs des services de génie	124 359	37,6	89,74
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	123 702	36,7	94,84
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	118 767	37,4	87,24
0421	Administrateurs –enseignement postsecondaire et formation professionnelle	113 310	35,0	90,48
0711	Directeurs de la construction	118 676	37,4	88,04
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	123 449	39,4	85,03
0912	Directeurs des services d'utilité publique	120 666	36,7	100,55
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ²	122 009	36,0	91,93
1414	Réceptionnistes	38 047	37,4	27,78
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	34 618	37,3	24,23
6421	Vendeurs – commerce de détail ³	28 614	36,9	19,80
6611	Caissiers	35 168	37,5	25,59
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	27 178	35,8	19,81
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	31 074	37,8	21,98
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	38 244	38,6	28,55
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	38 590	39,0	27,85
7451	Débardeurs	37 237	39,9	25,65
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	31 035	38,5	20,95

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion et dans des services d'études de marché, de gestion du personnel et de la paie, de centres de contact et de sécurité.

2. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés réguliers à temps plein.

3. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures régulières de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas considérées.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*.

Chapitre 1

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe	+	Rémunération indirecte	=	Rémunération annuelle
		Heures régulières de travail		Heures - chômees payees		Heures de présence au travail

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômees payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômees payées du nombre d'heures annuelles régulières.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômees payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007³. L'ERG 2017 a porté sur 46 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : noc.esdc.gc.ca/Francais/CNP/Bienvenue.aspx?ver=16.

du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Population visée et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Population totale, municipalités de 15 000 habitants et plus* du site Internet de l'ISQ.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21) ;
- fabrication (31, 32 et 33) ;
- commerce (41, 44 et 45) ;
- transport et entreposage (48 et 49) ;
- industrie de l'information et industrie culturelle (51) ;
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53) ;
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
 - universités ;
 - santé et services sociaux ;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération ; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée

par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2017, la taille de l'échantillon est de 353 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 275 entreprises répondantes des 353 échantillonnées, 349 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans ; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération ; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement ; services d'enseignement (en excluant le secteur public) ; soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public) ; arts, spectacles et loisirs ; hébergement et services de restauration.

sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.2.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2

et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2017, le groupe de rotation I a été remplacé par le groupe L, sélectionné lui aussi dans le bloc 3.

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme

Tableau 1.2.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2016

Groupe de rotation	ERG 2011	ERG 2012	ERG 2013	ERG 2014	ERG 2015	ERG 2016	ERG 2017
Groupe D (bloc 1)	Allégé						
Groupe E (bloc 2)	Mise à jour	Allégé					
Groupe F (bloc 3)	Standard	Mise à jour	Allégé				
Groupe G (bloc 1)		Standard	Mise à jour	Allégé			
Groupe H (bloc 2)			Standard	Mise à jour	Allégé		
Groupe I (bloc 3)				Standard	Allégé	Allégé	
Groupe J (bloc 1)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe K (bloc 2)						Standard	Allégé
Groupe L (bloc 3)							Standard

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant: Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.2.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue face à face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Entrevue téléphonique

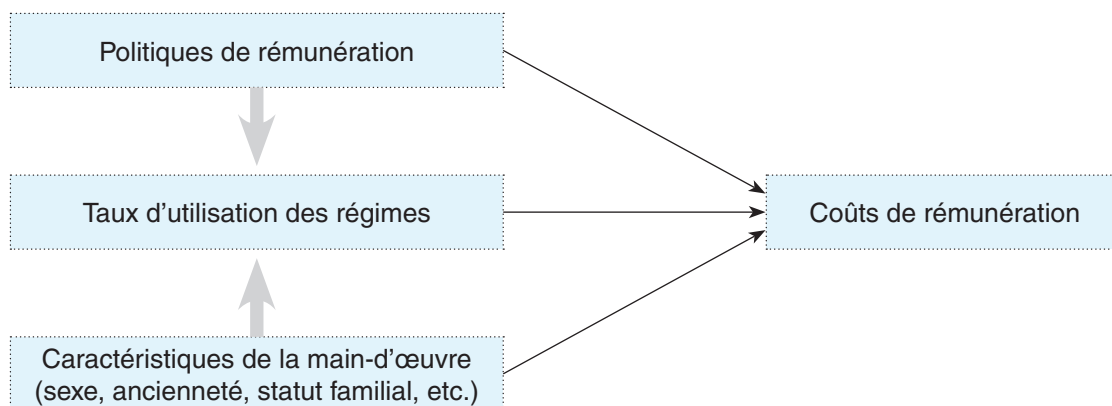
D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi,

Figure 1.2.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2017



code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois

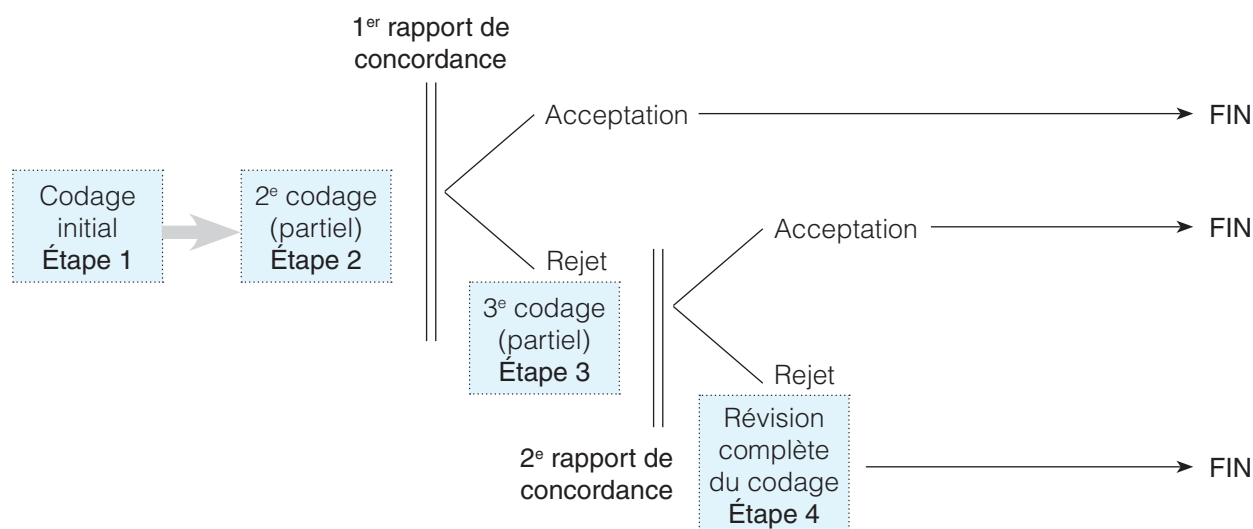
repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2017



9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Entrevue face à face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue face à face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2017, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;
- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2017

Volet rémunération directe	
Salaire • Horaire • Hebdomadaire • Annuel Mode de rémunération • Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite • Échelles salariales minimum/maximum au mérite • Taux au rendement • Taux avec progression • Taux fixes • Taux variables	Remboursement de congés de maladie non utilisés Rémunération variable à court terme • Partage des bénéfices de l'entreprise • Boni au mérite • Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) • Boni d'équipe • Commission (vendeurs seulement)* • Partage des gains de productivité • Boni discrétionnaire • Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite • Régime de retraite à cotisations déterminées • Régime de retraite à prestations déterminées • Régime d'épargne à cotisations déterminées Régimes étatiques • Santé et sécurité du travail • Assurance emploi • RAMQ • RQAP • RRQ	Assurances collectives • Assurance salaire de courte durée • Assurance invalidité de longue durée • Assurance vie • Assurance maladie • Assurance soins dentaires • Assurance soins optiques Compensation pour congés familiaux • Congés de maternité • Congés parentaux • Congés de paternité • Congés d'adoption
Volet heures de travail	
Heures régulières hebdomadaires de travail	
Heures chômées payées • Congés annuels • Congés fériés et mobiles • Congés sociaux et libérations syndicales • Périodes de repos et de repas¹ • Congés de maladie • Horaire réduit¹ • Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)	

* Éléments pour lequel la collecte n'est pas complète en 2017.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2017 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2017.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2014 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation J, l'année 2015 pour celles du groupe de rotation K et l'année 2016 pour celles du groupe L. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2017, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2016 pour les entreprises des groupes de rotation J et K.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés réguliers à temps plein et sont celles en vigueur en 2015, 2016 ou 2017 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation J et K

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation K (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Le processus de collecte de l'an 2 n'est plus réalisé, puisque les enquêtes précédentes ont démontré que l'opération de pairage des fichiers électroniques s'avèrait souvent complexe et exigeait beaucoup de temps et de ressources. De plus, ce processus apporte peu de valeur ajoutée comparativement à l'utilisation des taux d'augmentation des salaires et des échelles par groupes d'employés ou d'emplois.

Les unités de collecte du groupe de rotation J (troisième année du cycle de collecte) ainsi que les unités de collecte du groupe de rotation K ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Dans ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chaque modèle. Dans toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes J, K et L), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2015, 2016 ou 2017, mais les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2017.

Pour le groupe de rotation L, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte, tant pour la présence que pour le coût, dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans quatre entreprises. Dans les dossiers restants du groupe de rotation L et pour tous les dossiers des groupes K et J, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages généralement les plus coûteux ont fait l'objet d'une collecte des débours, soit : les congés annuels, les congés fériés et mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques. Pour tous les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée, dans chacun des secteurs, sur les données les plus récentes disponibles. L'imputation des données a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à un dossier présent dans le groupe de rotation G, H et I. Cette donnée historique, propre au dossier, a alors été utilisée. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2017, le taux d'admissibilité à l'enquête varie de 74 % dans le secteur privé à 100 % dans les administrations municipale, québécoise et fédérale. Quant au taux de réponse, il est supérieur à 90 % dans tous les secteurs. Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée pour moins de 0,5 % des unités de collecte.

Le tableau 1.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Tableau 1.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2017

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV ≤ 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Chapitre 2

Les résultats

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2017.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'Enquête sur la rémunération globale en 2017 compte environ 957 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 353 entreprises. De ce nombre, 275 entreprises, regroupant 349 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 999 132 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 53,1 % se retrouvent dans le secteur privé et 46,9 %, dans le secteur public.

Figure 2.1.1
Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2017

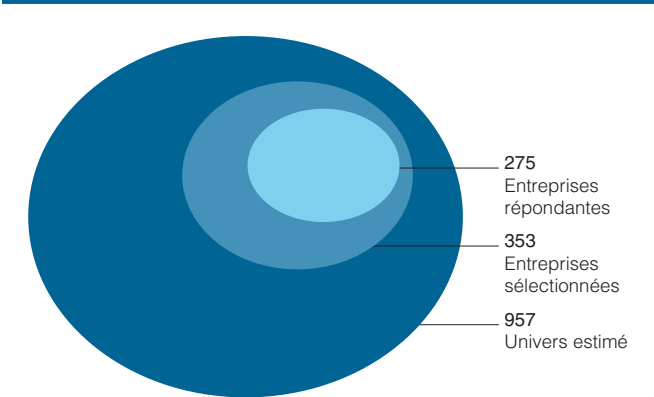


Tableau 2.1.1
Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2017

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	275	349	712 437
Secteur privé	206	272	257 291
Secteur public	69	77	455 146

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 712 437 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 71,3 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,9 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 36,1 % de l'ensemble.

La figure 2.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 58 (pour un poids de 28,2 %).

La figure 2.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 48,7 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 32,4 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 18,9 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.1.2

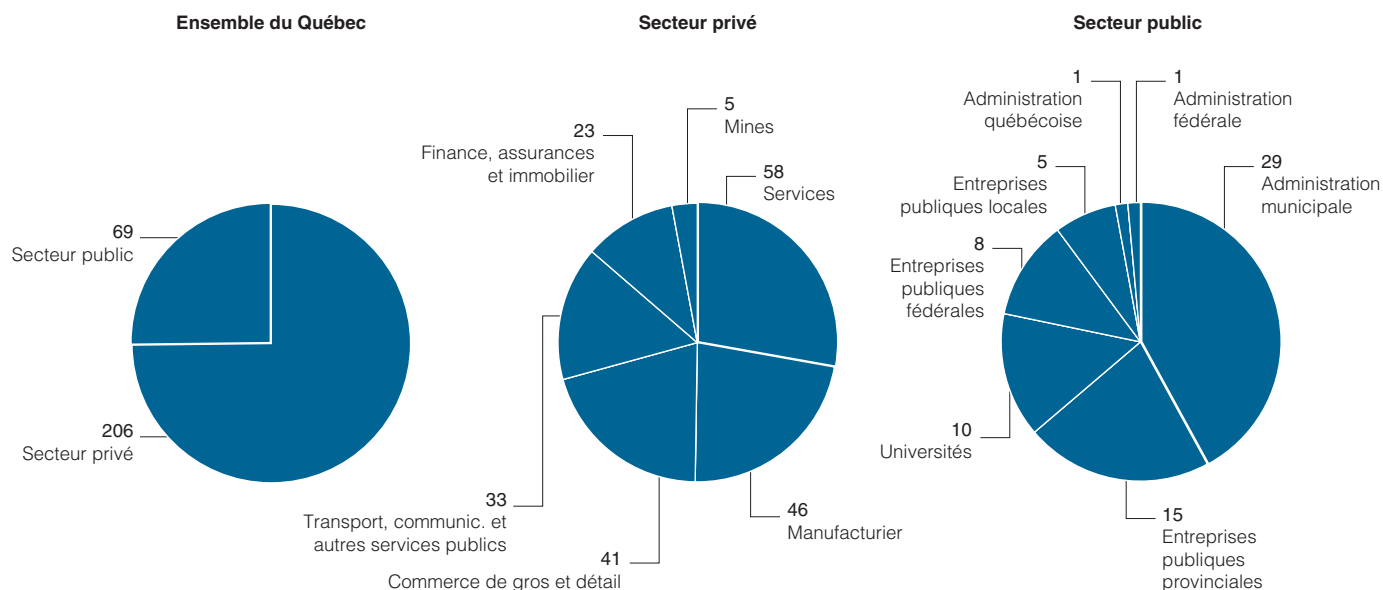
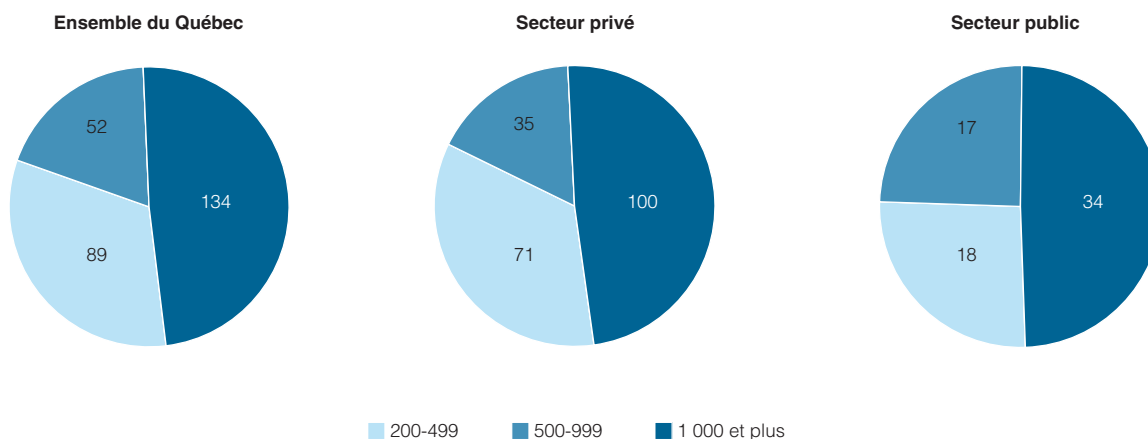
Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2017

Figure 2.1.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2017

Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 97,9 % des emplois (soit 82 943 des 84 729), regroupant 99,2 % des employés et des employées (soit 706 857 des 712 437), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 51,7 % dans le secteur privé contre 73,1 % dans le secteur public, soit un écart de 21,4 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,2 % contre 5,5 %).

Tableau 2.1.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2017

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	46 091	6,5	14 959	17,7
Formation universitaire	249 131	35,0	23 663	27,9
Formation collégiale	217 033	30,5	26 489	31,3
Formation de niveau secondaire	159 691	22,4	14 500	17,1
Formation en cours d'emploi	34 911	4,9	3 332	3,9
Ensemble des groupes ¹	712 437	100,0	84 729	100,0
Secteur privé				
Gestion	21 138	8,2	9 561	16,4
Formation universitaire	55 564	21,6	16 093	27,6
Formation collégiale	77 539	30,1	17 859	30,7
Formation de niveau secondaire	84 331	32,8	11 108	19,1
Formation en cours d'emploi	16 456	6,4	2 391	4,1
Ensemble des groupes ¹	257 291	100,0	58 244	100,0
Secteur public				
Gestion	24 953	5,5	5 398	20,4
Formation universitaire	193 567	42,5	7 570	28,6
Formation collégiale	139 494	30,6	8 630	32,6
Formation de niveau secondaire	75 360	16,6	3 392	12,8
Formation en cours d'emploi	18 455	4,1	941	3,6
Ensemble des groupes ¹	455 146	100,0	26 485	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la Classification nationale des professions équivalent.

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2017 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux 2.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 2.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération glo-

bale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableaux 2.2 – salaires et rémunération globale

Tableau 2.2.1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 670	112 008	36,9	58,39	47,66	55,24	66,53	84,85
0113	Directeurs et directrices des achats	1 750	111 708	37,2	57,57	49,79	56,29	62,87	83,42
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	4 370	110 397	36,6	57,88	47,24	54,55	65,76	84,97
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	9 090	108 922	37,1	56,45	42,86	53,98	66,79	80,31
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 620	105 892	36,1	56,32	42,71	53,03	66,37	81,79
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 170	99 731	37,3	51,56	39,02	47,86	61,63	73,72
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	2 420	120 503	37,4	62,01	51,84	58,88	71,80	88,20
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	125 919	37,6	64,45	50,64	63,91	77,04	86,97
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	105 191	37,7	53,60	44,98	51,29	60,02	76,75
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	109 134	37,4	55,95	47,32	53,74	63,14	80,99
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	92 772	38,5	46,20	40,72	45,44	48,75	64,00
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 570	122 156	37,4	62,78	54,54	61,67	70,04	89,50
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	124 359	37,6	63,58	55,10	63,97	71,30	89,74
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	123 702	36,7	65,02	54,92	62,65	71,35	94,84
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	3 610	118 767	37,4	60,91	53,48	59,81	67,13	87,24
031	Directeurs et directrices des soins de santé	1 950	92 849	35,1	50,75	44,06	47,39	53,50	78,06
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 510	97 884	35,0	53,60	47,59	51,57	56,05	81,73
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	950	113 310	35,0	62,09	52,20	55,96	69,43	90,48
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 830	93 547	35,0	51,22	x	x	x	79,00
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	740	100 589	35,0	55,03	46,70	53,07	63,17	84,43
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	1 000	107 533	38,4	54,13	45,05	51,47	62,09	90,63
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	290	107 110	39,6	52,14	46,57	48,99	54,52	87,79
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	1 230	106 491	36,7	55,56	47,60	55,98	63,07	80,90
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	160	109 680	35,5	59,29	53,07	58,88	63,65	93,65

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	105 423	37,2	54,19	44,46	55,62	62,72	75,49
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	210	108 422	35,7	58,33	49,99	57,35	63,21	95,43
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 360	106 363	38,1	53,61	42,94	52,24	64,44	74,30
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	12 420	53 177	39,6	25,79	18,75	23,57	29,13	34,86
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	65 081	39,7	31,55	21,84	28,80	36,74	42,56
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	62 485	39,8	30,21	21,20	27,95	34,53	40,81
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	87 103	38,9	42,93	32,25	38,42	52,25	58,02
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	140	69 018	39,4	33,86	x	x	x	46,54
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 230	99 867	37,5	51,32	39,89	47,53	60,65	74,28
0711	Directeurs et directrices de la construction	430	118 676	37,4	60,99	49,06	59,04	68,75	88,04
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 810	95 410	37,5	49,02	38,18	45,00	58,03	71,00
0731	Directeurs et directrices des transports	940	106 025	38,0	53,79	44,73	53,19	63,25	77,26
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	123 449	39,4	60,56	49,33	61,00	69,39	85,03
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 860	112 521	38,6	56,29	45,44	54,69	66,63	80,70
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 700	111 774	38,8	55,66	44,89	53,62	65,95	79,02
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	120 666	36,7	63,24	55,03	64,32	74,60	100,55
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	10 350	76 451	36,7	40,13	31,47	39,08	47,67	57,83
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	31 010	77 333	36,7	40,53	33,40	40,52	46,51	59,61
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	9 250	77 291	36,7	40,51	34,08	40,34	46,34	59,99
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	13 720	80 172	36,7	41,95	34,56	41,83	48,09	61,69
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	8 050	72 539	36,6	38,14	30,92	37,75	44,05	55,62
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 750	82 995	37,1	43,12	34,34	41,86	49,86	62,57
2112	Chimistes	..	72 589	37,5	37,44	28,75	36,62	43,61	53,21
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	77 740	37,8	39,41	28,88	39,77	47,37	51,93
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	105 786	36,3	56,09	x	x	x	83,53
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 370	74 612	36,7	39,06	31,95	38,63	44,06	56,52

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 760	75 330	36,8	39,22	31,81	37,29	45,40	56,73
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	420	76 319	35,9	40,76	37,24	41,77	45,33	60,02
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	84 384	37,2	43,65	33,82	42,47	51,96	60,71
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	93 738	38,5	46,78	38,52	46,07	53,87	68,32
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 290	83 963	35,7	45,15	39,92	45,91	51,34	68,48
2151	Architectes	370	88 486	35,6	47,56	42,97	47,44	53,19	71,63
2152	Architectes paysagistes	..	73 998	36,4	39,12	27,85	39,38	50,44	56,77
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	550	84 064	35,3	45,78	39,73	47,03	50,62	71,07
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	210	83 275	36,6	43,83	38,49	43,83	51,31	65,66
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	80 836	35,4	43,87	34,17	41,88	51,42	62,70
217	Professionnels et professionnelles en informatique	33 300	80 712	36,9	41,97	35,69	41,42	47,48	60,45
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	91 817	37,2	47,40	38,95	48,29	53,89	67,01
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	8 830	79 031	37,7	40,22	34,26	41,24	45,55	58,53
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	29 650	70 880	36,2	37,50	34,93	35,50	43,25	55,82
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	5 890	72 922	34,9	40,07	35,40	41,88	45,42	57,76
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 620	108 331	35,8	57,88	45,46	59,72	73,15	82,29
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 440	122 009	36,0	65,00	54,33	65,33	75,50	91,93
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	2 170	55 126	35,0	30,21	...	...	...	43,59
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	11 170	76 348	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	55 190	74 927	35,0	41,01	...	...	...	66,89
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 510	76 007	34,9	41,75	...	...	...	60,54
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 220	112 417	35,8	60,20	50,40	61,38	70,46	89,46
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 450	73 956	35,1	40,31	...	...	...	59,07
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	23 550	79 717	35,8	42,62	36,67	42,70	47,06	64,18
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 010	93 330	37,0	48,53	42,78	51,17	53,26	73,18

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 910	80 229	35,3	43,62	38,64	45,24	47,98	67,08
5111	Bibliothécaires	1 660	80 394	35,2	43,80	39,45	45,58	47,98	67,20
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	86 137	34,9	47,28	x	x	x	70,85
5113	Archivistes	240	78 716	35,8	42,14	37,23	41,46	47,19	66,05
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	3 480	69 944	37,1	36,14	28,27	36,71	42,89	54,30
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	70 744	38,4	35,25	28,23	35,58	40,19	50,45
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	76 426	37,1	39,51	30,67	39,60	45,84	59,27
5123	Journalistes	..	65 965	36,4	34,73	25,11	35,66	42,89	53,35
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	1 130	71 053	37,4	36,56	30,16	39,74	40,62	54,89
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	920	87 235	39,3	42,44	36,44	41,94	47,15	57,09
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	910	87 692	39,4	42,65	36,84	41,94	47,19	57,40
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	9 660	60 043	38,1	30,20	24,94	28,46	34,14	43,49
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 050	53 680	36,2	28,37	24,27	24,94	31,82	41,55
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	1 850	62 750	37,2	32,38	27,22	31,07	36,07	47,06
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	57 904	37,1	29,98	22,83	27,47	34,06	43,15
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 850	62 214	39,1	30,59	24,63	29,23	35,47	43,21
122	Personnel administratif et de réglementation	38 790	59 554	36,5	31,28	28,21	29,60	33,84	47,40
1221	Agents et agentes d'administration	20 620	55 521	36,1	29,49	27,45	28,50	31,23	44,89
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 750	65 137	35,4	35,27	30,03	35,91	41,36	51,65
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 800	52 842	36,9	27,63	22,72	26,84	32,36	40,01
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	68 438	36,6	36,15	27,53	36,00	43,65	52,94
1225	Agents et agentes aux achats	6 100	70 917	37,9	35,96	28,92	34,37	43,65	53,42
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	54 954	37,4	28,27	23,62	26,68	33,18	40,57
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	180	72 334	34,9	39,80	34,37	34,98	45,00	64,11

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	26 110	47 384	35,4	25,65	22,34	23,89	28,42	38,50
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	22 320	47 232	35,5	25,49	22,29	23,89	28,16	38,25
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	58 117	34,6	32,28	28,19	34,04	36,32	48,05
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 250	41 523	35,0	22,73	...	...	...	34,49
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 400	51 912	35,4	28,10	26,58	28,50	29,50	41,85
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 330	51 859	35,4	28,09	26,66	28,50	29,13	41,85
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	30	55 477	37,3	28,66	x	x	x	40,63
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	12 230	53 646	36,1	28,58	24,02	28,36	31,74	41,68
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	7 790	51 199	36,3	27,16	23,37	27,55	29,57	39,15
221	Personnel technique des sciences physiques	..	61 846	38,1	31,20	25,68	31,66	34,45	47,16
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	60 178	37,8	30,62	25,39	31,29	32,11	45,96
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	69 072	39,3	33,69	30,69	34,45	37,56	52,17
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 390	59 089	37,2	30,47	27,99	28,92	32,74	47,44
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	790	57 195	37,4	29,29	27,69	28,89	32,52	45,42
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	64 773	37,9	32,81	25,71	31,61	39,15	46,99
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	12 670	73 358	38,3	36,90	30,70	37,15	42,78	56,11
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	57 890	37,1	30,01	22,51	29,02	36,34	42,97
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	68 178	37,7	34,80	28,22	33,96	39,22	51,26
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 250	64 128	36,9	33,38	27,03	30,76	37,89	49,60
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	107 266	38,5	54,00	35,35	46,45	64,77	77,44
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	71 538	39,2	35,07	x	x	x	48,38
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	62 670	x	29,71	x	x	x	x
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	290	86 221	39,5	41,73	x	x	x	65,13

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
228	Personnel technique en informatique	14 510	53 693	37,1	27,87	23,15	28,60	31,76	39,86
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	12 140	52 673	35,6	28,47	23,61	30,11	32,28	42,14
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 270	55 828	35,2	30,45	29,65	32,28	33,82	46,01
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 270	45 071	36,0	24,05	x	x	x	36,62
322	Personnel technique en soins dentaires	220	55 903	35,3	30,30	...	...	...	46,31
323	Personnel technique en soins de santé	..	49 654	36,0	26,40	...	...	...	39,62
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	18 490	55 501	36,2	29,31	25,25	30,31	32,28	43,51
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 350	58 931	35,7	31,62	27,55	31,06	35,48	48,02
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 150	78 552	38,3	39,47	36,17	40,68	43,83	64,13
4312	Pompiers et pompières	4 660	77 568	41,5	35,83	34,15	37,08	37,87	56,49
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 820	54 095	35	29,64	26,58	30,72	31,76	45,95
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 800	54 118	35	29,67	26,58	30,74	31,76	46,01
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	51 850	36,6	27,32	x	x	x	40,49
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	55 470	38,9	27,37	20,27	26,92	32,29	37,71
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	90 872	35,9	48,39	30,4	40,36	50,4	67,09
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	4 150	57 667	38,3	28,84	21,13	27,17	33,46	39,38
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	45 757	37,1	24,07	x	x	x	34,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	940	51 485	35,6	27,8	24,93	27,83	29,05	41,67
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	12 960	34 618	37,3	17,6	13,72	16,3	19,75	24,23
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	58 213	38,9	28,87	x	x	x	38,79
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	58 575	39,2	28,88	x	x	x	38,71
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	56 034	37,2	28,82	21,75	26,99	33,65	39,29

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h					
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	12 480	53 636	36,7	28,11	22,77	25,9	30,37	41,46
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	53 960	35,4	29,28	24,07	26,74	31,69	42,85
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	8 560	53 442	37,3	27,57	22,38	25,19	30,15	40,85
631	Superviseurs et superviseuses de services	6 460	53 571	38,7	26,63	19,93	25,55	32,67	37,26
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 130	59 092	37,7	30,09	25,84	29,9	34,46	43,41
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	43 515	38,9	21,39	17,9	21,95	22,72	30,52
6321	Chefs	..	52 386	39,7	25,29	19,85	24,38	31,18	34,46
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	41 115	38,7	20,33	...	...	...	29,40
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	41 428	39,7	20,00	17,46	18,79	22,09	27,63
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	38 775	39,6	18,75	17,00	18,78	20,24	25,71
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	45 654	39,7	22,00	18,58	24,27	24,73	30,74
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	52 595	38,7	25,95	21,62	23,89	32,53	37,07
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	82 580	38,7	40,87	39,05	42,44	42,99	62,78
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	67 838	39,7	32,80	27,34	35,64	38,37	50,32
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	67 577	39,4	32,86	28,74	35,81	37,01	51,84
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	70 007	39,4	34,08	...	...	...	56,87
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6 150	67 170	38,1	33,85	28,69	34,46	38,94	52,59
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	930	57 093	38,6	28,39	23,88	26,29	32,73	44,38
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	68 147	39,5	33,12	28,02	33,94	37,11	50,39
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	64 322	37,9	32,72	x	x	x	51,33
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	830	56 185	38,8	27,77	22,82	26,99	31,54	44,13
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	66 890	39,4	32,50	27,72	33,42	35,18	53,90
729	Autre personnel des métiers de la construction	360	54 181	38,6	26,90	21,17	27,72	31,23	42,63
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	330	53 723	38,7	26,64	21,17	26,43	31,15	42,28
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 800	76 297	39,2	37,42	31,22	38,71	43,39	56,96

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h					
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 700	81 851	39,4	39,90	34,27	40,65	46,02	59,28
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	1 050	70 236	38,6	34,96	23,88	38,92	41,06	55,62
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	69 214	37,5	35,49	28,65	36,54	39,72	51,14
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	..	83 727	39,8	40,33	x	x	x	66,03
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	790	73 354	39,6	35,51	30,69	37,19	40,79	54,07
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10 370	65 080	39,7	31,39	26,24	32,34	34,55	48,19
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	7 220	64 242	39,7	30,99	25,10	31,78	34,55	48,05
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	64 567	40,0	30,99	26,81	30,97	35,77	45,30
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 150	60 913	39,0	29,98	24,96	32,61	33,27	45,71
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 870	60 918	39,1	29,93	24,15	32,61	33,27	45,47
7322	Débosseleurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	280	60 857	38,3	30,47	29,72	32,86	33,19	48,17
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	59 143	39,3	28,98	23,12	28,13	35,79	41,42
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	48 648	38,4	24,22	x	x	x	37,55
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	61 339	39,3	30,06	24,05	30,09	35,79	42,77
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	53 541	41,0	25,11	x	x	x	37,55
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	780	102 457	40,0	49,10	x	x	x	69,38
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	66 529	40,0	31,85	31,20	33,05	33,42	50,29
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	60 494	36,4	32,41	24,19	31,29	36,97	47,27
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	62 330	35,3	34,21	x	x	x	50,52
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	52 318	41,2	24,42	22,54	23,27	25,20	35,10
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	99 490	39,4	48,41	44,55	48,14	49,22	68,58
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	64 190	38,8	31,58	x	x	x	46,98

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	63 986	40,0	30,77	...	...	...	45,75
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 910	71 337	39,9	34,41	26,13	32,32	41,89	50,26
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	72 782	39,5	35,34	27,65	37,35	43,48	51,01
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	71 822	39,8	34,58	30,99	31,27	38,93	55,26
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 710	71 754	38,6	35,82	29,21	34,67	42,44	56,68
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	27 580	42 700	36,0	22,75	20,61	22,29	25,46	34,33
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	25 200	43 013	36,0	22,95	20,61	22,29	25,63	34,82
1414	Réceptionnistes	1 880	38 047	37,4	19,61	16,51	19,29	21,75	27,78
1415	Commis des services du personnel	450	44 317	35,2	23,98	17,86	24,76	28,73	35,94
1416	Commis des services judiciaires	50	45 936	34,9	25,21	x	x	x	39,20
142	Commis en bureautique et en éditique	1 850	39 387	36,5	20,72	17,03	19,72	22,93	30,05
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	13 100	44 118	36,9	23,03	19,38	22,59	25,91	33,37
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 160	43 355	37,1	22,51	18,63	21,84	25,75	32,16
1432	Commis à la paye	..	46 520	37,6	23,89	19,74	23,63	26,69	33,96
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 620	44 097	36,7	23,06	19,66	22,72	25,96	33,81
1435	Agents et agentes de recouvrement	2 250	44 771	36,3	23,79	20,65	22,85	25,32	35,03
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 250	44 064	35,2	24,00	21,72	23,95	26,65	37,92
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	750	43 855	34,5	24,38	21,72	23,95	25,76	39,68
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	46 166	36,9	24,12	18,28	24,62	28,58	36,67
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	42 093	38,4	21,10	x	x	x	30,75
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	17 860	47 327	38,5	23,57	18,64	23,14	28,52	34,57
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 490	43 150	38,8	21,25	15,73	19,93	26,79	30,55
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	4 620	47 496	38,1	23,86	20,59	22,32	28,29	36,36
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	1 510	54 291	38,3	27,27	23,40	27,46	29,94	39,72
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	2 180	44 743	38,9	22,12	17,48	21,37	25,29	31,68
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 980	53 779	38,3	27,09	22,06	26,17	32,32	40,66
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	55 396	38,6	27,50	21,36	27,78	33,11	39,49
341	Personnel de soutien des services de santé	15 200	39 581	36,2	20,95	...	...	...	32,49

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 480	64 563	39,5	31,31	28,72	30,08	33,86	47,59
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	10 530	28 614	36,9	14,79	11,70	13,50	16,54	19,80
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	35 695	38,9	17,52	14,27	16,72	19,20	25,09
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	47 438	39,5	22,99	16,00	23,71	28,85	33,08
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	40 360	39,5	19,57	16,98	17,04	21,98	26,24
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	23 900	42 647	36,9	22,20	17,92	21,76	25,33	32,32
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	6 410	41 181	36,4	21,75	18,94	21,32	24,10	32,39
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	17 490	43 183	37,2	22,36	17,43	21,96	26,09	32,30
656	Autre personnel des services personnels	..	36 471	37,1	18,93	13,55	18,65	22,88	28,16
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	47 050	38,6	23,33	...	...	...	35,35
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	16 460	43 797	39,5	21,24	17,00	20,54	25,09	30,74
7451	Débardeurs et débardeuses	..	37 237	39,9	17,89	x	x	x	25,65
7452	Manutentionnaires	15 960	44 001	39,5	21,35	17,05	20,78	25,09	30,90
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	22 450	52 621	40,6	24,93	20,12	26,93	29,16	36,92
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	49 773	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	..	55 856	39,6	26,92	x	x	x	42,09
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	80	46 370	38,7	22,90	18,40	20,99	27,01	34,64
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	50 989	39,0	25,10	21,06	27,97	29,16	37,32
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3 470	55 108	38,9	27,21	24,18	28,86	29,92	44,25
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	2 540	53 343	38,7	26,56	21,49	29,01	29,50	43,06
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	930	59 930	39,6	28,99	27,24	28,86	30,63	47,50
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	49 916	40,0	23,91	18,43	25,62	28,20	34,52
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	62 898	40,4	29,75	27,65	29,73	33,26	43,02
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	63 241	39,9	30,33	22,37	31,92	38,30	49,48
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	43 218	39,6	20,91	16,18	19,68	26,28	30,26

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	53 217	39,9	25,63	20,89	24,62	28,13	37,58
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	48 600	39,8	23,37	20,02	23,63	26,59	33,94
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	40 182	36,8	21,18	x	x	x	30,02
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	31 035	38,5	15,63	x	x	x	20,95
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	48 713	39,0	23,89	x	x	x	37,52
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	55 780	39,1	27,20	x	x	x	41,89
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	35 168	37,5	17,86	13,09	15,67	24,81	25,59
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	27 347	35,8	14,47	12,26	13,98	16,04	19,95
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	27 178	35,8	14,39	12,25	13,83	15,95	19,81
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	41 637	36,9	21,59	20,30	22,73	23,20	31,89
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	31 074	37,8	15,62	11,29	15,61	18,83	21,98
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	46 196	39,6	22,36	19,39	23,02	26,10	34,68
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	16 640	39 874	38,4	19,82	17,96	18,46	21,60	29,59
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	6 700	38 244	38,6	18,97	...	...	...	28,55
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	50 794	39,8	24,46	...	...	...	35,90
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	8 910	39 835	38,2	19,93	17,56	19,61	21,60	29,60
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	39 619	39,1	19,44	18,79	18,81	20,08	29,10
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	..	40 056	39,1	19,64	...	...	...	29,64
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	38 590	39,0	18,96	16,01	17,03	22,49	27,85
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	2 190	49 656	38,9	24,56	22,22	22,82	27,34	37,02
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 420	47 600	38,9	23,44	22,74	22,82	25,75	35,13
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	53 498	38,7	26,65	21,18	26,14	33,59	40,60
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 070	54 928	38,9	27,08	26,07	26,71	29,04	44,24
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	1 600	53 675	38,6	26,68	26,01	26,58	28,71	44,63
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	59 234	39,9	28,45	x	x	x	43,01

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	49 675	39,3	24,27	20,54	26,07	26,85	37,17
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	51 736	39,0	25,45	...	...	...	39,91
8614	Manœuvres des mines	..	60 762	39,9	29,20	x	x	x	44,36
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 964	39,4	20,41	17,00	19,70	23,82	29,10

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 470	118 589	38,0	60,18	46,51	57,34	70,31	83,64
0113	Directeurs et directrices des achats	1 100	115 994	38,0	58,68	49,42	58,49	64,64	82,07
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 000	114 573	37,8	58,35	44,09	54,14	68,81	80,87
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 330	107 395	37,2	55,46	41,82	52,61	65,96	78,57
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 510	102 760	36,2	54,51	x	x	x	79,34
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	121 894	37,7	62,26	50,29	59,83	72,15	87,28
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	125 711	37,6	64,37	49,36	64,21	77,04	86,34
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	109 397	37,5	56,02	x	x	x	80,97
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 540	125 032	38,1	63,15	53,09	61,98	71,22	86,92
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	126 653	38,3	63,50	53,93	63,18	71,96	87,30
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	126 352	36,9	66,08	52,29	63,93	75,84	92,67
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 200	121 962	38,2	61,32	52,10	59,93	69,15	83,91
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	92 495	36,4	49,30	x	x	x	69,70
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	90 002	35,0	49,37	46,72	50,45	54,17	70,84
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	..	95 301	35,0	52,18	x	x	x	74,03
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	75 921	34,7	42,11	x	x	x	62,18
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	104 777	37,4	53,54	42,59	55,63	62,19	73,95
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	104 549	37,4	53,35	42,16	55,15	62,14	73,65
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	2 290	106 327	38,2	53,49	42,53	51,78	64,45	74,02
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	63 556	39,9	30,65	21,48	28,13	35,87	41,26
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	61 115	39,8	29,49	x	x	x	39,78
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	88 230	40,0	42,33	x	x	x	56,34
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	103 346	38,3	52,21	41,30	47,98	61,50	72,26
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	120 217	37,8	61,17	47,83	58,76	69,14	82,05
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	99 315	38,4	50,07	40,00	45,58	59,00	69,93

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		\$/h			
0731	Directeurs et directrices des transports	660	102 682	38,8	50,91	41,54	49,88	59,18	71,44
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 740	111 989	38,7	55,81	44,93	53,74	66,27	79,34
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	6 050	73 985	37,6	37,91	29,05	36,44	45,20	52,96
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	18 370	75 066	37,3	38,75	31,00	37,37	45,38	55,42
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 570	74 265	37,5	38,12	30,66	36,70	45,30	54,13
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	9 170	78 305	37,1	40,51	32,83	39,01	46,98	58,38
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	4 630	69 445	37,3	35,89	27,91	34,34	41,73	50,91
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	72 900	37,9	37,03	28,21	35,56	43,61	50,71
2112	Chimistes	..	69 936	38,0	35,56	27,01	33,99	40,43	49,89
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	66 991	38,0	33,81	26,83	33,00	38,46	46,01
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	66 736	37,7	33,91	27,08	33,80	38,29	45,87
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	81 129	37,9	41,03	32,07	38,50	47,94	55,20
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	92 108	38,7	45,64	x	x	x	66,16
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	71 285	37,9	36,10	27,27	32,11	40,31	48,94
2151	Architectes	..	80 542	36,6	41,99	x	x	x	58,88
2152	Architectes paysagistes	..	65 962	37,5	33,59	x	x	x	44,67
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	73 210	37,8	37,14	x	x	x	49,04
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	70 366	39,5	34,29	28,66	31,54	34,56	49,07
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	80 465	35,5	43,61	33,12	41,24	51,44	61,95
217	Professionnels et professionnelles en informatique	19 520	81 237	37,9	41,18	34,32	40,82	47,48	57,35
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	90 946	37,5	46,53	37,95	46,53	53,72	65,02
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	5 410	74 811	38,0	37,77	30,89	37,86	44,14	52,01
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	77 662	37,3	40,04	35,49	40,45	45,41	58,79
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	65 874	34,1	36,97	32,65	37,67	40,02	49,69
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	1 170	63 914	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	..	74 212	35,5	40,11	x	x	x	55,03

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	670	106 693	36,7	55,53	43,20	53,82	65,91	79,16
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	77 165	35,0	42,25	x	x	x	60,59
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	2 470	78 382	36,9	40,97	31,06	40,73	49,75	59,51
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	84 216	38,0	42,58	34,48	42,60	49,77	61,12
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	67 281	36,5	35,50	x	x	x	52,09
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	66 521	37,2	34,33	25,14	33,52	42,89	50,72
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	70 508	38,6	34,93	28,11	35,14	39,81	49,69
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	75 620	37,3	38,92	28,19	35,66	47,56	58,12
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	60 116	38,0	30,54	23,02	29,01	35,36	42,46
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	88 410	39,6	42,70	35,21	41,68	48,74	55,12
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	89 051	39,6	43,02	35,64	41,83	48,84	55,55
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 260	61 787	38,5	30,82	25,38	29,75	35,17	43,34
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	..	63 307	38,0	32,05	x	x	x	44,14
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	1 640	62 728	37,4	32,19	x	x	x	46,32
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	55 919	37,5	28,59	x	x	x	40,33
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	..	62 777	38,3	31,57	x	x	x	45,19
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 620	61 349	39,2	30,06	24,43	28,75	34,62	42,03
122	Personnel administratif et de réglementation	9 430	60 105	38,1	30,33	24,22	28,51	34,64	43,23
1221	Agents et agentes d'administration	3 320	53 850	37,5	27,58	23,47	27,07	30,66	39,20
1222	Adjoints et adjointes de direction	400	69 123	37,8	35,13	29,99	33,92	40,91	49,25
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 230	49 709	37,8	25,28	21,78	24,49	28,01	35,29
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	62 071	37,3	32,12	22,50	31,91	38,61	45,61

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h		\$/h			
1225	Agents et agentes aux achats	..	68 663	38,7	34,12	27,21	32,44	39,71	49,04
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	54 545	38,5	27,22	22,69	26,13	32,61	37,81
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	8 840	51 824	36,5	27,32	22,25	26,87	32,13	39,25
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	7 560	50 514	36,8	26,35	21,47	25,92	30,57	37,78
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	59 621	34,6	33,11	30,02	35,43	36,32	48,62
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	53 654	37,2	27,59	23,59	27,87	31,80	40,28
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	53 377	37,2	27,43	23,55	27,50	31,01	40,09
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	20	55 456	38,8	27,45	x	x	x	38,19
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	8 090	53 135	36,8	27,84	22,90	27,02	31,55	39,88
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	4 120	50 034	37,4	25,69	21,82	25,00	28,97	35,84
221	Personnel technique des sciences physiques	..	62 661	38,7	31,17	25,43	31,66	34,45	46,93
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	60 825	38,4	30,47	24,95	31,66	32,11	45,46
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	69 384	39,5	33,73	x	x	x	52,20
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	56 078	39,7	27,13	25,28	27,80	29,25	38,71
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	57 096	39,5	27,74	27,27	28,71	29,25	40,12
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	64 357	38,6	31,99	24,48	31,00	38,42	44,49
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	72 460	39,1	35,51	x	x	x	53,57
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	55 957	37,7	28,48	21,20	26,52	32,47	39,31
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	66 009	39,3	32,25	26,32	31,06	36,96	44,40
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	62 094	38,6	30,98	23,64	29,20	36,68	43,63
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	130 547	37,9	66,51	x	x	x	90,75
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	75 345	39,1	37,05	x	x	x	50,54
228	Personnel technique en informatique	9 600	52 421	38,1	26,46	21,01	25,96	31,04	36,91
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	41 963	37,9	21,26	17,50	20,27	24,11	28,90

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	60 204	35,8	32,23	25,41	32,24	36,61	45,96
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	66 867	36,0	35,67	28,93	34,61	38,65	51,12
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	76 867	40,0	36,83	x	x	x	58,19
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	55 961	37,2	29,06	x	x	x	41,84
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	54 318	39,3	26,56	18,78	24,40	32,35	35,37
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	57 324	38,7	28,38	20,79	25,52	33,22	38,02
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	35 469	39,5	17,29	14,09	16,43	18,44	22,75
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	44 331	38,0	22,48	x	x	x	30,88
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	58 160	38,9	28,83	x	x	x	38,73
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	58 562	39,2	28,87	x	x	x	38,69
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 640	50 319	38,7	25,01	18,73	25,02	29,97	34,57
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 040	58 490	37,8	29,74	25,61	29,62	33,75	42,76
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	41 464	39,2	20,21	15,61	19,24	24,01	27,52
6321	Chefs	..	50 623	39,8	24,38	19,77	23,92	31,18	32,84
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	37 134	38,9	18,24	14,57	16,80	22,45	24,94
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	53 044	38,7	26,17	x	x	x	37,05
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	83 286	39,5	40,40	...	...	...	58,76
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	68 213	39,7	32,92	27,28	36,21	38,37	50,31
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	67 848	39,4	32,96	x	x	x	52,06
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	71 497	39,9	34,36	x	x	x	57,26
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 010	66 494	38,5	33,12	x	x	x	49,14
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	61 355	38,9	30,28	27,21	31,42	33,38	43,28

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	68 186	39,6	33,09	26,77	34,83	39,12	49,62
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	74 217	37,3	38,29	x	x	x	59,39
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	59 224	38,9	29,13	22,14	28,61	33,92	45,19
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	77 011	39,9	36,96	x	x	x	63,07
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	61 907	38,9	30,55	x	x	x	46,72
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	61 095	39,2	29,94	x	x	x	45,81
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 990	75 736	39,5	36,76	28,72	36,41	44,62	52,52
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	80 772	39,7	39,09	31,43	39,59	46,66	56,38
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	69 385	39,8	33,44	x	x	x	46,32
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	69 305	37,7	35,42	x	x	x	50,67
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	60 167	39,8	28,92	23,01	28,09	31,45	40,17
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8 870	65 397	39,8	31,47	26,21	32,74	34,66	48,09
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	64 759	39,8	31,19	x	x	x	48,34
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	64 597	40,0	30,95	26,11	32,67	36,54	44,03
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	52 890	39,7	25,54	20,61	23,95	29,60	35,52
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	53 126	39,8	25,62	20,76	23,96	29,74	35,63
7322	Débosselleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	48 830	38,9	24,17	x	x	x	33,48
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	57 011	39,2	28,09	22,23	25,19	35,79	39,35
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	63 101	36,4	33,92	x	x	x	49,22
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	65 085	35,4	35,75	x	x	x	52,74
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	52 064	42,1	23,73	x	x	x	33,27
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	61 229	40,4	29,11	...	...	...	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 770	70 790	39,9	34,13	26,04	31,84	41,67	49,70

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		n	\$	h	\$/h				
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	64 945	40,1	31,08	x	x	x	46,55
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	8 140	40 655	37,6	20,79	17,34	20,01	23,16	29,44
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 410	41 400	37,5	21,19	17,86	20,41	23,48	30,14
1414	Réceptionnistes	..	37 435	38,1	18,86	15,91	18,17	20,89	26,07
1415	Commis des services du personnel	..	40 154	35,2	21,55	16,44	19,44	25,12	31,30
142	Commis en bureautique et en éditique	..	37 256	37,2	19,19	16,01	18,61	20,95	27,16
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	11 260	43 231	37,2	22,31	18,96	21,73	25,21	31,93
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 390	42 091	37,5	21,56	18,04	20,87	24,58	30,20
1432	Commis à la paye	..	45 205	38,1	22,84	19,56	22,06	25,61	31,95
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 460	43 958	36,7	22,95	x	x	x	33,62
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 500	43 198	37,2	22,31	x	x	x	32,12
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	42 908	36,5	22,47	15,98	21,91	27,04	33,53
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	45 211	37,3	23,34	x	x	x	34,95
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	34 155	38,2	17,27	13,85	16,04	19,04	24,46
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	33 763	x	17,09	13,59	15,99	18,77	24,31
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	38 193	38,5	19,08	x	x	x	26,06
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	13 560	45 946	39,0	22,56	17,48	21,83	27,21	32,36
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	6 010	42 377	38,8	20,85	15,56	19,60	26,21	29,78
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	..	48 448	39,6	23,47	18,54	23,06	28,71	34,87
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	1 430	54 351	38,4	27,23	23,30	27,44	29,94	39,52
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 970	43 978	39,2	21,49	17,33	20,51	25,09	30,46
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	50 329	39,7	24,40	20,62	22,33	27,38	34,17
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	49 952	38,6	24,84	20,82	23,27	29,51	34,07
341	Personnel de soutien des services de santé	..	32 801	35,6	17,52	13,96	16,26	21,00	25,12
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	43 137	39,3	20,98	x	x	x	28,89
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	39 877	39,8	19,19	x	x	x	25,40
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	21 190	41 547	37,2	21,45	17,58	21,01	24,69	30,89
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	..	41 794	37,5	21,37	16,74	20,87	25,06	30,37
656	Autre personnel des services personnels	..	30 013	37,7	15,31	x	x	x	21,21
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	54 682	38,4	27,11	x	x	x	40,09

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures régulières hebd. h	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
					\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	48 133	41,3	22,48	18,27	21,00	27,08	31,42
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	49 438	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	51 686	38,5	25,55	x	x	x	37,07
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	48 737	39,8	23,42	x	x	x	33,66
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	52 222	40,8	24,58	20,66	21,62	27,77	35,60
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	52 142	40,8	24,55	20,36	21,62	27,53	35,53
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	50 364	40,0	24,12	x	x	x	33,68
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	42 646	39,7	20,58	16,11	19,68	25,82	29,59
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	39 619	36,9	20,88	x	x	x	29,20
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	29 108	38,9	14,44	x	x	x	18,92
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	27 215	37,4	13,83	11,25	11,68	15,56	18,36
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	42 366	39,9	20,36	18,46	21,03	23,02	28,96
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	6 650	39 001	38,0	19,49	16,40	17,61	23,94	27,91
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 170	38 291	37,6	19,31	16,07	17,61	22,38	27,77
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	41 493	39,8	20,01	16,48	20,28	23,35	28,82
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	39 835	39,7	19,25	x	x	x	27,65
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	46 882	39,6	22,74	18,33	22,22	26,14	32,20
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	46 604	39,5	22,57	20,29	21,77	25,46	31,66
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	47 121	39,6	22,87	x	x	x	32,67
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	53 303	39,9	25,61	26,69	26,72	28,47	37,31
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 949	39,4	20,41	x	x	x	29,08

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86 648	35,4	47,11	x	x	x	75,38
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	78 214	36,2	41,59	34,10	39,90	46,08	65,16
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85 530	34,8	47,27	41,15	49,62	53,26	78,00
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	74 903	36,7	39,20	33,99	38,88	43,08	60,91
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80 720	36,3	43,03	x	x	x	66,23
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76 267	36,2	40,50	34,65	40,40	44,38	63,12
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	69 531	35,8	37,37	31,95	36,79	40,78	57,43
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76 017	37,5	38,86	35,49	39,37	41,17	57,73
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 773	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	96 616	34,4	53,85	x	x	x	89,26
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90 707	33,4	52,08	...	...	...	94,03
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	75 141	36,3	39,69	33,35	42,65	46,98	63,37
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	73 803	38,1	37,06	...	...	...	52,95
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	82 343	36,5	43,23	x	x	x	72,12
5123	Journalistes	74 545	36,1	39,53	33,46	42,74	46,60	63,27
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	51 137	38,9	25,50	18,99	24,63	28,74	38,01
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	60 346	35,5	32,84	x	x	x	50,69
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	47 895	39,7	23,18	18,99	21,88	26,20	34,55
122	Personnel administratif et de réglementation	61 559	36,3	32,54	27,71	30,40	35,15	50,99
1221	Agents et agentes d'administration	56 443	36,1	29,99	27,53	28,23	33,64	46,14
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60 941	36,8	31,67	x	x	x	50,59
1225	Agents et agentes aux achats	69 918	36,8	36,68	30,11	36,12	42,78	58,50
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 467	35,2	29,17	24,28	28,08	32,63	46,51
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 288	35,2	29,08	24,28	27,82	32,34	46,38
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	60 436	37,3	31,01	28,15	30,74	33,21	49,24
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	60 497	37,7	30,62	28,15	30,47	33,21	48,77
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	57 228	35,8	30,69	28,16	30,10	33,02	47,07

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	58 588	36,6	30,72	28,52	30,10	33,00	47,68
221	Personnel technique des sciences physiques	67 299	38,5	33,51	...	...	...	52,87
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	64 193	37,9	32,48	...	...	...	49,83
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 241	38,6	37,93	36,87	38,06	39,44	58,97
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	77 597	39,3	37,89	34,74	38,60	41,47	59,85
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	65 309	36,5	34,44	...	...	...	54,01
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	70 757	38,3	35,48	32,82	36,71	37,30	59,66
228	Personnel technique en informatique	57 535	37,4	29,51	24,82	28,95	33,64	44,77
323	Personnel technique en soins de santé	48 499	37,2	25,08	20,62	27,78	28,45	36,71
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	60 519	35,0	33,11	31,68	32,26	34,04	47,63
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	62 936	36,6	33,00	x	x	x	51,41
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	61 439	37,8	31,42	21,84	30,98	37,48	47,34
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	48 254	38,5	24,34	x	x	x	35,72
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 156	37,6	22,16	x	x	x	30,39
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	66 898	37,8	34,17	x	x	x	52,22
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	75 661	37,2	39,09	x	x	x	60,40
631	Superviseurs et superviseuses de services	52 455	39,4	25,57	...	...	...	36,55
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	53 795	37,6	27,48	x	x	x	40,60
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	49 763	39,6	24,05	21,52	23,97	26,93	34,59
6321	Chefs	61 059	39,8	29,38	x	x	x	42,29
6322	Cuisiniers et cuisinières	45 667	39,5	22,12	19,32	22,59	26,20	31,82
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	36 520	39,4	17,75	17,00	18,02	18,79	24,70
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	55 023	38,8	27,04	x	x	x	39,48
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	71 263	39,9	34,29	32,61	37,01	38,37	52,93
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	70 514	39,6	34,12	...	...	...	54,55
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	67 525	38,5	33,64	28,57	33,63	38,60	50,28
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	63 179	38,5	31,46	x	x	x	45,78
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	70 065	39,5	34,06	x	x	x	51,84
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	74 774	37,2	38,66	x	x	x	60,30

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68 312	39,4	33,28	28,61	33,15	39,12	53,87
729	Autre personnel des métiers de la construction	67 129	38,7	33,33	x	x	x	52,34
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	67 294	39,0	33,15	x	x	x	52,35
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	70 125	39,9	33,73	32,70	33,79	34,00	47,76
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68 343	39,9	32,83	x	x	x	48,01
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	69 789	39,8	33,62	29,34	34,34	37,32	53,08
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	68 792	39,8	33,18	28,66	34,34	34,63	53,08
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	71 016	40,2	33,94	x	x	x	49,00
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	58 077	39,7	28,07	22,57	26,71	34,66	40,38
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 711	39,8	28,30	22,57	26,82	34,66	40,78
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	67 976	38,5	34,23	...	...	...	49,97
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	67 351	40,2	32,11	31,55	33,05	33,42	51,36
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	65 513	35,0	36,58	x	x	x	54,30
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59 529	40,0	28,52	24,54	26,72	32,29	43,91
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	80 113	39,8	38,59	38,93	41,97	42,78	67,36
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	69 940	40,0	33,50	x	x	x	51,87
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	48 645	36,6	25,47	20,99	25,12	29,05	38,43
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 097	36,2	25,94	21,12	26,11	29,61	39,36
1414	Réceptionnistes	44 374	38,3	22,27	19,14	23,53	26,51	32,18
1415	Commis des services du personnel	57 377	37,1	29,67	x	x	x	47,86
142	Commis en bureautique et en éditique	40 834	37,7	20,82	18,60	18,62	23,18	30,04
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	50 907	36,1	26,98	23,38	26,41	30,10	41,26
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 866	36,4	27,26	23,02	26,41	30,74	42,38
1432	Commis à la paye	53 701	36,5	28,42	22,82	25,45	33,83	42,04
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	50 857	36,0	26,98	x	x	x	41,04
1435	Agents et agentes de recouvrement	49 113	35,9	26,32	x	x	x	39,85
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	56 617	36,7	29,64	26,22	29,82	33,29	48,14
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	55 674	36,9	28,97	x	x	x	47,37
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	48 258	35,2	26,20	22,12	24,88	28,11	42,91

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	48 174	x	26,19	22,11	24,88	28,44	42,89
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51 884	39,1	25,52	20,15	26,00	30,62	38,21
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46 224	39,2	22,73	18,31	21,26	27,21	32,78
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	58 434	39,6	28,29	24,01	26,91	32,53	44,71
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	59 677	37,2	30,77	...	...	...	47,43
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50 593	39,5	24,54	x	x	x	37,64
1525	Répartiteurs et répartitrices	55 291	38,8	27,52	21,88	24,18	32,84	41,00
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	61 473	39,2	30,04	x	x	x	41,24
341	Personnel de soutien des services de santé	38 530	37,2	19,92	20,93	21,00	21,37	29,94
651	Personnel des services des aliments et des boissons	34 728	39,8	16,73	15,88	16,72	18,03	23,78
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	45 187	39,8	21,74	x	x	x	30,00
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 988	39,8	19,23	16,98	17,04	21,82	25,49
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	45 316	36,8	23,61	18,14	24,65	28,30	34,69
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 575	37,5	23,86	x	x	x	34,50
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	61 525	39,4	30,09	x	x	x	45,01
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	45 931	39,8	22,11	17,57	22,62	26,29	32,41
7452	Manutentionnaires	46 484	39,8	22,38	17,70	22,66	26,34	32,84
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 597	41,2	24,68	20,42	26,26	28,48	35,32
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	55 320	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	54 150	40,0	25,95	...	...	...	37,82
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	57 493	40,6	27,14	x	x	x	41,17
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	57 414	40,6	27,11	x	x	x	41,12
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	65 097	40,0	31,19	x	x	x	51,34
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	50 404	39,9	24,24	x	x	x	36,82
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	55 302	39,7	26,78	22,59	25,62	30,02	39,86
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 347	39,9	23,24	20,02	25,19	26,08	33,04
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	49 518	35,8	26,47	x	x	x	41,19
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	65 668	39,5	31,79	30,32	33,77	33,81	50,52

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	38 408	39,6	18,62	15,76	18,82	20,95	26,75
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 623	38,6	20,58	17,42	18,46	23,94	29,61
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	41 673	38,9	20,47	x	x	x	29,47
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	42 981	40,0	20,59	x	x	x	28,16
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	41 406	38,2	20,67	17,42	17,61	22,38	29,91
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	43 959	39,6	21,26	x	x	x	31,04
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	46 231	39,3	22,50	x	x	x	33,33
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	40 863	40,0	19,58	x	x	x	28,01
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	54 997	39,8	26,53	23,67	25,58	29,71	39,25
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	51 833	40,1	24,76	22,22	24,67	27,09	35,32
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	57 925	39,4	28,17	x	x	x	43,04
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 958	39,3	20,49	16,46	19,61	25,03	29,36

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Gestion								
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	107 038	37,8	54,46	45,66	52,19	61,89	77,99
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	52 404	39,6	25,36	18,71	23,19	28,25	34,11
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73 839	37,6	37,81	x	x	x	52,72
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	74 905	37,3	38,61	30,79	37,17	45,32	54,95
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	73 814	37,6	37,76	30,40	36,30	44,67	53,29
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78 514	37,2	40,59	32,65	39,07	47,26	58,23
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	68 969	37,3	35,59	27,78	34,12	41,40	50,30
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 350	37,9	41,19	34,31	40,85	47,53	57,22
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 971	38,1	37,78	30,86	37,91	44,23	51,86
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	79 977	37,0	41,70	34,72	42,36	47,05	60,25
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	62 933	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 632	36,9	55,69	x	x	x	78,33
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	77 510	37,1	40,18	30,66	39,78	47,29	57,44
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	65 327	36,5	34,54	x	x	x	49,73
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	62 022	37,7	31,54	23,10	29,08	37,08	44,55
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	70 164	38,7	34,71	28,11	34,85	40,14	49,36
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	73 927	37,5	37,83	x	x	x	54,81
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	60 043	38,1	30,47	x	x	x	42,28
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	62 124	38,5	30,99	25,56	29,88	35,39	43,50
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	63 291	38,0	32,03	25,84	31,81	37,40	44,06
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	62 774	37,4	32,17	x	x	x	46,24
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	61 918	39,2	30,35	24,56	28,98	35,01	42,34
122	Personnel administratif et de réglementation	60 004	38,2	30,18	23,86	28,41	34,56	42,73
1221	Agents et agentes d'administration	53 521	37,7	27,27	23,21	26,60	30,43	38,39
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	49 391	37,9	25,10	x	x	x	34,88
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	61 862	37,3	32,00	x	x	x	45,34
1225	Agents et agentes aux achats	68 600	38,8	33,99	27,19	32,27	39,42	48,59

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 700	36,6	27,18	21,92	26,79	31,99	38,75
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 275	37,0	26,11	21,33	25,63	30,34	37,11
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 718	37,2	26,12	22,32	25,67	29,12	36,53
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 582	37,1	26,18	22,33	25,93	28,67	36,73
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 715	36,9	27,55	22,63	26,30	31,24	39,18
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	49 214	37,5	25,21	21,46	24,34	28,42	34,78
221	Personnel technique des sciences physiques	59 618	38,8	29,64	21,92	28,76	33,38	43,21
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	59 007	38,7	29,39	21,73	28,71	33,17	43,24
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 555	38,7	31,58	24,01	30,06	38,10	43,53
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66 877	38,9	32,93	x	x	x	46,84
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	54 913	37,8	27,82	20,68	25,48	31,91	37,80
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65 619	39,4	31,99	25,83	30,81	36,64	43,23
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	119 335	39,8	57,49	47,90	57,38	65,50	82,94
228	Personnel technique en informatique	51 369	38,3	25,83	20,12	25,15	30,24	35,34
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	41 852	37,9	21,18	x	x	x	28,68
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	60 144	36,0	32,06	24,59	32,20	36,83	45,65
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	67 149	36,0	35,87	x	x	x	51,09
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	53 303	39,5	25,87	18,27	24,00	31,03	33,83
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	58 920	38,7	29,10	22,04	26,56	33,54	38,41
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	34 530	39,8	16,69	x	x	x	21,91
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	45 325	38,3	22,75	x	x	x	31,29
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	32 804	36,7	16,91	13,18	15,03	19,00	22,94
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	57 758	39,0	28,59	x	x	x	38,15
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	57 957	39,3	28,51	x	x	x	37,99
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	56 451	37,0	29,12	22,67	27,35	34,43	39,31
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	53 766	36,8	28,14	22,78	25,90	30,50	41,28
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	54 261	35,4	29,42	24,36	26,74	32,00	42,96
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	53 488	37,4	27,54	22,32	25,09	30,15	40,53

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
631	Superviseurs et superviseuses de services	50 118	38,6	24,95	18,33	24,78	30,34	34,38
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	58 714	37,8	29,85	x	x	x	42,86
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	37 195	39,0	18,24	14,57	16,69	20,52	24,04
6321	Chefs	46 532	39,8	22,41	x	x	x	29,38
6322	Cuisiniers et cuisinières	32 184	38,5	15,99	13,53	15,61	17,64	21,07
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	45 241	40,0	21,68	19,64	21,95	24,73	29,58
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	47 202	40,0	22,61	x	x	x	31,29
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	50 451	38,6	25,03	x	x	x	33,90
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	52 338	39,0	25,80	22,50	24,73	28,42	36,64
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	54 005	38,4	26,94	x	x	x	39,06
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60 284	38,6	29,99	x	x	x	42,48
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	58 239	39,5	28,26	x	x	x	39,14
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	58 849	39,9	28,28	x	x	x	38,91
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	61 661	39,6	29,83	x	x	x	40,83
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	49 231	38,3	24,57	21,20	22,28	26,79	35,67
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	49 333	39,6	23,86	x	x	x	33,97
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	76 031	39,5	36,92	28,55	36,90	44,80	52,77
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	81 052	39,7	39,23	x	x	x	56,56
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	57 578	39,9	27,64	22,14	28,17	31,83	39,43
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	56 618	39,9	27,18	x	x	x	39,06
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	61 515	40,0	29,51	x	x	x	41,61
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	47 957	39,8	23,13	20,27	22,37	25,53	30,97
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	48 181	39,8	23,25	20,59	22,70	25,53	31,14
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	49 553	39,7	23,91	20,77	23,88	25,21	32,55
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	52 578	39,9	25,26	21,90	24,15	26,22	34,15
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 983	39,4	28,26	x	x	x	39,76
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	100 092	39,3	48,75	46,28	48,21	49,29	68,99
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	56 749	36,8	29,38	x	x	x	41,22

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	71 540	39,9	34,51	26,35	32,33	42,58	50,07
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	76 132	39,5	36,98	29,78	38,40	44,11	53,46
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	60 157	40,1	28,75	24,62	28,71	33,30	41,55
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	39 067	37,8	19,86	17,00	19,41	22,00	27,76
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	39 885	37,8	20,25	17,43	19,93	22,55	28,44
1414	Réceptionnistes	36 075	38,1	18,20	15,82	17,54	19,74	24,90
1415	Commis des services du personnel	35 625	34,7	19,41	x	x	x	26,83
142	Commis en bureautique et en éditique	34 488	36,8	17,92	15,50	16,49	19,40	24,91
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	42 070	37,4	21,61	18,61	21,04	24,33	30,60
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	40 727	37,7	20,76	17,64	20,43	23,60	28,62
1432	Commis à la paye	44 455	38,2	22,35	19,19	21,25	25,33	31,13
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	43 128	36,8	22,46	19,29	22,00	25,21	32,76
1435	Agents et agentes de recouvrement	41 123	37,7	20,90	17,89	20,66	23,04	29,61
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	35 416	36,4	18,55	13,74	17,37	21,68	25,95
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	38 962	37,5	19,98	15,95	19,24	23,04	28,06
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 080	38,6	15,95	13,59	15,99	17,85	22,11
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	31 463	38,6	15,64	13,24	15,59	17,13	21,74
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42 341	39,0	20,76	16,14	20,12	24,53	28,91
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	39 804	38,6	19,60	14,61	18,28	24,47	27,80
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	38 585	39,6	18,71	14,69	19,13	21,56	25,55
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	51 680	39,0	25,45	21,01	24,33	28,73	35,84
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	41 520	39,1	20,36	16,99	19,20	23,52	27,83
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 889	40,1	22,86	19,95	22,01	25,25	31,03
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	46 763	38,5	23,40	x	x	x	32,08
341	Personnel de soutien des services de santé	27 355	34,1	15,24	13,09	14,09	15,56	20,36
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	26 682	36,5	13,95	11,46	13,04	15,21	18,46
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	38 646	38,2	19,31	x	x	x	26,34
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 240	39,7	18,97	x	x	x	24,92
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	39 849	37,3	20,47	17,41	20,24	22,70	29,21
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	41 186	37,0	21,39	18,92	20,95	23,48	31,43
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	39 157	37,5	20,00	16,63	19,63	22,43	28,10
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	33 792	35,4	18,01	x	x	x	24,34

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	41 523	41,4	19,22	17,50	18,61	20,56	25,82
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	43 570	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	33 464	39,4	16,26	13,07	15,81	18,79	22,04
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	47 327	40,9	22,21	x	x	x	30,54
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	36 228	39,6	17,56	x	x	x	23,80
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	28 491	39,0	14,08	x	x	x	18,35
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	36 519	38,4	18,24	15,49	17,26	20,77	26,21
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	29 914	36,6	15,46	x	x	x	21,20
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	25 485	33,9	14,16	12,09	13,04	15,50	19,17
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	25 368	33,9	14,12	12,09	13,04	15,43	19,08
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	24 405	36,8	12,63	11,25	11,44	12,48	16,24
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	33 152	36,8	17,05	12,52	15,88	20,76	24,06
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	33 779	36,8	17,34	12,46	15,98	22,34	24,63
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	35 691	40,3	17,06	x	x	x	23,88
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	38 165	39,1	18,70	x	x	x	27,08
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	39 312	39,4	19,19	16,73	19,12	20,85	25,70
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	41 334	39,0	20,37	18,47	20,40	20,95	27,87
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	37 692	39,7	18,25	x	x	x	24,02
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	29 346	39,3	14,31	x	x	x	19,56
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	40 561	40,2	19,35	x	x	x	26,97
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 922	39,8	20,18	x	x	x	28,32

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	107 724	38,6	54,04	43,53	49,89	57,32	72,01
0113	Directeurs et directrices des achats	107 387	38,1	54,04	x	x	x	72,94
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	109 992	38,4	55,09	43,34	49,50	59,67	72,13
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	88 404	38,6	44,11	34,72	40,55	54,27	62,67
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	84 431	36,6	43,95	x	x	x	65,17
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	103 650	39,5	51,00	x	x	x	66,93
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	123 210	37,8	63,00	51,45	60,13	71,75	86,28
0211	Directeurs et directrices des services de génie	115 540	38,6	57,48	48,06	55,24	64,80	78,96
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	128 944	36,3	69,04	x	x	x	97,94
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	123 565	38,5	61,48	50,65	59,27	68,54	81,76
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	94 930	35,0	51,98	x	x	x	74,04
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	115 856	38,6	57,25	47,70	58,88	62,62	76,71
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	116 061	38,8	56,99	46,97	58,19	63,59	75,91
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	108 457	39,1	53,22	42,76	49,15	66,28	69,77
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	92 523	38,8	45,89	38,86	43,23	48,63	62,36
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	91 889	38,8	45,60	38,81	43,14	48,03	61,99
0731	Directeurs et directrices des transports	94 944	38,8	47,37	33,50	43,68	57,44	62,91
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	97 382	39,2	47,93	36,32	47,40	55,68	65,68
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	76 056	37,9	38,47	30,42	35,54	43,61	51,64
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	69 583	38,0	35,27	27,39	33,56	41,53	48,09
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	68 073	37,7	34,76	27,50	32,26	42,52	47,97
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78 420	38,1	39,56	33,93	39,16	44,52	53,47
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	60 612	38,0	30,66	25,24	28,60	34,14	41,73
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 324	37,5	39,60	34,06	38,64	45,64	56,64
2112	Chimistes	75 569	37,2	39,09	32,83	38,62	44,08	56,09
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	58 103	39,7	28,11	x	x	x	37,45
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	75 501	38,4	37,77	30,93	36,02	41,74	50,92
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	83 917	39,0	41,41	x	x	x	57,78
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	65 352	40,4	30,96	x	x	x	43,58

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
217	Professionnels et professionnelles en informatique	73 687	38,2	37,05	29,73	36,24	44,20	48,99
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 762	38,7	34,15	26,44	32,89	41,62	45,09
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	79 042	36,8	41,21	35,49	40,93	46,54	60,32
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	64 912	..	..	x	x	x	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90 747	37,0	47,15	x	x	x	64,01
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	68 990	38,0	35,12	x	x	x	48,33
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	79 914	38,4	39,88	x	x	x	56,51
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	61 800	36,9	32,51	24,63	31,97	36,74	45,24
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	58 503	37,8	29,67	x	x	x	38,98
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	90 522	39,8	43,49	34,45	42,68	49,47	54,63
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	92 151	39,8	44,28	34,70	43,17	49,89	55,60
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	57 633	38,6	28,77	23,44	27,58	32,84	39,77
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	59 518	37,8	30,54	x	x	x	41,00
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	58 403	36,9	30,51	x	x	x	43,51
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	52 124	37,5	26,70	x	x	x	36,85
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58 348	39,2	28,65	23,32	27,42	33,17	39,53
122	Personnel administratif et de réglementation	53 757	38,2	27,05	22,07	26,15	30,40	37,08
1221	Agents et agentes d'administration	52 789	37,3	27,30	22,99	27,40	28,80	38,14
1222	Adjoints et adjointes de direction	65 546	37,7	33,34	x	x	x	45,53
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	47 449	39,0	23,35	20,44	22,64	25,56	31,90
1225	Agents et agentes aux achats	55 011	38,8	27,23	21,99	26,15	30,78	37,10
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	51 056	35,4	27,77	21,28	28,19	35,43	39,48
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	44 340	36,2	23,50	18,45	22,44	28,15	32,60
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	46 972	35,7	25,34	x	x	x	36,74
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	48 847	37,6	24,93	19,73	24,14	28,50	34,88

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	48 975	37,8	24,93	20,43	23,40	28,45	34,11
221	Personnel technique des sciences physiques	53 804	38,9	26,52	21,75	25,43	28,31	38,21
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	51 853	38,9	25,60	21,65	25,43	27,64	36,97
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66 008	38,6	32,86	26,09	33,51	38,11	46,09
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	58 815	38,5	29,28	x	x	x	41,65
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	46 417	37,7	23,53	x	x	x	30,65
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	63 330	39,7	30,62	x	x	x	41,58
228	Personnel technique en informatique	49 617	38,2	25,07	18,51	24,33	30,27	33,90
323	Personnel technique en soins de santé	43 473	35,3	23,50	x	x	x	33,74
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	67 965	35,1	37,10	x	x	x	51,72
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	65 508	39,3	31,83	23,67	29,65	39,24	41,79
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 688	39,6	24,56	18,70	22,58	27,68	31,99
631	Superviseurs et superviseurs de services	44 555	38,3	22,22	14,98	22,67	27,56	29,98
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	51 934	38,1	26,11	21,79	26,39	29,83	36,11
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	47 922	39,6	23,20	21,95	22,59	24,23	33,13
6322	Cuisiniers et cuisinières	46 383	39,4	22,61	21,95	22,59	23,68	32,34
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	49 668	38,3	24,78	x	x	x	34,29
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	63 897	39,9	30,66	x	x	x	41,05
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	61 291	39,8	29,48	x	x	x	42,25
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60 069	39,3	29,19	x	x	x	40,75
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	66 292	40,2	31,63	x	x	x	44,56
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	51 935	38,5	25,76	x	x	x	36,44
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66 537	38,9	32,96	25,20	29,79	40,36	45,84
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 312	40,0	34,71	26,31	31,55	42,59	48,12
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	52 384	39,4	25,41	x	x	x	34,34
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 400	39,6	28,21	x	x	x	40,51
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	58 581	39,6	28,31	x	x	x	40,87
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 816	40,0	27,88	x	x	x	38,85

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	46 760	39,7	22,62	20,28	22,93	24,78	29,57
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	46 640	39,7	22,58	20,60	23,02	24,33	29,46
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	61 088	39,9	29,33	x	x	x	42,74
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	54 316	35,9	29,18	x	x	x	44,34
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	56 749	36,8	29,38	x	x	x	41,22
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	60 882	40,0	29,26	24,19	27,48	33,47	40,99
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	58 647	40,2	27,99	x	x	x	39,39
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 033	37,9	19,27	16,39	18,42	21,17	26,40
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38 986	37,8	19,75	16,78	19,22	21,68	27,09
1414	Réceptionnistes	36 364	37,9	18,42	15,91	17,65	19,36	25,22
142	Commis en bureautique et en éditique	35 781	38,9	17,67	14,79	16,93	18,62	24,04
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	40 519	38,0	20,51	17,07	20,34	23,62	28,12
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	39 661	38,1	20,05	16,72	19,48	22,84	27,17
1432	Commis à la paye	43 299	37,4	22,20	x	x	x	30,96
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	40 877	37,3	20,92	x	x	x	30,88
1435	Agents et agentes de recouvrement	45 753	38,2	22,98	x	x	x	31,11
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	31 088	35,6	16,62	x	x	x	22,51
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	35 870	37,7	18,34	x	x	x	24,96
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 777	37,7	16,63	x	x	x	23,17
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	31 181	x	15,92	x	x	x	22,42
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44 327	39,2	21,70	18,16	21,17	24,53	30,20
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40 720	39,2	19,90	16,39	19,04	22,60	27,59
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51 802	39,5	25,11	...	...	...	37,60
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	48 813	38,8	24,12	19,78	24,06	25,57	32,68
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	43 098	39,4	21,00	16,87	19,71	23,98	28,65
1525	Répartiteurs et répartitrices	45 463	39,9	21,82	20,62	21,88	22,71	30,23
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47 975	37,8	24,40	x	x	x	33,20
341	Personnel de soutien des services de santé	39 845	36,3	21,04	x	x	x	32,59
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	46 852	39,3	22,93	x	x	x	31,47
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	46 545	39,6	22,50	x	x	x	32,06

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	36 577	37,9	18,54	x	x	x	25,46
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	36 271	38,1	18,27	x	x	x	24,80
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	52 532	39,2	25,55	x	x	x	36,99
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	45 065	40,8	21,19	18,00	19,70	23,93	29,14
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	49 400	..	..	x	x	x	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	39 537	39,6	19,13	x	x	x	25,83
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	49 835	41,2	23,33	x	x	x	33,10
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	24 569	36,1	12,94	x	x	x	16,69
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	43 057	39,2	21,00	18,11	21,46	22,73	30,03
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	49 921	40,0	23,92	x	x	x	33,07
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	41 884	39,0	20,55	17,65	19,61	22,60	29,35
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	42 997	38,6	21,30	x	x	x	31,41
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	45 438	39,2	22,15	x	x	x	32,13
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	48 134	39,9	23,13	20,38	22,46	25,65	32,12
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	47 592	40,0	22,81	x	x	x	31,43
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 996	39,8	23,62	x	x	x	33,24
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 487	39,4	20,70	x	x	x	29,23

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	121 369	37,9	61,75	47,54	60,77	73,24	86,70
0113	Directeurs et directrices des achats	117 608	37,9	59,56	x	x	x	83,78
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	115 702	37,6	59,15	44,13	55,36	70,63	83,09
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	109 660	37,1	56,81	43,35	53,66	67,16	80,54
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	106 352	36,1	56,58	x	x	x	82,16
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	99 973	37,1	51,81	39,90	48,17	60,97	74,09
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	123 550	37,5	63,28	51,28	61,47	73,28	89,24
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	107 589	37,8	54,75	45,42	51,95	62,69	78,85
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	125 322	38,1	63,17	53,39	62,30	71,10	87,02
0211	Directeurs et directrices des services de génie	127 536	38,3	63,97	54,45	63,68	72,54	87,96
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	125 126	37,2	64,68	x	x	x	90,28
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	121 671	38,1	61,29	52,20	60,11	69,01	84,31
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	74 052	34,8	40,91	x	x	x	60,63
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	102 431	37,1	52,75	40,69	54,54	61,99	73,34
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	102 219	37,1	52,61	40,69	54,54	61,99	73,17
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	105 647	37,9	53,58	42,28	52,16	64,10	75,43
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	53 063	39,7	25,66	18,99	23,69	28,25	34,73
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	68 276	39,8	32,99	x	x	x	45,04
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	66 110	39,8	31,98	x	x	x	43,83
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	50 623	x	24,80	x	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	106 642	38,1	54,13	41,91	51,69	65,85	75,35
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	102 297	38,2	51,86	40,32	48,82	61,16	73,20
0731	Directeurs et directrices des transports	104 392	38,8	51,69	43,49	50,18	59,48	73,35
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	126 209	38,6	62,69	x	x	x	89,30
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	118 202	38,5	59,16	49,06	56,85	68,75	85,28
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	118 172	38,6	59,08	49,00	56,81	68,50	85,03
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73 759	37,6	37,85	28,75	36,51	45,22	53,10

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 768	37,2	39,20	31,50	37,79	45,92	56,40
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	75 385	37,5	38,73	31,09	37,43	45,77	55,26
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78 294	37,1	40,60	32,70	38,96	47,13	58,85
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	70 831	37,1	36,71	29,23	35,19	42,54	52,40
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	71 699	38,1	36,33	27,12	33,99	43,23	49,15
2112	Chimistes	67 234	38,4	33,86	24,47	32,49	36,56	47,04
2113	Géoscientifiques et océanographes	76 366	37,7	38,86	28,22	39,64	46,66	50,92
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	75 515	37,5	38,61	x	x	x	52,63
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	68 498	37,7	34,78	x	x	x	47,58
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	67 107	37,6	34,22	x	x	x	46,38
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	84 090	39,2	41,24	34,14	42,72	44,13	60,70
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 522	37,9	41,26	32,13	38,97	48,29	55,50
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	92 400	38,7	45,79	38,28	44,65	52,60	66,47
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	71 964	37,6	36,69	x	x	x	49,60
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	76 131	38,6	38,11	x	x	x	55,77
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82 636	37,8	41,94	35,26	41,35	48,09	58,94
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77 207	37,7	39,20	32,58	39,18	44,61	54,86
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	70 927	39,7	34,31	30,71	35,78	37,05	52,01
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	63 729	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	108 265	36,7	56,36	x	x	x	80,66
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	79 522	36,7	41,68	x	x	x	60,93
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 165	37,9	43,18	x	x	x	62,14
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	67 494	37,2	34,71	25,32	33,61	42,89	51,84
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	73 453	38,8	36,22	x	x	x	52,32
5123	Journalistes	63 274	36,2	33,48	x	x	x	51,49
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 884	38,1	31,15	x	x	x	44,36
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	86 825	39,5	42,11	35,93	41,13	47,00	55,51
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	62 808	38,5	31,33	25,89	30,47	35,72	44,22
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	63 833	38,0	32,26	27,16	32,05	38,18	44,58

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	63 177	37,5	32,36	27,58	31,13	35,64	46,60
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	72 120	37,5	36,64	x	x	x	55,42
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	62 234	39,3	30,47	24,48	29,34	35,25	42,76
122	Personnel administratif et de réglementation	61 757	38,0	31,19	24,79	29,55	35,77	44,84
1221	Agents et agentes d'administration	54 070	37,6	27,64	23,67	27,01	30,79	39,42
1222	Adjoints et adjointes de direction	70 633	37,9	35,88	x	x	x	50,81
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	50 078	37,6	25,59	21,99	24,62	28,67	35,86
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	62 260	37,2	32,30	x	x	x	45,85
1225	Agents et agentes aux achats	72 977	38,7	36,30	29,44	34,51	41,17	52,88
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52 156	37,0	27,12	22,46	26,63	31,10	39,16
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	52 050	37,0	27,06	22,44	26,54	30,97	39,06
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	55 121	37,6	28,09	x	x	x	41,01
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	54 972	37,6	27,95	x	x	x	40,87
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	54 278	36,5	28,61	23,66	27,55	32,38	41,27
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 274	37,4	25,87	22,00	25,30	29,07	36,24
221	Personnel technique des sciences physiques	64 050	38,6	31,90	28,31	31,66	34,93	48,32
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 547	38,3	31,41	27,87	31,66	32,85	47,12
222	Personnel technique des sciences de la vie	56 880	x	27,48	x	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64 131	38,7	31,87	24,28	30,70	38,57	44,27
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 680	39,2	36,98	32,91	38,42	41,95	56,37
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	58 621	37,6	29,86	x	x	x	41,81
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	66 208	39,3	32,38	x	x	x	44,62
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	61 489	38,2	30,97	x	x	x	44,00
228	Personnel technique en informatique	53 041	38,1	26,77	21,46	26,23	31,24	37,58
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	55 652	36,2	29,37	x	x	x	42,69
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	49 531	39,2	24,31	17,50	22,85	28,91	32,59
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	59 084	38,4	29,40	21,03	27,02	34,41	39,69
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	41 411	39,3	20,15	x	x	x	27,69

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	33 330	37,1	17,04	13,54	16,01	19,68	23,47
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	71 861	37,8	36,51	x	x	x	52,37
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	78 394	38,1	39,63	x	x	x	57,71
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	56 649	37,1	29,24	21,68	27,16	34,28	39,75
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	54 938	36,7	28,82	23,03	26,32	31,37	42,51
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	57 354	35,2	31,25	25,09	28,72	34,25	45,85
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	54 030	37,2	27,94	22,69	25,30	30,15	41,36
631	Superviseurs et superviseuses de services	51 667	38,8	25,66	19,92	25,02	30,51	35,64
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	59 803	37,7	30,46	26,22	30,28	34,37	44,12
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	40 135	39,1	19,60	15,16	17,69	24,00	26,39
6322	Cuisiniers et cuisinières	34 617	38,7	17,05	13,64	15,61	18,23	22,98
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	39 823	39,5	19,29	17,21	18,79	20,23	27,04
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	39 225	39,5	19,01	17,39	18,78	19,54	26,43
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	42 050	39,6	20,32	x	x	x	29,37
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60 530	39,6	29,24	x	x	x	43,00
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	86 003	39,4	41,77	x	x	x	61,31
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	70 990	39,7	34,30	x	x	x	53,60
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 922	38,4	33,38	x	x	x	49,72
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	68 434	39,5	33,28	x	x	x	50,31
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	74 631	37,2	38,56	x	x	x	59,94
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	62 073	39,0	30,45	x	x	x	48,66
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	78 524	39,8	37,92	30,82	37,51	45,95	54,51
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82 643	39,6	40,06	32,79	40,65	47,46	58,24
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	62 653	40,0	30,04	x	x	x	42,03
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	67 255	39,9	32,34	27,94	32,82	36,54	50,12
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	66 696	39,8	32,10	27,53	32,82	34,86	50,70
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	65 407	40,0	31,31	x	x	x	44,66

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	55 250	39,8	26,66	20,79	25,54	33,04	37,85
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	55 556	39,8	26,76	20,79	25,59	33,04	37,98
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	54 662	38,8	27,37	x	x	x	37,37
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	56 232	38,8	28,15	22,73	25,02	30,51	38,18
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	66 395	40,1	31,75	31,33	33,05	33,42	50,46
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 886	36,6	35,95	x	x	x	51,27
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	95 407	39,2	46,64	43,46	47,70	48,77	67,35
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	74 404	39,9	35,91	27,33	34,10	45,13	52,89
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	76 017	39,8	36,64	x	x	x	53,39
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	72 050	39,9	34,61	30,99	31,27	41,97	55,72
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	67 473	40,0	32,32	28,71	31,66	34,18	49,45
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	41 360	37,5	21,20	17,85	20,42	23,68	30,28
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	41 901	37,5	21,49	18,25	20,70	23,76	30,78
1414	Réceptionnistes	38 208	38,3	19,18	15,99	18,48	21,78	26,69
142	Commis en bureautique et en éditique	37 617	36,8	19,56	16,20	18,62	21,82	27,98
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	43 848	37,1	22,72	19,30	22,13	25,61	32,83
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	43 434	37,2	22,39	18,85	21,63	25,24	31,93
1432	Commis à la paye	45 484	38,2	22,94	x	x	x	32,09
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	44 126	36,7	23,06	19,61	22,69	26,08	33,77
1435	Agents et agentes de recouvrement	42 855	37,1	22,22	x	x	x	32,26
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	50 406	37,0	26,18	x	x	x	40,55
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	49 335	37,1	25,55	x	x	x	39,60
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	34 732	38,4	17,54	x	x	x	25,00
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	34 624	38,4	17,48	x	x	x	24,93
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	46 540	39,0	22,87	17,16	22,22	28,57	33,17
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	43 036	38,7	21,23	15,00	19,86	27,21	30,67
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	47 736	39,6	23,12	17,48	22,43	29,75	34,30
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	56 674	38,3	28,53	24,66	29,09	32,47	42,50
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44 194	39,1	21,62	17,48	20,63	25,09	30,92
1525	Répartiteurs et répartitrices	53 552	39,5	26,10	20,58	24,61	31,73	36,82

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51 407	39,2	25,16	x	x	x	34,70
341	Personnel de soutien des services de santé	28 566	35,3	15,40	x	x	x	20,75
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	27 747	36,8	14,36	11,50	13,39	16,00	19,17
651	Personnel des services des aliments et des boissons	33 095	38,7	16,20	x	x	x	22,73
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	42 815	39,3	20,81	x	x	x	28,66
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 842	39,8	19,18	x	x	x	25,37
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	42 805	37,0	22,18	x	x	x	32,33
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	41 026	36,4	21,64	18,82	21,15	23,89	32,13
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	43 754	37,3	22,47	x	x	x	32,43
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	57 265	37,5	28,99	x	x	x	43,98
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	45 823	39,6	22,17	17,68	22,91	26,21	32,53
7452	Manutentionnaires	45 704	39,6	22,11	17,64	22,66	26,21	32,40
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 235	41,4	22,94	18,87	22,52	27,39	32,23
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	49 453	..	..	x	x	x	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	50 453	39,9	24,22	x	x	x	35,12
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	52 880	40,7	24,93	x	x	x	36,30
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 784	40,7	24,89	x	x	x	36,22
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	68 610	x	32,10	x	x	x	x
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	64 441	40,0	30,89	x	x	x	50,95
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	53 853	39,8	26,01	21,26	25,03	28,62	38,20
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 757	39,9	23,40	20,00	21,90	27,86	35,19
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	28 355	38,9	14,09	x	x	x	18,27
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	52 732	39,0	25,81	x	x	x	41,70
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	30 662	37,3	15,65	12,55	14,72	16,84	21,90
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	27 038	35,2	14,51	12,25	13,74	16,04	20,11
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	26 860	35,2	14,43	12,25	13,71	16,02	19,97
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	43 511	37,8	22,12	x	x	x	31,66
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	28 932	38,2	14,41	11,44	12,48	15,80	19,39

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 175	37,8	19,18	15,04	17,61	23,94	27,47
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 571	38,3	19,63	x	x	x	28,04
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	37 749	37,4	19,12	14,95	17,61	22,34	27,52
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	40 912	40,2	19,51	x	x	x	27,89
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	44 080	40,5	20,95	x	x	x	29,90
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	36 352	39,9	17,44	x	x	x	25,02
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	46 444	39,4	22,60	17,40	21,17	26,98	32,23
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 086	39,3	22,45	x	x	x	31,78
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	46 693	39,5	22,70	x	x	x	32,54
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	39 334	39,3	19,20	x	x	x	26,56
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 766	39,5	20,31	15,62	20,15	23,78	29,03

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	125 434	38,3	63,28	48,17	62,91	76,59	90,32
0113	Directeurs et directrices des achats	119 300	38,2	59,92	50,36	58,59	66,24	85,78
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	128 533	38,4	64,18	49,29	57,98	77,13	90,87
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	135 251	38,2	68,43	55,21	67,57	77,30	99,53
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	136 196	38,2	69,02	55,72	68,69	77,27	100,40
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	145 749	38,7	72,37	63,88	72,97	84,79	108,05
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	129 641	38,3	65,11	53,96	64,17	74,45	94,43
0211	Directeurs et directrices des services de génie	131 184	38,5	65,48	54,87	64,98	74,71	96,58
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	125 310	37,5	64,59	48,72	61,78	75,76	91,75
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	129 574	38,5	64,58	54,18	64,29	73,27	91,08
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	120 008	38,0	60,68	48,73	61,33	68,11	85,51
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	106 584	39,6	51,48	x	x	x	70,00
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 795	38,8	50,15	42,05	45,46	59,48	70,68
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 796	38,8	50,15	42,05	45,45	59,49	70,67
0731	Directeurs et directrices des transports	101 983	38,6	50,82	44,95	50,10	54,82	75,33
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	112 587	39,5	55,41	x	x	x	78,59
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	113 626	38,7	56,64	46,07	54,69	66,44	80,62
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81 415	37,9	41,43	32,38	38,98	48,34	59,24
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 929	38,0	40,48	31,41	39,49	47,92	58,08
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76 933	38,2	38,74	29,58	37,35	46,65	55,86
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 650	37,8	43,60	34,51	42,99	51,14	62,57
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74 449	38,1	37,65	28,11	35,23	44,02	53,69
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	70 903	38,3	35,77	26,98	33,99	41,85	50,30
2112	Chimistes	69 405	38,4	34,94	x	x	x	49,02
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	72 677	38,9	35,95	28,37	34,53	40,50	50,29
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	75 188	38,4	37,63	33,18	35,57	40,44	52,45
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	81 795	39,2	40,03	x	x	x	58,86
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 846	38,6	40,85	32,83	39,61	48,21	58,30
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	94 179	39,0	46,34	38,28	45,22	53,72	68,08
217	Professionnels et professionnelles en informatique	85 376	38,3	42,80	35,24	42,05	49,76	60,71
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	82 581	38,0	41,60	x	x	x	56,19
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	70 043	38,0	35,51	26,30	33,34	44,73	48,95

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76 037	39,6	36,88	34,50	35,78	37,55	57,34
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	70 918	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	114 341	37,9	57,71	48,84	53,84	67,41	82,35
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	88 519	37,8	45,09	37,61	45,39	51,16	67,21
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 303	38,1	43,07	34,19	43,81	49,66	65,94
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	58 054	37,4	29,49	22,70	27,36	35,56	42,05
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	74 016	39,1	36,25	31,96	36,39	41,26	52,20
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	62 655	39,0	30,82	x	x	x	44,57
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	66 959	39,1	32,66	x	x	x	48,32
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	65 720	38,9	32,53	25,56	31,14	38,25	46,04
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	59 875	36,2	31,59	27,96	30,01	34,70	44,08
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	66 912	37,1	34,79	30,23	30,50	36,37	48,87
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65 565	39,1	32,22	25,29	31,21	38,40	45,60
122	Personnel administratif et de réglementation	68 450	39,0	33,81	27,30	32,38	39,13	49,15
1221	Agents et agentes d'administration	56 897	38,6	28,34	23,25	26,33	33,86	40,73
1222	Adjoints et adjointes de direction	69 322	39,0	34,20	29,93	34,47	40,87	47,52
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 508	38,6	26,73	20,59	24,22	31,33	38,46
1225	Agents et agentes aux achats	71 916	39,1	35,46	28,32	33,46	40,48	51,89
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	59 773	37,7	30,29	x	x	x	42,63
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 780	37,7	29,04	22,22	29,52	35,71	42,79
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 865	37,7	29,07	22,21	29,57	35,71	42,86
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	62 979	39,0	30,90	x	x	x	49,36
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	63 200	38,9	31,03	x	x	x	49,67
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	51 778	38,0	26,23	22,27	24,81	28,45	36,85
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51 199	38,0	25,91	21,90	23,85	28,45	36,53
221	Personnel technique des sciences physiques	63 883	38,6	31,85	27,98	31,66	34,45	48,53
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 205	38,3	31,23	25,75	31,66	32,11	46,85
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	71 395	39,5	34,65	34,25	34,45	37,56	55,98

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
222	Personnel technique des sciences de la vie	56 871	40,0	27,26	25,91	28,71	28,89	39,54
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 408	39,9	28,07	x	x	x	41,09
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	73 171	39,0	36,01	28,97	36,87	42,16	53,11
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 411	39,4	36,66	32,29	36,47	42,18	57,06
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	55 283	38,2	27,67	20,68	25,45	31,86	38,55
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 465	39,0	34,28	25,95	32,49	39,12	52,55
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62 093	39,4	30,36	23,47	27,80	35,08	43,87
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	113 070	39,8	54,45	44,65	55,44	64,28	78,82
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	119 213	39,8	57,43	47,48	57,12	65,48	82,88
228	Personnel technique en informatique	59 094	38,5	29,54	23,90	28,36	32,74	41,97
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	69 348	37,4	35,64	x	x	x	49,62
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	70 491	37,4	36,26	x	x	x	50,29
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	41 653	35,9	22,28	x	x	x	31,20
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66 835	39,0	32,28	22,27	28,47	36,20	45,51
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	78 950	38,5	39,66	27,20	37,46	51,41	56,77
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	83 268	38,5	41,84	28,75	40,31	51,90	60,03
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	50 261	38,7	25,17	x	x	x	35,22
631	Superviseurs et superviseuses de services	62 517	39,4	30,58	26,02	29,50	35,32	42,48
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	61 816	38,7	30,70	26,37	29,58	34,31	42,79
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	52 558	41,9	24,24	x	x	x	34,21
6322	Cuisiniers et cuisinières	51 947	41,6	24,12	x	x	x	33,87
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	80 453	39,8	38,84	28,61	40,60	48,06	57,15
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 620	39,5	31,37	24,36	33,81	37,01	49,18
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	68 562	39,4	33,33	29,45	36,29	37,01	52,82
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	71 497	39,9	34,36	...	...	...	57,26
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	67 814	39,2	33,17	26,80	33,15	39,12	50,63
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	69 176	39,4	33,71	26,88	33,72	39,12	51,76
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	70 081	39,0	34,51	32,22	34,40	38,54	52,87
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	65 782	39,8	31,80	26,93	30,22	38,34	51,61

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	77 011	39,9	36,96	x	x	x	63,07
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 523	39,0	40,13	32,57	40,73	47,10	59,06
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 304	39,4	40,63	32,64	40,99	47,94	59,80
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	64 818	39,8	31,21	26,05	31,93	34,55	48,75
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 103	39,8	31,38	26,13	32,82	34,55	48,92
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	56 997	40,4	27,09	x	x	x	39,39
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	59 231	39,6	28,65	x	x	x	43,82
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 889	39,6	28,49	x	x	x	43,42
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	57 862	40,0	27,75	23,03	25,14	35,79	39,11
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	57 860	40,0	27,75	23,03	25,14	35,79	39,11
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	66 243	40,1	31,61	x	x	x	51,44
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 898	38,1	29,27	24,88	31,29	33,25	42,79
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52 118	42,2	23,72	x	x	x	33,25
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	70 891	40,0	34,17	26,11	32,00	41,67	49,80
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	71 548	39,7	34,56	x	x	x	53,35
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	66 243	40,1	31,61	x	x	x	51,44
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 898	38,1	29,27	24,88	31,29	33,25	42,79
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52 118	42,2	23,72	x	x	x	33,25
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	70 891	40,0	34,17	26,11	32,00	41,67	49,80
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	73 764	39,5	35,85	x	x	x	52,08
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	71 529	40,1	34,22	x	x	x	55,18
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	66 438	40,2	31,71	28,71	31,60	34,18	48,58
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	45 073	38,5	22,47	18,04	20,75	25,93	32,22
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	45 773	38,4	22,90	18,61	21,48	26,46	33,02
1414	Réceptionnistes	38 886	39,2	19,08	16,58	18,60	20,01	25,91
1415	Commis des services du personnel	62 243	38,5	31,14	x	x	x	49,67
142	Commis en bureautique et en éditique	45 583	38,5	23,01	x	x	x	31,84
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	47 173	37,9	23,98	20,36	23,19	26,36	34,24
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	46 948	38,0	23,77	20,34	23,16	26,35	34,10
1432	Commis à la paye	48 984	37,2	25,52	x	x	x	36,02

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
1435	Agents et agentes de recouvrement	46 931	37,8	23,96	x	x	x	33,09
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	47 801	38,1	24,22	x	x	x	35,64
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	47 100	38,2	23,81	x	x	x	35,12
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 649	37,6	21,43	x	x	x	33,05
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	42 023	37,4	21,74	x	x	x	33,76
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50 997	39,3	24,89	19,89	24,67	28,92	37,12
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46 862	39,2	22,89	18,32	23,78	28,53	33,73
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57 695	39,6	27,91	23,95	27,54	32,53	44,47
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54 358	38,8	27,00	22,48	25,34	29,37	38,50
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	49 079	39,8	23,68	x	x	x	34,50
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 685	40,0	28,60	x	x	x	43,31
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47 535	38,8	23,68	x	x	x	33,68
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	35 563	36,8	18,22	x	x	x	24,95
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	52 209	39,8	25,20	19,18	26,98	29,69	37,23
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 258	38,3	23,29	20,51	22,43	25,02	32,11
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 512	39,6	22,49	18,01	22,57	27,54	33,32
7452	Manutentionnaires	47 602	39,6	23,03	18,76	22,62	27,54	34,24
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	56 103	40,4	26,74	23,46	27,39	31,13	39,33
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	56 084	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	56 403	39,5	27,27	x	x	x	42,98
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	52 763	41,0	24,69	21,06	21,62	27,53	36,35
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 647	41,0	24,64	21,05	21,62	27,53	36,25
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	64 142	39,9	30,76	x	x	x	50,35
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	53 217	39,9	25,63	20,89	24,62	28,13	37,58
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	48 721	39,0	23,86	x	x	x	37,49
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	63 255	39,2	30,75	25,78	33,77	33,81	48,62
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	42 390	40,3	20,24	x	x	x	30,53
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	50 061	39,6	24,23	21,06	22,91	26,58	36,80
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	44 341	39,6	21,40	x	x	x	32,15
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 291	39,5	24,89	20,68	23,61	29,01	38,40

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	55 265	39,9	26,57	21,44	24,99	30,31	40,69
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	51 292	40,3	24,34	x	x	x	34,87
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	64 436	38,9	31,73	x	x	x	55,29
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 889	39,5	20,34	17,20	19,61	23,35	29,03

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*.

Tableau 2.2.8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 200	103 897	35,4	56,18	47,95	54,02	61,78	86,53
0113	Directeurs et directrices des achats	650	104 410	36,0	55,68	50,01	55,03	59,81	85,96
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 370	106 871	35,7	57,49	49,43	54,67	64,04	88,80
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	770	125 477	35,9	67,23	54,56	63,62	75,21	100,36
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	148 739	35,2	81,00	x	x	x	116,57
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	460	114 610	36,2	60,97	54,28	56,40	66,69	92,40
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	129 358	37,8	65,77	60,23	63,07	65,43	97,77
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	3 030	115 954	35,9	61,97	55,93	60,61	67,12	95,63
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	118 120	35,5	63,81	56,97	64,58	68,70	97,11
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	380	116 876	36,0	62,29	56,08	62,12	66,38	100,79
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 420	113 812	36,2	60,28	54,68	59,81	64,52	92,96
031	Directeurs et directrices des soins de santé	1 840	92 871	35,0	50,84	x	x	x	78,61
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 310	98 180	35,0	53,76	47,61	51,57	56,05	82,15
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	940	113 345	35,0	62,13	x	x	x	90,51
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 690	93 480	35,0	51,19	47,52	51,54	55,01	79,19
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	680	102 629	35,1	56,10	x	x	x	86,31
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	1 000	107 391	38,4	54,07	x	x	x	90,59
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	490	109 099	35,7	58,64	51,74	57,68	64,05	92,47
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	110 170	36,0	58,72	50,60	57,30	65,78	86,21
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	200	108 620	35,7	58,44	x	x	x	96,20
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	70	107 512	35,9	57,57	51,79	55,19	61,94	84,02
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	95 224	36,6	49,51	40,53	48,26	56,73	72,22
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	104 274	38,1	52,27	x	x	x	75,62
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	10	82 211	34,5	45,54	x	x	x	66,84
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	770	93 210	35,9	49,61	37,63	47,18	60,23	78,59

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		\$/h			
0711	Directeurs et directrices de la construction	140	115 669	36,7	60,64	52,12	60,13	68,22	100,80
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	620	87 972	35,7	47,03	37,04	42,17	55,82	73,28
0731	Directeurs et directrices des transports	280	113 788	36,1	60,46	53,90	61,73	64,58	92,15
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120	120 297	36,5	63,43	55,03	63,03	74,90	102,48
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 310	79 914	35,3	43,25	34,80	41,36	50,62	65,49
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	12 640	80 626	35,8	43,11	38,03	43,14	47,48	66,22
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 670	80 252	35,9	42,85	36,77	43,14	47,24	66,26
1122	Professionnels et professionnelles des services- conseils en gestion aux entreprises	4 550	83 931	35,9	44,83	40,52	43,81	48,69	68,87
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 420	76 731	35,7	41,18	35,98	41,77	45,95	62,63
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	1 940	92 424	36,3	48,80	41,69	48,27	55,34	74,89
2112	Chimistes	290	82 442	35,5	44,44	40,55	43,14	49,57	66,95
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 380	80 064	35,7	42,82	35,85	41,75	47,52	65,09
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	930	83 016	36,0	43,96	34,44	41,74	51,73	67,57
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	4 310	93 353	35,2	50,88	45,18	50,91	59,44	78,07
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 490	103 951	37,0	53,91	x	x	x	83,26
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 030	87 203	35,2	47,46	41,89	47,74	51,78	74,19
2151	Architectes	330	89 433	35,5	48,23	x	x	x	73,25
2152	Architectes paysagistes	70	84 612	34,9	46,43	x	x	x	75,08
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	470	86 002	34,8	47,32	42,75	47,74	51,12	75,61
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	160	87 246	35,7	46,77	41,42	45,56	51,69	71,69
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	160	82 681	35,1	45,19	39,63	45,83	50,80	66,67
217	Professionnels et professionnelles en informatique	13 780	79 967	35,5	43,10	38,24	42,78	47,48	65,41
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	320	98 029	35,1	53,61	50,44	53,16	54,91	83,00
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 430	85 685	37,2	44,10	40,07	43,52	50,64	69,82
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	29 060	70 742	36,2	37,45	34,93	35,50	43,25	55,76
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	4 930	74 287	35,0	40,67	36,68	42,93	45,42	59,31
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	10 000	77 805	..	..	..	..	..	..

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	53 720	74 946	35,0	41,04	x	x	x	67,26
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 550	113 929	35,5	61,44	50,57	64,01	70,46	92,44
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	12 390	73 940	35,1	40,30	x	x	x	59,06
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes- conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	21 090	79 874	35,7	42,81	37,29	43,05	46,75	64,78
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes- conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	640	98 638	36,4	52,00	49,75	51,18	56,52	80,97
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 890	80 400	35,3	43,72	x	x	x	67,29
5111	Bibliothécaires	1 650	80 504	35,2	43,86	x	x	x	67,33
5113	Archivistes	230	79 291	35,8	42,51	x	x	x	66,82
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 140	77 014	37,0	39,86	35,67	39,84	41,82	62,12
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	74 912	35,1	40,93	39,44	39,50	44,04	65,88
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	78 535	36,6	41,05	36,81	39,88	45,84	62,44
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	680	78 292	36,9	40,55	38,39	39,65	46,18	63,97
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	84 057	38,6	41,72	39,88	41,94	42,42	62,88
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	84 058	38,6	41,69	39,88	41,94	42,40	62,82
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	3 400	56 833	37,4	29,06	24,94	26,33	33,11	43,80
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 270	47 740	35,0	26,10	x	x	x	39,76
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	210	62 924	35,6	33,87	x	x	x	53,39
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	40	69 109	34,9	37,85	x	x	x	60,98
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	240	75 351	37,5	38,75	33,35	37,83	43,46	63,06
122	Personnel administratif et de réglementation	29 360	59 377	36,0	31,59	28,43	29,71	33,48	48,89
1221	Agents et agentes d'administration	17 290	55 842	35,8	29,86	28,43	28,50	31,23	46,10
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 350	64 464	35,0	35,29	30,03	35,91	41,36	52,11

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	570	59 655	35,0	32,74	28,59	33,39	35,61	51,70
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	80 988	35,2	44,10	40,74	43,61	50,44	68,97
1225	Agents et agentes aux achats	2 360	74 485	36,7	38,88	32,95	39,19	44,60	61,15
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	80	55 888	34,9	30,67	26,81	30,65	34,36	47,83
124	Adjoint administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	17 270	45 110	34,9	24,80	22,55	23,30	25,31	38,08
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	14 760	45 550	34,9	25,05	22,29	23,89	26,03	38,51
1242	Adjoint administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	270	51 147	34,5	28,44	25,85	27,32	30,17	45,28
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 070	51 381	34,9	28,26	...	...	...	42,38
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 040	51 428	34,9	28,28	...	...	...	42,40
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	10	55 514	34,8	30,67	x	x	x	45,27
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	..	54 646	34,9	30,02	26,67	29,24	31,74	45,54
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	..	52 507	35,0	28,80	26,15	29,24	31,06	43,33
221	Personnel technique des sciences physiques	520	57 283	35,1	31,32	26,36	28,02	32,32	48,68
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	500	57 223	35,1	31,29	26,36	28,02	32,32	48,59
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	58 861	35,0	32,23	x	x	x	50,93
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 970	59 739	36,7	31,19	28,02	29,50	33,46	49,60
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	510	57 250	36,3	30,14	27,93	30,33	32,52	48,80
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 140	66 007	35,8	35,27	28,02	35,10	42,37	55,48
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 830	75 432	36,3	40,11	x	x	x	62,70
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	760	65 332	34,9	35,92	31,41	36,53	39,23	59,03
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 660	70 415	35,9	37,43	30,67	36,41	43,58	59,48
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	710	65 674	35,7	35,20	28,02	32,32	40,25	54,77
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	610	79 710	39,2	39,19	x	x	x	61,19
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	120	95 937	36,3	50,57	49,60	51,03	54,88	77,24
228	Personnel technique en informatique	4 910	56 179	35,2	30,64	28,90	29,85	32,68	46,43
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	10 360	54 521	35,2	29,71	26,20	32,28	32,60	44,70

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$/h				
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 210	45 009	36,0	24,02	x	x	x	36,57
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	17 840	55 328	36,3	29,20	25,25	30,31	32,28	43,42
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	910	55 100	35,5	29,66	26,73	27,78	33,84	46,42
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 120	78 556	38,3	39,48	x	x	x	64,14
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 780	54 059	35,0	29,65	x	x	x	46,04
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 770	54 081	34,9	29,68	x	x	x	46,10
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 080	59 665	37,7	30,32	27,03	30,57	32,29	47,23
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	560	59 861	36,0	31,79	27,78	30,28	35,80	49,41
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	820	53 880	35,2	29,42	27,03	29,05	31,16	44,83
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	790	52 894	35,2	28,84	x	x	x	44,03
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	80 006	34,9	43,87	x	x	x	66,71
631	Superviseurs et superviseuses de services	810	76 110	38,5	37,88	36,18	39,58	40,09	57,17
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	90	72 507	36,8	37,84	35,94	38,86	40,09	58,95
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 300	46 422	38,6	23,06	...	...	...	35,15
6321	Chefs	80	65 794	39,2	32,20	27,91	31,58	35,04	47,84
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 220	45 189	38,5	22,47	...	...	...	34,33
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	60	47 953	38,7	23,70	x	x	x	37,28
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 200	81 651	37,7	41,49	...	...	...	68,70
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	460	63 053	38,7	31,31	29,19	33,06	33,56	50,49
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	120	62 382	38,9	30,81	x	x	x	47,55
7232	Outilsseurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	90	64 888	37,6	33,10	x	x	x	55,41
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 150	67 815	37,8	34,54	x	x	x	56,13

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h		\$/h			
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	840	56 643	38,6	28,19	23,88	25,38	32,44	44,50
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	430	68 056	39,3	33,18	31,51	33,19	34,60	52,19
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	730	55 371	38,4	27,69	x	x	x	44,10
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	640	55 277	38,7	27,37	22,82	26,77	31,33	43,80
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	120	57 745	38,9	28,46	x	x	x	45,42
729	Autre personnel des métiers de la construction	290	52 451	38,6	26,09	x	x	x	41,69
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	280	52 258	38,6	25,99	x	x	x	41,54
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 820	76 910	38,7	38,14	35,41	38,92	42,34	62,23
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	420	85 144	38,6	42,40	38,86	41,33	44,78	68,88
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	840	70 455	38,3	35,36	x	x	x	58,28
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	10	67 805	35,5	36,69	x	x	x	59,26
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	81 161	39,5	39,42	36,96	39,24	41,33	62,87
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 500	63 206	39,2	30,91	27,58	30,97	34,46	48,82
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	540	57 830	39,0	28,41	x	x	x	44,25
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	420	64 476	39,7	31,13	29,46	30,96	34,46	49,36
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 010	65 453	38,6	32,49	31,72	33,19	34,06	52,04
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 790	65 603	38,7	32,52	31,72	33,19	34,06	51,96
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	220	64 243	38,2	32,25	x	x	x	52,67
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	65 862	39,7	31,79	31,72	33,19	33,85	48,07
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	170	44 923	36,6	23,43	x	x	x	35,68
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	110	40 239	35,3	21,85	x	x	x	32,82
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60	52 945	38,8	26,14	x	x	x	40,15

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h	\$ / h				
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	100	71 233	39,1	35,14	27,63	31,86	43,95	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	140	89 599	39,5	43,57	41,07	42,45	45,81	69,73
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	74 193	38,1	37,52	x	x	x	60,80
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	19 440	43 556	35,4	23,56	20,61	22,29	26,00	36,60
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 790	43 563	35,4	23,55	20,61	22,29	26,00	36,58
1414	Réceptionnistes	450	40 008	34,9	21,99	19,36	19,47	24,86	34,03
1415	Commis des services du personnel	160	52 000	35,0	28,45	25,34	28,53	30,93	45,04
142	Commis en bureautique et en éditique	550	44 396	35,0	24,33	...	...	...	37,57
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 840	49 544	34,7	27,45	22,85	26,19	31,73	43,43
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	770	50 527	34,7	27,91	24,10	27,84	31,64	44,93
1432	Commis à la paye	150	54 567	34,6	30,27	27,52	31,10	32,36	48,24
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	..	47 827	35,3	25,99	x	x	x	39,40
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	47 913	34,5	26,74	x	x	x	41,80
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	810	44 685	34,5	24,83	21,90	23,95	26,65	40,57
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	730	43 866	34,5	24,39	x	x	x	39,75
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	60	51 700	34,6	28,65	x	x	x	47,91
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	20	55 503	34,9	30,42	x	x	x	49,76
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	50 367	38,0	25,38	x	x	x	41,45
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 290	51 690	36,9	26,75	21,31	27,30	31,14	42,29
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	..	52 732	38,6	26,21	...	...	...	40,61
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	2 150	46 401	36,5	24,31	...	...	...	38,28
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	53 198	36,2	28,15	25,63	27,70	30,65	43,69
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	210	52 038	35,6	28,12	24,77	27,62	31,64	45,28
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 000	57 193	36,9	29,75	24,72	30,59	33,84	47,92
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	380	65 311	38,5	32,36	29,47	33,44	33,84	49,84
341	Personnel de soutien des services de santé	13 670	40 340	36,2	21,33	...	...	...	33,33
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 760	38 868	35,0	21,28	...	...	...	32,44
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	62 071	39,9	29,82	x	x	x	47,94

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		n	\$	h					
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2 050	44 616	36,6	22,83	x	x	x	34,64
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 710	51 249	35,1	28,08	24,44	26,30	32,76	45,18
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 550	51 314	35,0	28,18	24,23	26,19	33,11	45,52
656	Autre personnel des services personnels	120	47 304	36,2	24,99	x	x	x	41,02
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 380	43 259	38,7	21,45	x	x	x	32,98
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	9 370	58 881	39,8	28,36	27,86	28,91	30,42	45,22
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	650	54 314	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	50	43 395	38,8	21,42	x	x	x	33,25
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	54 612	37,6	27,82	...	...	...	43,85
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 430	56 346	38,2	28,34	27,59	29,40	30,10	48,47
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 510	54 167	37,3	27,94	...	...	...	49,08
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	920	59 910	39,6	28,99	x	x	x	47,53
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	48 699	40,1	23,31	x	x	x	36,94
843	Personnel en agriculture et en horticulture	..	49 038	38,8	24,24	x	x	x	39,13
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	290	61 659	37,3	31,64	28,48	32,04	33,46	54,36
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	120	45 510	36,2	24,05	21,22	23,02	26,40	38,37
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	90	42 788	35,8	22,85	x	x	x	35,35
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 670	38 676	38,7	19,14	...	...	...	29,47
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	510	50 148	39,4	24,42	22,54	26,13	27,37	40,83
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 000	40 455	38,7	20,05	...	...	...	30,73
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	4 750	41 190	38,6	20,47	19,13	19,61	21,60	31,23
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	760	38 323	38,6	19,04	...	...	...	29,31
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	36 192	37,7	18,40	x	x	x	28,27
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 480	50 975	38,5	25,42	...	...	...	39,49
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 100	47 895	38,8	23,69	...	...	...	36,22

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
					n	\$	h	\$/h	
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	380	59 816	37,9	30,39	x	x	x	49,53
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 880	55 088	38,8	27,23	26,07	26,71	29,51	44,97
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	20	55 747	39,9	26,75	x	x	x	42,45

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	115 160	35,6	62,02	55,75	60,78	65,62	102,68
0113	Directeurs et directrices des achats	104 821	35,0	57,51	x	x	x	92,90
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	115 471	35,8	61,86	54,71	61,63	67,62	104,57
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	108 175	35,5	58,54	54,09	58,77	61,93	96,00
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	107 311	35,6	57,89	52,53	58,32	61,34	95,13
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	114 968	35,8	61,69	55,44	60,39	66,76	102,50
0211	Directeurs et directrices des services de génie	117 667	35,9	63,08	57,98	61,33	68,52	103,52
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	113 743	35,8	61,06	55,28	60,40	66,30	102,24
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	113 531	35,8	60,93	55,08	60,14	65,48	101,60
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	114 206	34,7	63,44	x	x	x	99,55
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	107 420	38,4	54,08	45,05	51,34	62,09	90,66
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	107 181	39,7	52,17	46,55	48,99	54,53	87,89
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	107 682	35,8	57,77	51,15	57,49	62,62	96,78
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	106 185	35,8	56,91	52,63	56,79	60,82	95,98
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	108 332	35,8	58,15	49,69	57,68	64,05	96,99
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	112 238	36,5	59,20	51,50	58,87	65,87	99,00
0711	Directeurs et directrices de la construction	115 377	36,7	60,54	52,12	60,21	68,22	101,69
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 065	36,0	56,12	50,20	55,69	60,34	92,81
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	115 319	37,0	60,03	53,67	59,98	65,83	99,77
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90 649	34,8	49,91	46,67	50,44	54,91	79,90
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84 354	35,4	45,69	40,78	46,25	50,44	74,72
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	87 653	36,1	46,65	42,00	47,52	50,89	77,60
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86 072	34,9	47,34	42,00	50,08	50,44	76,72
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	77 451	34,7	42,75	37,34	44,69	46,76	68,10
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	87 463	35,4	47,41	x	x	x	77,74
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	93 955	35,0	51,48	48,03	54,00	54,06	80,74
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	86 764	34,8	47,82	43,01	49,45	52,27	76,56
2151	Architectes	92 981	34,5	51,74	48,16	52,27	54,31	81,42

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	85 849	34,8	47,30	42,20	48,62	51,23	75,77
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	92 467	34,9	50,74	45,20	52,30	54,06	81,36
217	Professionnels et professionnelles en informatique	84 257	34,6	46,70	42,60	46,75	50,62	75,59
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	69 982	34,5	38,90	x	x	x	67,18
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100 505	34,9	55,27	x	x	x	87,96
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	80 612	35,1	44,10	39,41	45,22	49,45	71,31
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80 660	34,8	44,69	41,78	45,80	50,07	69,95
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	78 593	34,9	43,14	37,55	44,18	48,94	70,55
5111	Bibliothécaires	79 517	35,0	43,55	38,88	44,48	49,23	71,48
5113	Archivistes	72 386	34,4	40,25	33,88	38,68	47,19	64,72
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	76 266	35,8	40,89	35,61	39,96	46,77	69,37
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77 215	36,0	41,10	35,93	41,16	46,93	69,47
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	72 667	34,4	40,47	35,77	39,44	44,52	67,93
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	72 683	34,9	39,81	x	x	x	66,89
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	79 009	36,8	41,30	x	x	x	70,70
122	Personnel administratif et de réglementation	68 746	34,8	37,83	33,39	34,65	42,09	62,67
1221	Agents et agentes d'administration	64 045	34,6	35,53	32,95	34,37	37,34	59,55
1222	Adjoints et adjointes de direction	77 142	34,8	42,55	37,41	41,67	47,80	69,90
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60 204	34,6	33,32	...	...	...	56,71
1225	Agents et agentes aux achats	70 033	35,2	38,15	33,31	37,60	42,52	61,88
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	63 143	35,2	34,30	x	x	x	59,18
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 904	34,3	30,11	28,09	29,40	32,13	50,19
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 045	34,3	30,17	28,09	29,59	32,22	50,33
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	52 068	34,1	29,30	26,77	29,20	30,17	48,32
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 237	33,7	30,29	x	x	x	48,90
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	65 209	34,2	36,51	x	x	x	59,82
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	60 428	34,0	34,03	31,64	34,32	36,65	56,39
222	Personnel technique des sciences de la vie	66 313	37,0	34,42	29,56	33,46	38,18	61,44
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	69 287	35,9	37,14	33,22	37,34	38,86	60,76

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	70 607	36,8	36,98	33,83	36,57	38,86	61,52
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	66 845	34,8	36,87	32,77	38,25	39,94	61,50
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	65 026	34,8	35,87	32,32	34,90	38,45	58,81
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	68 761	35,0	37,88	31,95	34,68	42,52	60,68
228	Personnel technique en informatique	63 803	34,4	35,52	32,32	34,97	38,29	57,54
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	62 958	34,7	34,73	...	...	...	61,42
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	60 168	34,3	33,56	31,10	34,32	36,81	55,99
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	79 044	38,4	39,67	37,08	40,73	43,83	64,52
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	79 859	36,6	41,84	39,08	43,66	44,79	69,72
4312	Pompiers et pompières	77 588	41,5	35,80	34,15	37,08	37,86	56,44
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	57 769	34,2	32,43	31,58	31,76	33,37	54,35
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	57 776	34,2	32,43	31,58	31,76	33,37	54,38
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	60 683	34,8	33,50	x	x	x	57,55
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	61 086	35,2	33,29	28,79	34,19	38,30	53,58
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	60 666	35,2	33,06	28,48	33,91	37,34	53,24
631	Superviseurs et superviseuses de services	78 337	37,5	40,12	36,16	39,92	43,71	69,13
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	73 744	35,4	39,92	x	x	x	70,79
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	85 169	39,0	41,91	39,50	42,32	43,93	72,40
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 661	37,8	32,88	x	x	x	56,73
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 435	38,0	33,57	31,51	34,14	35,30	56,89
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 365	37,9	33,14	30,97	34,06	34,68	56,78
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	66 801	36,9	34,75	x	x	x	59,63
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	61 492	37,4	31,59	x	x	x	54,92
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	63 017	38,4	31,52	29,88	31,53	32,86	53,55
729	Autre personnel des métiers de la construction	59 486	37,6	30,38	x	x	x	53,28
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	59 470	37,7	30,33	x	x	x	53,10
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 388	38,5	42,02	39,50	42,76	44,79	70,90

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h		\$/h			
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	87 393	38,7	43,32	40,60	43,57	45,34	72,82
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	83 642	38,5	41,66	39,16	41,88	44,56	70,40
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	65 084	39,2	31,92	30,35	30,97	34,68	51,69
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	67 127	38,6	33,35	30,84	33,05	35,94	54,93
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	64 167	39,7	31,00	29,46	30,53	32,24	49,26
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	64 282	37,4	32,96	...	...	...	57,09
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	64 288	37,4	33,01	x	x	x	57,35
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	64 941	39,7	31,32	30,07	30,80	31,88	51,28
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	49 959	34,7	27,65	25,62	25,97	30,28	46,68
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 123	34,7	27,70	25,93	25,97	30,24	46,99
1414	Réceptionnistes	43 929	34,2	24,67	22,77	24,35	26,95	38,95
1415	Commis des services du personnel	56 133	33,8	31,76	x	x	x	51,93
142	Commis en bureautique et en éditique	51 746	34,5	28,75	26,40	28,53	31,13	47,89
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	53 340	33,9	30,17	27,60	30,51	32,32	49,43
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	53 288	34,1	29,98	27,60	30,24	31,76	49,43
1432	Commis à la paye	53 573	33,9	30,35	x	x	x	48,41
1435	Agents et agentes de recouvrement	53 401	32,9	31,11	28,09	31,66	33,84	50,85
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	46 035	34,1	25,88	23,95	24,87	28,28	44,17
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	45 095	34,0	25,42	23,95	24,14	26,67	43,41
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	52 368	34,6	29,00	x	x	x	49,23
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	50 222	37,9	25,34	x	x	x	41,34
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	59 682	36,7	31,28	29,25	31,66	33,65	51,77
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59 110	37,4	30,32	28,39	30,28	32,32	51,05
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 372	36,0	29,00	26,09	28,29	31,91	46,93
1525	Répartiteurs et répartitrices	60 506	36,5	31,84	29,82	32,14	34,25	52,57
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	60 127	34,9	33,07	28,25	32,27	36,66	56,29
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	55 308	35,0	30,24	27,96	29,65	34,37	52,45
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	58 338	38,4	29,17	27,02	28,57	30,59	48,59
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 109	37,0	27,54	...	...	...	48,70
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	57 888	38,1	29,18	28,59	29,50	30,17	50,56
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	56 324	36,8	29,33	...	...	...	53,08

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	61 608	37,2	31,74	28,48	32,04	33,46	54,94
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	54 971	35,9	29,35	x	x	x	52,27
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	45 808	34,3	25,43	x	x	x	41,44
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	53 954	39,2	26,38	24,71	26,71	27,46	43,47
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	50 989	37,6	25,99	x	x	x	44,31
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 081	37,6	26,04	25,34	26,07	26,33	44,45
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	55 494	38,8	27,44	x	x	x	45,43
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	55 341	38,4	27,64	26,01	27,97	28,61	46,63
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	55 839	39,7	27,00	x	x	x	42,79
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	55 216	38,5	27,46	26,07	26,59	28,94	46,19
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	54 049	37,4	27,69	26,07	26,75	28,93	47,84

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$/h	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	121 896	34,8	67,24	57,25	66,98	72,57	96,52
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	109 722	34,8	60,49	53,98	59,26	64,83	88,67
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	120 291	34,5	66,89	55,96	64,57	71,91	96,10
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	120 975	34,5	67,29	56,28	64,63	72,04	96,54
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	115 414	34,9	63,50	56,31	60,77	70,56	92,50
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	110 919	34,7	61,43	x	x	x	90,45
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 415	34,8	64,09	56,16	60,93	71,85	93,15
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	123 334	34,9	67,65	54,26	62,98	76,38	97,54
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	117 886	34,9	64,80	55,81	62,04	71,95	93,48
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	121 384	34,9	66,63	60,50	66,86	71,97	95,91
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	118 496	34,5	65,62	x	x	x	93,15
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	82 206	34,2	45,94	x	x	x	67,25
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	109 026	34,7	60,16	x	x	x	87,67
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	109 174	34,7	60,27	x	x	x	87,74
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	77 222	34,4	43,05	36,70	44,04	47,20	63,92
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76 938	34,5	42,73	37,27	44,04	47,47	63,45
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	81 084	34,5	44,98	38,68	45,56	50,19	66,68
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	78 504	34,5	43,59	38,50	44,78	47,57	64,91
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	72 537	34,4	40,34	35,09	41,25	45,87	59,79
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85 883	34,8	47,26	x	x	x	69,88
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	84 176	34,7	46,54	41,03	48,88	52,62	69,30
2151	Architectes	86 224	34,8	47,51	x	x	x	71,15
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80 555	34,5	44,75	40,68	45,32	48,83	66,41
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	70 539	34,3	39,42	x	x	x	59,18
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	72 677	34,6	40,17	x	x	x	59,43
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 283	34,8	59,24	x	x	x	85,93
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	80 779	34,8	44,46	40,76	44,88	47,87	66,49

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	77 282	34,8	42,50	36,70	44,04	47,69	63,35
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	84 035	35,0	46,06	41,12	44,99	48,74	68,17
5111	Bibliothécaires	83 987	35,0	46,01	40,18	44,99	49,00	68,10
5113	Archivistes	83 180	34,8	45,82	x	x	x	68,66
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	70 752	34,3	39,44	x	x	x	58,36
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	75 865	34,6	41,97	x	x	x	62,96
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	75 720	34,6	41,92	x	x	x	62,98
Formation collégiale								
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	72 631	34,6	40,12	x	x	x	60,77
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	67 115	34,7	37,08	x	x	x	55,72
122	Personnel administratif et de réglementation	59 581	34,7	32,93	29,18	31,23	35,20	50,39
1221	Agents et agentes d'administration	57 473	34,6	31,79	28,55	30,32	33,37	48,84
1222	Adjoints et adjointes de direction	73 557	34,9	40,42	33,18	40,46	47,44	60,82
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60 177	35,0	32,93	31,22	33,54	35,58	50,78
1225	Agents et agentes aux achats	69 418	34,6	38,46	31,86	39,01	44,52	57,43
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	49 175	34,5	27,28	24,97	26,95	29,35	43,05
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	49 163	34,5	27,28	24,97	26,93	29,35	43,04
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	53 915	34,9	29,64	x	x	x	44,90
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53 906	33,9	30,43	x	x	x	45,84
221	Personnel technique des sciences physiques	61 340	35,1	33,49	31,93	34,04	35,16	50,64
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 337	35,1	33,49	31,93	34,04	35,15	50,49
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	61 907	35,8	33,18	x	x	x	51,41
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	59 330	35,7	31,83	x	x	x	49,12
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	59 272	36,8	30,87	28,47	31,16	32,52	50,24
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	63 565	35,3	34,52	30,66	32,80	36,70	51,62
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62 673	35,4	33,94	x	x	x	50,88
228	Personnel technique en informatique	59 581	35,6	32,06	30,53	32,52	35,20	50,80
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	56 783	35,1	31,05	27,73	32,60	34,27	47,73
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	55 601	34,7	30,69	28,77	30,48	32,71	49,63
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 566	34,7	30,68	28,77	30,48	32,71	49,68

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	57 679	35,0	31,64	27,29	30,75	35,12	48,37
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67 153	34,7	37,03	x	x	x	55,81
631	Superviseurs et superviseuses de services	68 489	35,9	36,69	x	x	x	54,67
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	65 553	35,9	35,18	x	x	x	53,34
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75 100	36,8	39,25	34,22	37,98	42,84	58,11
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	57 949	38,6	28,80	26,87	27,82	31,23	45,08
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 278	38,8	28,31	x	x	x	44,21
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	55 404	38,8	27,39	26,87	27,28	27,84	43,31
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 243	38,8	26,80	x	x	x	42,75
729	Autre personnel des métiers de la construction	50 375	38,8	24,86	23,95	24,00	24,68	38,34
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	49 831	38,9	24,58	23,95	24,00	24,66	37,86
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 715	37,2	39,02	x	x	x	59,11
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 574	38,9	28,85	x	x	x	46,67
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 339	38,3	25,67	24,09	25,38	26,99	39,98
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	49 011	37,2	25,23	x	x	x	39,21
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52 464	38,9	25,88	24,77	25,48	26,99	40,33
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	47 908	34,6	26,53	24,76	26,53	28,24	41,43
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	48 076	34,6	26,64	25,01	26,53	28,24	41,73
1414	Réceptionnistes	46 185	34,9	25,34	x	x	x	39,03
1415	Commis des services du personnel	47 453	34,7	26,23	x	x	x	39,78
142	Commis en bureautique et en éditique	46 095	35,1	25,14	24,39	24,44	26,41	42,42
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	45 581	34,4	25,35	x	x	x	38,99
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45 387	34,4	25,27	23,05	24,54	26,59	38,88
1432	Commis à la paye	48 515	34,9	26,62	x	x	x	40,83
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	43 555	36,8	22,72	x	x	x	34,56
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45 809	36,1	24,39	22,37	23,71	25,35	37,87
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	46 165	36,0	24,61	x	x	x	38,56
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	45 648	36,5	24,04	x	x	x	37,30
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	45 785	35,8	24,52	x	x	x	36,94

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44 335	34,6	24,55	23,18	24,44	25,90	39,06
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	45 467	38,7	22,54	x	x	x	34,62
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	44 741	38,8	22,13	x	x	x	33,44
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	44 201	36,9	22,94	21,56	22,57	23,36	36,38
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	44 113	36,7	23,02	21,51	22,57	23,41	36,05
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	42 604	38,2	21,34	20,60	20,90	21,68	32,82
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	42 550	38,3	21,31	20,60	20,90	21,68	32,55
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	42 727	38,3	21,35	x	x	x	34,62

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	106 982	37,5	54,67	...	...	...	85,46
0113	Directeurs et directrices des achats	107 131	37,5	54,75	x	x	x	85,40
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	103 986	37,5	53,14	51,58	54,13	54,32	82,60
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	104 498	37,5	53,40	51,73	54,04	54,31	83,05
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	119 373	37,5	61,00	59,18	59,81	64,53	95,50
0211	Directeurs et directrices des services de génie	132 362	37,5	67,64	x	x	x	103,91
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	122 984	37,5	62,85	61,29	62,16	62,72	98,03
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 364	37,5	59,47	...	...	...	93,51
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	111 092	37,5	56,77	52,47	55,27	64,16	89,10
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	108 512	37,5	55,45	x	x	x	86,29
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	99 291	38,1	50,01	x	x	x	77,23
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	96 750	38,4	48,40	x	x	x	74,62
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	103 616	37,5	52,95	50,20	54,31	55,36	83,14
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84 252	37,5	43,06	40,52	43,81	46,34	67,63
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82 900	37,5	42,37	39,91	44,37	44,39	66,94
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86 637	37,5	44,28	42,06	43,81	46,64	69,29
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81 794	37,5	41,80	36,67	43,81	46,72	65,55
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	95 746	37,5	48,93	41,69	49,82	55,84	76,91
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	92 098	37,5	47,07	41,69	48,68	49,86	74,05
2112	Chimistes	90 473	37,5	46,24	41,57	45,40	49,57	72,83
2114	Météorologues et climatologues	98 515	37,5	50,35	45,41	52,42	57,10	78,86
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	118 192	37,5	60,40	53,25	59,80	68,23	94,98
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	99 852	37,5	51,03	41,69	49,57	58,22	80,36
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	99 964	37,5	51,09	41,69	49,57	58,22	80,45
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	105 475	37,5	53,90	50,81	53,63	59,67	83,43
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	101 870	37,5	52,06	47,84	51,58	55,60	80,97
2151	Architectes	104 720	37,5	53,52	49,49	53,10	58,37	83,39
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	97 595	37,5	49,88	46,93	47,94	51,69	77,34
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 174	37,5	44,55	41,97	43,52	50,77	70,63
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	84 256	37,5	43,06	...	...	...	68,82
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	91 126	37,5	46,57	x	x	x	74,11

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	97 830	37,5	50,00	x	x	x	75,68
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	73 682	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	130 443	37,5	66,66	57,63	69,94	70,47	104,86
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	84 928	37,5	43,40	41,14	43,17	45,86	68,33
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	88 568	37,5	45,26	37,42	43,81	52,92	70,75
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	101 497	37,5	51,87	50,23	50,99	51,18	81,23
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	76 259	37,5	38,97	36,06	37,23	42,13	61,92
5111	Bibliothécaires	74 040	37,5	37,84	35,31	36,08	41,91	59,47
5113	Archivistes	78 368	37,5	40,05	36,32	37,23	42,63	64,30
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	82 170	37,5	41,99	38,92	39,82	45,72	67,41
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	64 481	39,6	31,19	29,97	30,99	32,68	49,53
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	65 104	40,0	31,19	28,84	30,99	33,10	49,56
122	Personnel administratif et de réglementation	64 630	37,5	33,03	29,44	31,23	34,47	52,45
1221	Agents et agentes d'administration	62 150	37,5	31,76	29,09	31,23	33,48	50,47
1225	Agents et agentes aux achats	78 035	37,5	39,88	32,83	41,70	43,86	62,97
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	63 067	37,5	32,23	29,09	31,23	33,24	51,28
1241	Adjointes administratives et adjointes administratives	48 079	37,5	24,57	x	x	x	39,45
222	Personnel technique des sciences de la vie	68 927	37,5	35,22	33,40	35,57	37,62	55,79
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	62 500	37,5	31,94	29,90	32,55	33,41	51,08
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	80 262	37,5	41,02	36,75	40,42	44,46	64,36
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 586	37,6	39,09	35,10	39,90	42,57	61,24
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	84 805	37,7	43,19	37,88	45,08	49,02	67,66
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	84 078	37,5	42,97	37,66	40,86	48,06	67,85
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	79 538	38,9	39,30	31,43	35,48	49,48	62,11
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	104 943	37,5	53,63	50,57	53,33	55,04	83,77
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	70 489	40,0	33,77	x	x	x	53,83
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	74 212	40,0	35,56	31,45	34,77	37,07	56,61
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	68 067	37,5	34,79	31,76	35,48	38,45	55,96
322	Personnel technique en soins dentaires	62 149	37,5	31,76	x	x	x	52,48

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
323	Personnel technique en soins de santé	49 652	37,5	25,38	x	x	x	40,97
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	66 053	37,5	33,75	32,01	33,67	35,88	53,32
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	66 832	37,5	34,15	x	x	x	53,91
4312	Pompiers et pompières	79 232	39,9	38,24	x	x	x	59,08
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	57 907	37,5	29,60	29,23	29,63	30,03	47,10
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	65 977	37,5	33,72	30,82	31,78	32,81	53,60
631	Superviseurs et superviseuses de services	61 845	40,0	29,63	x	x	x	47,27
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	59 210	39,8	28,53	27,43	28,20	28,30	45,38
6321	Chefs	63 489	40,0	30,42	x	x	x	47,87
6322	Cuisiniers et cuisinières	57 737	39,7	27,87	27,43	27,59	28,29	44,51
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 821	40,0	37,77	35,45	38,34	38,51	58,65
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	63 612	40,0	30,48	29,16	29,21	31,50	47,87
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	62 485	40,0	29,94	x	x	x	46,91
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	70 601	40,0	33,83	31,74	34,02	34,57	53,02
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	71 421	40,0	34,22	x	x	x	53,31
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	66 233	40,0	31,73	...	...	...	49,68
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	64 689	40,0	30,99	x	x	x	48,56
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	65 673	40,0	31,47	x	x	x	49,32
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	63 216	39,8	30,46	x	x	x	47,71
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 911	40,0	33,02	x	x	x	51,51
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	71 374	40,0	34,20	32,95	33,01	35,21	53,27
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	71 442	40,0	34,23	32,96	33,01	35,23	53,32
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	59 072	40,0	28,30	27,05	27,66	27,98	45,18
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	67 434	40,0	32,31	28,77	32,90	33,98	50,51
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 353	37,5	26,24	...	...	...	41,98
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52 715	40,0	25,27	24,40	24,59	27,27	40,34
341	Personnel de soutien des services de santé	61 005	37,5	31,17	x	x	x	50,24

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$/h				
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	72 729	40,0	34,85	...	...	...	54,83
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	54 655	40,0	26,19	25,43	25,74	26,05	41,57
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 765	40,0	23,84	x	x	x	37,74
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	50 782	..	..	x	x	x	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 718	40,0	25,26	x	x	x	39,88
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	55 052	40,0	26,37	x	x	x	41,73
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	43 999	40,0	21,08	19,50	20,01	22,96	34,40
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	52 248	40,0	25,03	x	x	x	40,89
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	42 089	39,6	20,40	x	x	x	33,05
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	41 445	40,0	19,86	x	x	x	32,24
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	58 007	40,0	27,79	x	x	x	44,34
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	47 439	40,0	22,73	21,77	21,98	23,23	36,02
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	45 322	40,0	21,71	x	x	x	34,30
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	51 288	40,0	24,57	x	x	x	39,15

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	94 269	35,0	51,62	47,24	48,95	56,04	79,38
0113	Directeurs et directrices des achats	96 415	35,0	52,79	44,49	50,02	59,32	81,33
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	96 617	35,0	52,90	42,17	51,48	58,84	81,51
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	108 219	35,0	59,26	56,04	56,05	62,80	88,94
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	98 089	35,0	53,71	48,61	51,92	58,29	82,36
031	Directeurs et directrices des soins de santé	92 691	35,0	50,75	44,25	47,30	52,95	78,46
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	101 723	35,0	55,70	48,34	55,03	61,78	86,94
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	95 202	35,0	52,13	47,52	51,57	55,34	80,30
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	99 754	35,0	54,62	48,61	55,11	55,71	81,25
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	93 480	35,0	51,19	47,52	51,54	55,01	79,19
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	102 252	35,0	55,99	46,63	53,07	63,72	86,05
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	69 728	35,0	38,18	33,77	37,63	41,47	60,00
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	70 598	35,0	38,66	...	...	...	57,60
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	69 679	35,0	38,15	34,44	40,09	42,78	56,87
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	71 954	35,0	39,40	35,61	40,13	43,14	59,60
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	68 089	35,0	37,28	31,66	40,73	42,78	54,70
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	67 428	35,0	36,92	32,10	38,93	41,67	54,42
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	78 514	35,0	42,99	40,09	42,70	47,12	62,73
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	85 392	35,0	46,76	43,09	49,63	49,80	67,52
2112	Chimistes	79 797	35,0	43,69	39,72	43,14	50,08	63,41
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	71 086	35,0	38,92	32,35	39,89	41,77	57,26
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	69 554	35,0	38,08	32,28	35,89	41,77	56,11
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	73 645	35,0	40,32	37,29	41,77	42,81	59,21
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	70 022	35,0	38,34	35,91	39,82	39,89	56,47
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	76 245	35,0	41,75	34,47	45,18	49,70	61,10
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	70 019	35,0	38,34	32,89	41,08	43,14	56,10
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	75 532	35,0	41,36	41,26	41,43	43,14	60,48
2151	Architectes	76 002	35,0	41,61	40,95	41,77	43,14	60,62
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 119	35,0	41,13	...	...	...	60,35
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77 309	35,0	42,33	38,85	41,88	46,07	62,05
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71 208	35,0	38,99	35,44	41,42	42,78	57,33

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	70 657	36,2	37,41	34,93	35,50	43,25	55,64
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	74 263	35,0	40,66	36,68	42,93	45,42	59,28
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	49 820	35,0	27,28	...	...	...	39,92
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77 539	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	74 928	35,0	41,03	...	...	...	67,30
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	75 662	35,0	41,43	x	x	x	59,33
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	110 135	35,0	60,31	49,94	61,38	68,35	89,14
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	73 192	35,0	40,08	...	...	...	58,41
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	73 957	35,0	40,49	37,14	41,77	43,25	59,53
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	72 553	35,0	39,73	38,24	40,98	42,78	58,03
5111	Bibliothécaires	82 848	35,0	45,37	42,58	47,38	47,99	69,40
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	60 136	35,0	32,93	...	...	...	47,88
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	45 515	35,0	24,92	...	...	...	37,72
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	45 307	35,0	24,81	...	...	...	37,55
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	48 240	35,0	26,41	25,24	26,42	27,22	40,03
122	Personnel administratif et de réglementation	53 256	35,0	29,16	27,37	28,50	29,05	43,63
1221	Agents et agentes d'administration	51 018	35,0	27,93	27,37	28,43	28,50	41,99
1222	Adjoints et adjointes de direction	62 865	35,0	34,42	27,53	35,69	41,36	50,56
1225	Agents et agentes aux achats	48 779	35,0	26,71	...	...	...	39,82
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	69 946	35,0	38,30	34,30	38,80	42,31	56,44
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	54 404	35,0	29,79	...	...	...	44,87
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	42 014	35,0	23,00	22,29	22,96	23,88	34,56
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	42 128	35,0	23,07	22,29	23,30	23,89	34,59
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	44 198	35,0	24,20	x	x	x	36,61
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	41 435	35,0	22,69	...	...	...	34,39
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 098	35,0	27,43	...	...	...	40,25
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 228	35,0	27,50	...	...	...	40,33
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64 799	35,0	35,48	27,78	33,12	41,77	52,58

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h		\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 269	35,0	27,53	x	x	x	41,55
221	Personnel technique des sciences physiques	49 492	35,0	27,10	24,85	27,76	28,02	40,86
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	49 463	35,0	27,08	24,84	27,62	28,02	40,84
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	50 240	35,0	27,51	x	x	x	41,49
222	Personnel technique des sciences de la vie	52 826	36,3	27,87	27,17	28,02	28,92	41,55
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	50 515	35,0	27,66	...	...	...	41,71
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	49 115	35,0	26,88	...	...	...	40,30
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	54 923	37,9	27,77	...	...	...	41,55
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	49 834	35,0	27,29	...	...	...	41,16
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	49 399	35,0	27,05	...	...	...	40,83
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	81 903	35,7	44,39	32,22	49,79	50,92	64,88
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	86 480	35,0	47,35	40,55	49,79	52,05	69,84
228	Personnel technique en informatique	53 431	35,0	29,24	27,98	29,85	31,29	43,37
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	54 415	35,2	29,65	...	...	...	44,51
3211	Technologues de laboratoires médicaux	57 097	35,0	31,26	...	...	...	46,87
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	56 002	35,2	30,57	29,65	32,28	33,82	45,80
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	44 973	36,0	24,00	22,24	22,29	25,71	36,53
322	Personnel technique en soins dentaires	55 118	35,0	30,18	...	...	...	45,37
323	Personnel technique en soins de santé	51 478	36,1	27,32	...	...	...	42,14
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	54 973	36,3	29,00	24,85	29,44	32,28	42,87
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	47 326	35,0	25,91	...	...	...	39,11
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	57 055	35,0	31,24	29,96	31,29	34,35	46,92
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	52 763	35,0	28,89	25,59	29,62	30,75	43,68
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	48 099	35,0	26,33	...	...	...	39,21
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	49 204	35,0	26,92	25,56	27,78	28,02	40,32
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	49 270	35,0	26,96	26,53	27,03	29,05	39,97
631	Superviseurs et superviseuses de services	66 166	35,4	36,04	34,82	37,42	40,09	56,51
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	44 388	38,8	21,95	...	...	...	33,51
6321	Chefs	46 141	38,8	22,82	x	x	x	33,73
6322	Cuisiniers et cuisinières	44 368	38,8	21,94	...	...	...	33,51

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	42 942	38,8	21,24	...	...	...	32,54
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	42 805	38,8	21,17	...	...	...	32,44
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	39 027	38,8	19,30	...	...	...	29,68
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	62 902	35,0	34,44	32,34	32,43	37,20	54,70
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	48 285	38,8	23,88	...	...	...	35,54
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	48 285	38,8	23,88	...	...	...	35,45
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	49 427	38,8	24,45	...	...	...	36,46
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	49 265	38,8	24,36	...	...	...	36,34
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	56 129	38,8	27,76	x	x	x	41,61
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	48 340	38,8	23,91	...	...	...	35,76
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	46 628	38,8	23,06	...	...	...	34,86
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	43 938	38,8	21,73	...	...	...	33,26
729	Autre personnel des métiers de la construction	42 855	38,8	21,19	...	...	...	31,93
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	42 805	38,8	21,17	...	...	...	31,93
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	48 175	38,7	23,86	...	...	...	36,17
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	48 285	38,8	23,88	x	x	x	36,22
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	51 222	38,9	25,20	...	...	...	38,09
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	48 285	38,8	23,88	...	...	...	36,38
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	48 285	38,8	23,88	x	x	x	34,88
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	47 854	38,8	23,67	x	x	x	35,84
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	47 936	38,8	23,71	x	x	x	35,90
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	49 691	38,8	24,58	...	...	...	37,45
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	39 387	35,7	21,12	...	...	...	31,48
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	38 321	35,0	20,98	...	...	...	31,15
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	43 938	38,8	21,73	x	x	x	32,73
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	46 995	38,8	23,24	...	...	...	35,36
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	39 388	35,0	21,57	20,61	22,05	22,29	32,47

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h	\$/h				
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	39 451	35,0	21,60	...	...	...	32,52
1414	Réceptionnistes	35 335	35,0	19,35	...	...	...	29,50
1416	Commis des services judiciaires	41 955	35,0	22,97	x	x	x	34,81
142	Commis en bureautique et en éditique	41 337	35,0	22,63	...	...	...	33,51
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	43 832	35,0	24,00	x	x	x	36,36
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	39 975	35,6	21,52	...	...	...	32,22
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	38 191	35,2	20,81	...	...	...	31,27
1525	Répartiteurs et répartitrices	46 007	37,6	23,44	22,55	23,21	23,89	34,80
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	46 878	35,0	25,67	...	...	...	37,40
341	Personnel de soutien des services de santé	40 303	36,3	21,30	...	...	...	33,26
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	38 868	35,0	21,28	...	...	...	32,44
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	58 682	39,9	28,17	...	...	...	40,83
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	45 431	40,2	21,47	17,96	19,35	25,71	32,11
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44 180	35,0	24,19	...	...	...	36,65
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	36 669	38,8	18,14	...	...	...	27,07
7452	Manutentionnaires	37 153	38,8	18,37	x	x	x	27,75
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	40 783	38,8	20,17	...	...	...	30,52
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	42 441	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	41 269	38,8	20,41	x	x	x	31,31
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	37 204	38,8	18,40	x	x	x	27,35
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	39 932	38,8	19,75	...	...	...	30,32
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	42 767	38,8	21,15	...	...	...	32,07
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	38 496	35,0	21,08	...	...	...	31,05
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	38 136	35,0	20,88	...	...	...	30,77
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	34 389	35,0	18,83	...	...	...	29,11
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	38 170	38,8	18,88	...	...	...	29,04
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 405	38,7	19,01	...	...	...	28,93
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	37 282	38,7	18,47	...	...	...	28,44
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	39 699	38,8	19,63	19,11	19,61	19,81	29,49
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	38 361	38,8	18,97	...	...	...	29,19

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h				\$/h	
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	38 390	38,8	18,99	...	...	...	29,21
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	45 031	38,6	22,33	...	...	...	32,78
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	45 062	38,6	22,34	...	...	...	32,80
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	37 204	38,8	18,40	...	...	...	27,88
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	36 827	38,8	18,21	...	...	...	27,98
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	36 582	38,8	18,09	...	...	...	27,82
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	36 153	38,8	17,88	...	...	...	27,71
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	35 942	38,8	17,78	...	...	...	27,58

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.2.13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	125 353	36,1	66,88	56,19	64,81	75,21	98,81
0113	Directeurs et directrices des achats	114 167	36,3	60,48	53,80	59,30	67,31	91,06
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	125 770	35,8	67,53	56,83	64,58	75,21	99,95
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	135 892	35,8	73,05	62,08	70,12	81,91	107,15
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	151 687	35,3	x	x	x	x	117,91
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	123 653	36,1	65,88	56,85	64,23	75,07	97,52
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	131 407	38,1	66,17	60,48	62,89	64,44	98,16
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	118 749	35,3	64,55	57,55	64,58	71,35	96,33
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	122 084	35,1	66,73	x	x	x	101,01
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	124 528	35,6	67,20	60,42	64,58	73,61	98,86
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	108 182	35,9	57,76	51,19	56,70	63,13	84,27
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	120 596	37,4	62,18	54,23	61,53	72,17	93,04
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	120 023	37,4	61,85	54,16	60,62	71,16	92,58
0731	Directeurs et directrices des transports	113 689	36,1	60,49	53,90	61,66	64,58	91,77
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	76 627	35,1	41,81	33,41	40,93	47,56	62,43
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89 913	35,6	48,49	41,46	47,61	56,37	73,71
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	87 887	35,9	47,04	38,74	45,91	54,73	70,64
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93 670	35,4	50,86	43,61	53,02	59,36	78,43
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85 804	35,7	46,11	40,30	45,41	53,16	69,41
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	103 919	35,3	56,41	x	x	x	87,78
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	107 306	35,2	58,46	x	x	x	90,20
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	89 240	35,3	48,49	44,51	47,03	51,57	73,63
2151	Architectes	86 301	35,2	46,93	...	...	...	69,82
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	99 890	35,0	54,70	48,25	56,29	60,70	80,51
217	Professionnels et professionnelles en informatique	83 771	35,1	45,69	39,34	45,56	53,16	68,69
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	97 222	35,1	53,06	51,40	53,16	53,68	82,06
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	78 411	35,6	42,25	37,91	42,13	48,13	63,29
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	85 213	..	..	x	x	x	..

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	114 026	35,1	62,25	...	...	...	90,38
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	85 202	35,1	46,58	38,20	45,41	55,71	70,40
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	73 520	35,6	39,67	x	x	x	60,34
5111	Bibliothécaires	69 992	35,9	37,56	x	x	x	56,76
5113	Archivistes	82 765	35,1	45,21	x	x	x	70,05
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	81 350	35,9	43,61	x	x	x	63,97
Formation collégiale								
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75 565	38,5	37,61	x	x	x	56,59
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	75 736	37,4	38,87	34,12	38,30	41,74	60,98
122	Personnel administratif et de réglementation	63 008	35,3	34,21	28,94	31,74	38,70	52,34
1221	Agents et agentes d'administration	62 253	35,6	33,55	29,12	32,36	38,00	52,45
1222	Adjoints et adjointes de direction	80 201	35,7	43,08	37,23	39,31	44,60	62,81
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	59 269	35,2	32,40	28,43	32,36	35,62	49,14
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	76 931	35,2	41,83	36,90	43,61	45,26	63,32
1225	Agents et agentes aux achats	80 240	35,2	43,67	37,10	42,62	49,78	68,13
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	54 895	35,1	29,98	x	x	x	46,58
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	54 854	35,1	29,94	x	x	x	46,49
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	56 413	34,8	31,14	x	x	x	48,77
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	51 906	35,1	28,36	26,48	27,90	28,86	43,21
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	51 631	35,1	28,19	26,76	27,90	28,66	42,95
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 255	35,1	28,54	26,15	28,49	29,24	42,48
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77 497	35,1	42,38	x	x	x	66,69
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	83 922	35,7	45,32	x	x	x	71,65
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	63 820	34,8	35,18	31,32	34,20	40,38	55,43
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	86 299	36,5	45,41	39,98	43,58	46,28	71,66
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99 485	36,0	53,46	x	x	x	79,24
228	Personnel technique en informatique	60 116	35,7	32,38	28,62	30,05	34,65	48,91
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	59 870	35,2	32,63	x	x	x	49,32
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	51 739	36,0	27,59	x	x	x	41,03
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	52 946	35,3	28,76	x	x	x	43,17

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 544	37,9	35,26	...	...	...	54,55
631	Superviseurs et superviseuses de services	78 937	39,7	38,14	...	...	...	55,42
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	74 279	37,9	37,67	35,60	37,49	40,09	55,14
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	82 432	37,3	42,34	...	...	...	69,67
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	71 901	37,4	36,90	x	x	x	60,67
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	58 971	38,9	29,05	x	x	x	44,18
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	68 795	39,7	33,20	...	...	...	51,70
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 258	39,3	30,35	x	x	x	45,73
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	66 639	39,9	32,03	x	x	x	49,19
729	Autre personnel des métiers de la construction	64 874	39,5	31,46	x	x	x	48,23
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	64 366	39,5	31,26	x	x	x	48,00
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	80 975	38,8	40,06	37,56	38,92	41,33	64,87
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84 209	38,6	42,03	38,67	40,98	43,39	67,29
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	81 995	39,6	39,77	37,19	39,43	41,33	63,47
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	68 735	39,4	33,48	31,74	33,85	35,71	52,57
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	64 953	39,5	31,50	...	...	...	48,13
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	67 282	38,8	33,21	...	...	...	52,23
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	67 696	38,9	33,34	...	...	...	52,17
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	64 589	38,2	32,40	x	x	x	52,64
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	67 844	40,0	32,55	32,61	33,19	33,87	48,98
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	65 210	38,6	32,28	x	x	x	47,28
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	50 251	35,0	27,62	23,45	28,29	30,93	44,52
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 617	34,9	27,91	23,45	28,36	30,93	45,05
1414	Réceptionnistes	40 730	35,5	21,97	x	x	x	34,89
1415	Commis des services du personnel	53 926	36,0	28,74	25,97	28,91	30,93	46,25
142	Commis en bureautique et en éditique	47 929	35,5	25,94	x	x	x	39,49
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 406	35,0	27,15	22,85	24,94	32,87	42,71
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 491	35,7	27,68	23,99	27,84	31,64	44,70

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rému- nération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$/h		
1432	Commis à la paye	56 504	35,1	30,86	...	...	...	49,44
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	58 843	38,0	29,72	27,41	29,60	33,30	46,97
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	57 565	36,9	29,99	x	x	x	48,85
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53 310	35,2	29,18	x	x	x	48,17
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	70 510	39,5	34,26	33,11	33,84	35,82	53,01
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	60 977	39,1	29,86	25,59	31,28	32,61	45,44
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	55 390	35,2	30,33	26,19	30,91	35,64	49,20
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	56 068	35,1	30,85	26,19	32,10	35,64	50,50
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	64 581	38,6	32,26	x	x	x	51,68
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	59 808	40,0	28,67	27,86	29,16	30,42	45,50
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	58 205	..	..	..	..	..	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	50 656	37,0	26,17	x	x	x	41,43
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	47 613	35,8	25,44	x	x	x	40,32
Formation en cours d'emploi								
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	52 724	38,9	25,88	...	...	...	39,61
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 112	38,2	25,06	x	x	x	39,52
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	35 193	37,6	17,97	x	x	x	27,20
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	34 654	37,7	17,67	x	x	x	26,76
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	58 313	38,0	29,58	x	x	x	47,15
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 453	39,6	23,97	x	x	x	36,40

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableaux 2.3 – échelles salariales

Tableau 2.3.1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	78,2	59 364	84 489	36,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,3	61 575	83 480	36,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	88,2	61 721	83 618	36,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90,3	63 716	85 855	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,6	57 688	79 197	36,4
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	82,0	69 480	90 608	36,7
2112	Chimistes	55,8**	59 224	84 183	36,3
2113	Géoscientifiques et océanographes	88,2	61 608	78 157	37,7
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	91 493	109 859	36,3
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	92,3	55 767	80 636	36,6
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	91,5	57 891	81 732	36,8
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	92,1	52 546	82 187	35,6
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	89,5	68 059	89 565	37,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	88,0	76 725	98 369	38,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	96,3	62 652	88 784	35,6
2151	Architectes	x	64 849	91 564	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	55 266	79 399	36,3
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	63 070	89 381	35,2
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	90,8	62 999	89 070	36,4
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	58 411	79 926	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	82,6	60 751	85 683	36,4
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	93,2	68 616	94 147	37,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	85,8	65 827	85 522	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,7	47 587	75 967	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	45 372	80 614	34,9
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	80 078	110 270	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	92 540	126 972	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	39 524	55 919	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	97,1	41 875	80 598	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	40 733	79 016	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	45 576	79 743	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,6	74 801	117 630	35,9
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	44 955	80 755	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	96,8	58 673	84 361	35,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	91,8	71 609	97 766	36,7

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,8	58 666	83 823	35,3
5111	Bibliothécaires	x	58 588	84 072	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	54 682	87 007	34,9
5113	Archivistes	95,3	59 431	81 889	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	86,9	51 538	73 548	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	85,3	56 204	72 582	38,6
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	53 919	79 517	37,0
5123	Journalistes	92,7	44 926	69 323	36,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	89,1	56 415	76 880	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	68,5	64 134	83 900	39,2
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	69,4	64 158	83 892	39,2
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78,0	49 714	63 371	37,8
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	92,9	44 841	55 560	36,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	82,8	49 210	64 078	37,0
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	64,3	51 378	69 433	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	92,1	48 401	62 123	36,3
1221	Agents et agentes d'administration	95,5	44 357	57 648	36,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	93,4	44 821	69 597	35,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	72,2	42 289	57 949	36,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	81,4	52 739	75 122	35,9
1225	Agents et agentes aux achats	80,6	60 684	76 259	37,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	84,8	46 347	65 262	37,1
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	96,4	56 236	75 476	34,9
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	90,6	37 931	47 815	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	89,2	38 089	47 877	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,3	40 428	55 732	34,5
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	34 860	41 966	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	94,4	38 720	54 372	35,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	94,6	38 623	54 371	35,4
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	40 246	54 499	37,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	81,5	43 116	58 463	35,8
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	79,7	40 356	55 068	35,9
221	Personnel technique des sciences physiques	44,7*	48 270	64 357	37,3
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47,1*	47 060	63 186	37,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	34,2**	55 495	71 084	38,5

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
222	Personnel technique des sciences de la vie	79,1	48 098	61 805	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	70,3	45 722	59 877	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,4	52 479	67 950	37,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73,5	53 926	78 006	38,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	73,1	49 189	63 875	36,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82,7	55 012	69 623	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	81,7	52 536	68 994	36,3
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	50,4**	76 716	93 467	39,1
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	51 696	74 703	39,1
228	Personnel technique en informatique	71,9	42 684	58 386	36,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	39 947	56 164	35,4
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	41 026	57 107	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	36 159	46 035	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	91,2	38 938	56 319	35,1
323	Personnel technique en soins de santé	x	39 926	52 338	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,1	41 756	57 738	36,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	97,2	47 379	63 449	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	77,7	43 609	78 337	38,4
4312	Pompiers et pompières	78,1	44 470	76 336	41,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,1	41 041	57 951	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,0	41 048	57 988	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	40 294	54 345	36,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	56,4**	46 750	64 056	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67,0	45 303	60 407	37,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	57,1**	39 737	55 203	35,4
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	86,8	39 051	54 339	35,4
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	83,7	27 059	39 132	36,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	26,1**	51 927	69 890	37,5
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	18,9**	55 728	75 330	38,0
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	70,0	45 760	61 066	36,7
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	82,1	43 210	56 709	36,8
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	63,0*	45 494	61 317	35,2

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	90,3	42 480	55 235	37,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	51,9	51 257	68 165	38,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	84,2	49 868	68 002	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	14,7 **	40 602	49 392	38,3
6321	Chefs	11,6 **	59 971	81 667	39,2
6322	Cuisiniers et cuisinières	15,5 *	36 688	42 871	38,1
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	81,9	27 520	41 926	39,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	84,2	25 142	38 303	39,5
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	78,3 *	31 591	48 130	39,7
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	24,1 **	40 695	65 121	39,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	45,5 *	66 145	85 809	38,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	41,6 **	43 459	64 687	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61,7 *	43 871	69 616	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	51,4	46 748	72 516	37,7
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	15,2	47 738	61 380	39,4
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	6,2 **	43 291	67 334	39,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	12,4	47 644	65 969	39,5
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	22,4	44 260	57 180	39,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,8	44 027	56 287	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	12,3	43 872	56 072	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68,5	65 877	86 053	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	78,3	66 093	88 104	39,4
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	42,8	69 096	87 478	38,7
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	78 560	101 694	39,6
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	86,4	63 754	82 180	39,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	24,3 *	48 061	61 108	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	22,0 **	44 522	56 831	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	11,1 *	48 965	61 277	40,4
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	11,3 *	47 194	63 766	38,9
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	11,7 *	47 204	63 739	38,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	35,1 **	43 893	57 391	38,5
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	39,7 **	44 124	57 430	38,5
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	5,7 **	46 567	57 820	38,9
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	12,6 **	43 174	54 214	38,7

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	76 476	99 940	39,3
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	60 321	76 250	40,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	59,1	60 235	81 145	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	59,7*	63 015	80 799	39,4
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	2,2**	39 412	48 778	40,1
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	56,4	52 263	77 124	38,2
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	89,3	36 302	43 646	35,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	91,6	36 551	43 811	35,7
1414	Réceptionnistes	60,8	31 860	39 349	36,8
1415	Commis des services du personnel	78,5	34 306	46 382	34,3
1416	Commis des services judiciaires	x	36 665	46 752	x
142	Commis en bureautique et en éditique	89,9	31 141	40 642	36,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,3	35 206	46 658	36,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	56,8	35 760	47 179	36,0
1432	Commis à la paye	73,8	33 499	45 090	37,5
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	97,4	34 771	46 097	36,6
1435	Agents et agentes de recouvrement	84,6	36 090	47 834	36,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	85,0	35 539	46 883	35,3
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	95,7	34 797	44 371	34,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	76,0	35 671	51 194	36,7
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	49 083	60 083	35,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	32 961	43 494	38,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	31 431	41 288	38,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	79,0	30 742	41 200	38,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	57,0	34 998	47 353	37,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49,4	28 852	41 793	38,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	63,2	35 240	44 720	37,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	57,4	43 287	56 154	37,9
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	72,6	33 266	47 431	38,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	55,5	44 787	58 526	37,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	47,6*	42 406	58 235	38,6
341	Personnel de soutien des services de santé	x	36 539	40 251	36,3
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	98,9	50 509	66 116	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	49,4	23 154	30 816	36,6
651	Personnel des services des aliments et des boissons	24,1**	38 272	46 850	38,3
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	53,5*	30 559	48 546	39,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	7,8**	41 104	54 856	39,1
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	83,3	34 297	47 149	36,7

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 649	45 797	36,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	77,9	34 596	47 757	36,9
656	Autre personnel des services personnels	49,8 *	32 376	40 799	36,7
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	23,9 **	37 835	54 485	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39,6 *	29 693	46 301	39,5
7452	Manutentionnaires	40,3 *	29 683	46 218	39,5
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	14,4 **	37 161	55 203	40,6
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	34,1 *	38 093	47 626	38,2
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	13,2 **	35 550	47 889	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	19,0 *	46 838	59 159	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	10,9 **	45 235	56 715	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	41,0	48 006	60 939	40,0
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	14,1 **	37 904	55 626	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	62,3 **	29 990	38 084	39,6
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	52,7 **	32 832	44 183	39,7
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	50,3 **	25 883	33 500	37,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	81,8	26 627	34 238	39,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	75,4	33 815	50 467	38,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	86,7	37 219	58 426	39,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*.

Tableau 2.3.2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	63,5	62 327	81 342	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82,6	61 525	82 072	37,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76,8	60 950	80 920	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86,3	63 385	84 759	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,2	58 150	77 486	37,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	60 645	79 439	37,4
2112	Chimistes	x	59 475	81 749	36,9
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	83,4	55 539	72 827	37,9
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	84,2	54 959	72 700	37,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85,8	66 490	85 772	37,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	74 544	96 794	38,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	85,0	58 694	76 125	37,7
2151	Architectes	x	70 172	88 336	36,6
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	57 644	75 059	37,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	62 774	83 244	39,5
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	58 883	77 519	35,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71,1	65 025	86 493	37,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	92,5	69 027	93 212	37,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77,7	61 862	83 133	37,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	87,9	53 638	78 235	37,0
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	43 977	74 330	34,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	76,8	53 490	70 000	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	40 935	79 322	35,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	85,9	81 379	108 267	36,4
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	46 768	81 412	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72,8	64 260	85 715	36,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	68 913	92 015	37,6
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	50 427	69 171	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	80,7	47 067	70 339	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	56 159	72 268	38,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	50 739	77 962	37,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	72,9	49 066	68 834	37,9
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	61,2*	68 774	88 023	39,6
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	62,4*	68 774	88 023	39,6

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	69,3	49 924	66 810	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	81,7	52 165	68 563	37,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	81,3	48 764	64 014	37,2
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	31,1 **	35 789	51 366	37,9
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	x	57 699	74 226	38,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63,1	50 286	68 261	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	69,1	49 574	65 342	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	74,9	43 341	58 091	37,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	57,4	53 151	68 863	37,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,1	40 863	54 627	37,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	52 836	68 550	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	69,1	57 575	74 842	38,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	46 645	66 679	38,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	75,9	40 041	52 988	36,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	72,2	39 929	52 244	36,7
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	98,4	40 560	56 287	34,5
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	87,6	43 131	57 692	37,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	87,7	42 949	57 877	37,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	73,7	44 638	58 917	36,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	64,6	41 516	54 314	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	34,9 *	50 569	67 128	38,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	35,7 **	49 077	65 802	38,4
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	56 634	72 164	38,8
222	Personnel technique des sciences de la vie	22,8 **	49 477	63 432	38,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	16,1 **	50 670	66 713	37,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77,8	52 794	67 741	38,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66,4	54 005	78 000	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	67,3 *	48 513	62 453	37,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	75,3 *	52 927	66 886	39,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	58,7 *	54 123	70 119	37,7
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	24,4 **	88 138	112 486	39,8
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	x	54 963	81 765	38,8
228	Personnel technique en informatique	58,3	43 146	58 443	37,5
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	33 457	43 974	37,3

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	76,5	51 926	71 523	35,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	93,0	54 339	74 538	35,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45,7 **	46 892	65 454	38,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62,1	44 620	59 967	38,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	12,7 **	34 807	46 435	37,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	53,4 **	34 807	46 435	37,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	51 963	69 766	37,5
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	55 748	75 312	38,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	45,8	47 223	64 565	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	49 339	67 597	37,7
6321	Chefs	6,4 **	58 280	86 466	39,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	44,6 **	65 325	85 136	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	43,7 **	43 355	64 712	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	64,1 *	43 808	69 585	39,6
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	41,1 **	49 938	64 308	39,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	14,7 **	49 347	72 397	39,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	47,3 *	40 964	53 762	38,6
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,8	62 676	82 784	39,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73,4	64 734	86 556	39,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	34,1 **	59 189	74 638	39,9
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	67,1 *	53 492	69 345	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	25,5 *	47 683	60 616	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	22,6 **	44 316	56 642	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	6,3 **	43 896	53 920	40,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	14,3 **	44 814	59 315	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	14,2 **	45 041	59 202	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	42,2 **	44 158	57 668	38,4
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	46,0 **	44 412	57 720	38,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	58,0	59 498	80 503	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	36,5 **	43 661	58 324	39,6
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	66,2	31 911	42 191	37,1

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	69,4	32 243	42 775	37,1
1414	Réceptionnistes	51,4 *	30 320	38 928	37,7
1415	Commis des services du personnel	70,6	30 442	41 381	33,9
142	Commis en bureautique et en éditique	86,6	28 334	38 421	37,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	75,0	34 300	45 840	36,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51,5	34 310	45 583	36,5
1432	Commis à la paye	72,3	31 682	43 121	38,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	34 645	45 981	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	65,3 *	36 103	51 159	37,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	72,9	34 800	50 525	37,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	83,7	28 017	38 261	38,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	82,7	27 889	38 075	38,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	x	29 184	39 948	38,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53,6	32 827	46 222	38,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	52,5	28 691	41 712	38,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55,6 *	33 584	46 097	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	55,1	43 423	56 321	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	70,8	32 155	46 744	39,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	24,3 **	44 575	57 692	38,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	46,2 **	38 305	55 673	39,4
341	Personnel de soutien des services de santé	x	33 596	38 047	37,2
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,7 **	33 745	46 925	38,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	81,5	33 209	46 245	37,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	74,6	33 074	46 551	37,4
656	Autre personnel des services personnels	x	27 124	34 245	37,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	55,7 **	35 339	52 019	37,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	40,6 *	29 662	46 286	39,5
7452	Manutentionnaires	41,4 *	29 664	46 212	39,5
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	20,1 **	35 196	47 708	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	63,8 **	29 885	37 918	39,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	46,7 **	23 623	31 493	38,2
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	79,9	24 649	32 654	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	67 804	92 474	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88,7	62 075	84 675	36,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	64 389	88 839	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	59 900	81 231	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78,2	66 583	91 247	35,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	59 668	79 743	36,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	53 998	72 717	35,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	50 062	78 288	37,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	91,5	54 613	67 140	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	75 334	100 516	34,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	77 618	93 200	33,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	46 242	77 422	36,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	58 087	74 877	38,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	48 013	84 686	36,5
5123	Journalistes	x	45 163	76 891	36,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	54,7**	42 695	55 344	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	48 958	61 742	35,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	40,6**	37 387	49 342	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	94,5	47 521	62 960	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	96,0	42 608	57 299	36,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 323	58 351	36,1
1225	Agents et agentes aux achats	93,0	55 841	73 177	36,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,8	42 256	53 474	34,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	80,7	42 142	53 374	34,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	43 395	60 822	37,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	42 611	61 217	37,7
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	97,6	44 287	58 712	35,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	95,1	43 685	59 073	36,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	27,7**	59 962	78 036	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	61,6*	51 326	82 344	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	90,1	54 810	65 668	36,3
228	Personnel technique en informatique	91,6	43 260	61 183	37,3

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
		%	Minimum	Maximum normal	
			\$		h
323	Personnel technique en soins de santé	x	39 509	50 005	36,9
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	44 106	62 363	34,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	52 672	66 116	36,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,8	41 467	64 386	37,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	x	32 682	43 926	36,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	49 627	70 324	38,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	52 328	73 562	37,5
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	43 640	59 070	37,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	42 483	58 116	37,7
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	91,1	23 003	37 148	39,4
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	23 061	37 015	39,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	50 713	75 008	38,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	42,2**	44 130	66 896	40,2
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61,0**	44 812	73 240	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	67,0	44 138	72 689	38,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	13,5**	49 456	73 738	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	40,4**	45 495	59 668	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	18,5**	50 673	66 114	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	9,7**	40 514	57 007	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	11,1**	52 217	67 636	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	10,2**	54 388	68 983	39,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	28,1**	50 662	63 754	34,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	27,6**	50 865	63 940	34,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	65,3	34 426	47 773	35,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	70,1	34 419	48 324	35,3
1414	Réceptionnistes	44,1**	31 755	42 123	37,3
1415	Commis des services du personnel	63,8*	41 748	52 428	36,9
142	Commis en bureautique et en éditique	x	29 795	40 409	37,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	78,2	39 004	51 411	35,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	76,6	37 405	50 004	36,0
1432	Commis à la paye	44,2**	41 747	53 794	37,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	39 648	50 857	35,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	40 402	57 214	36,7

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelle salariale		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	38 332	56 328	36,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 684	48 647	35,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	37 770	48 572	35,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52,4	36 991	54 300	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	50,0 *	30 943	47 066	39,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	38,3 **	42 551	60 754	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	76,7	48 733	59 677	37,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	76,9	34 889	57 595	39,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	0,3 **	32 522	39 001	38,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	83,2	35 442	49 376	36,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	79,2	35 964	49 931	37,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	41,0 **	29 557	50 891	39,9
7452	Manutentionnaires	42,6 *	29 557	50 861	39,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	19,0 **	36 284	57 410	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	10,9 **	40 223	58 723	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	45,2 **	32 126	42 601	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	37 200	49 487	35,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	37 200	49 487	35,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	87,1	43 417	69 352	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	62 227	81 138	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82,3	61 495	81 928	37,1
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76,0	60 779	80 521	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86,0	63 611	84 988	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,4	57 807	76 926	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	65 197	86 710	37,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	62 172	83 545	37,9
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81,6	59 327	78 149	36,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	73,0	53 132	70 915	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	82 046	109 123	36,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	62 927	84 955	36,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	74,4	47 602	65 613	37,6
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	82,9	55 916	71 940	38,9
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	52 168	74 413	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	49 247	68 987	37,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	69,7	50 103	67 102	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	52 185	68 613	37,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	48 759	64 071	37,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	64,0	50 632	68 777	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	67,3	49 773	65 577	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	72,2	43 464	58 225	37,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60,5	40 611	54 482	37,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	71,4 *	52 652	68 246	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	67,9	57 696	74 960	38,7
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	75,5	39 861	52 948	36,4
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	71,4	39 713	52 134	36,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	90,8	43 030	56 496	37,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	91,1	43 065	56 739	37,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	71,2	44 687	58 946	36,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	61,6	41 195	53 607	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	52,0 *	49 914	66 875	38,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	48,8 **	48 412	65 625	38,6

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,2	52 629	67 501	38,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71,7*	56 505	73 946	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	64,8*	47 535	61 954	37,8
228	Personnel technique en informatique	51,5	43 104	57 438	37,6
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	54 468	75 193	35,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	38,6**	48 812	65 832	38,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62,9*	46 450	60 909	38,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	82,3	26 801	38 255	36,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	24,3**	52 235	69 701	37,5
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	16,8**	56 281	75 585	38,1
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	84,0	43 041	56 509	36,9
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	60,0*	45 766	62 001	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	94,6	42 235	54 881	37,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	48,3	47 357	64 774	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	83,5	49 667	68 063	37,7
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	14,6**	36 550	52 216	38,8
6322	Cuisiniers et cuisinières	17,7**	30 659	42 932	38,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	73,1	65 710	85 433	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	51,4**	40 047	55 364	37,9
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	80,3	39 846	55 126	38,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	55,0**	37 301	48 989	37,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	37,9**	45 080	55 825	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	48,7*	45 841	56 496	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	17,4**	40 299	54 242	39,4
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	17,7**	40 299	54 242	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	51,8**	41 758	55 421	39,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	61,0**	42 019	55 414	39,9
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	55,6*	69 331	88 454	39,4
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	66,4	31 420	41 086	37,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	69,2	31 809	41 653	37,5
1414	Réceptionnistes	52,8*	30 085	38 402	37,8
1415	Commis des services du personnel	72,4	27 820	38 819	33,2
142	Commis en bureautique et en éditique	76,9	26 879	36 441	36,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	74,5	33 553	44 924	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48,0	33 622	44 569	36,6
1432	Commis à la paye	74,8	31 157	42 563	38,1

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,4	34 109	45 440	36,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	80,2	32 661	45 127	37,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	48,3 **	31 403	44 440	37,4
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	57,7 *	31 203	44 520	37,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	26 268	36 382	38,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	25 917	35 981	38,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54,4	30 393	41 493	38,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	54,1 *	27 299	38 403	37,6
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	72,7	28 912	38 462	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	44,3 *	38 820	53 412	38,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	68,5	31 015	42 216	38,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	51,4 *	22 132	29 589	36,2
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	16,6 *	33 852	47 625	38,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	80,8	32 172	44 771	37,2
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 386	45 166	37,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	72,1	31 324	44 503	37,3
7452	Manutentionnaires	40,1 **	29 781	41 111	39,1
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	62,6 *	23 173	30 897	38,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	24 171	32 012	39,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	78,4	27 381	40 765	38,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	39,4 **	56 375	75 795	37,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	60,3 *	51 115	74 102	37,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	64,2	52 097	75 993	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	47,9 **	57 375	84 009	38,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	70,9	45 021	64 247	37,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	60 117	85 043	36,5
2112	Chimistes	x	59 566	83 325	36,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	67,5 **	54 682	76 439	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	59 732	90 875	38,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	50,9 **	59 003	82 929	38,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	41,4 **	65 346	90 304	39,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	95,0	52 670	78 052	36,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	60,9 *	47 430	65 088	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	63 327	96 792	36,7
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	63,4 **	51 052	77 935	37,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	75,3 *	41 126	66 775	36,2
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	46,1 *	45 264	62 528	38,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	52,0 *	46 967	64 591	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	48,5 *	40 938	57 637	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	62,8	39 839	56 055	36,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	45,9 **	34 383	49 443	38,6
1225	Agents et agentes aux achats	45,7 **	42 774	60 357	38,1
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	71,6 *	39 238	53 829	35,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	49,7 **	38 068	50 725	36,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	35,3 **	41 357	53 445	37,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	36,0 *	39 312	52 941	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	58,0 *	41 747	60 607	39,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60,4 *	40 611	58 186	39,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	40,0 **	49 515	78 950	38,4
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	29,7 **	42 527	63 203	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	39 922	59 206	38,4
228	Personnel technique en informatique	54,1 *	37 809	53 956	37,9
323	Personnel technique en soins de santé	x	35 176	44 030	35,3

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	52 409	77 068	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	64,5 **	53 120	72 713	39,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	47 569	65 301	39,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	46 459	67 934	38,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	50 572	73 851	38,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	32,3 **	40 186	56 145	38,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	42 233	59 948	38,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	26,1 **	48 219	69 669	39,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	x	43 479	66 311	39,7
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	41,6 **	60 838	83 432	37,3
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	43,8 **	60 642	89 831	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	36,6 **	38 915	51 134	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	38,5 **	39 350	51 721	39,8
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	66,0	47 203	65 962	39,3
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	58,4 **	41 879	56 840	39,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	32,0 **	31 968	41 490	36,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	31,6 **	32 795	42 946	36,4
1414	Réceptionnistes	33,4 **	30 519	38 939	37,3
142	Commis en bureautique et en éditique	71,8 *	31 519	43 496	39,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	35,4 **	33 110	44 109	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	26,1 **	33 141	44 667	36,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	31 139	39 770	37,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	38,1 **	30 552	42 706	37,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	29 556	40 851	38,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50,2 *	32 880	46 461	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	70,4 *	31 022	44 422	39,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	34,7 **	36 053	47 884	38,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	43,9 **	38 868	55 450	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	62,5 *	35 123	48 339	39,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	54,3 **	28 411	37 601	37,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	50,0 **	27 757	37 068	38,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	35,6 **	30 658	40 727	39,5
7452	Manutentionnaires	39,5 **	30 658	40 727	39,5

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	37,8 **	38 300	55 077	40,7
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	x	30 801	44 163	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	66,1	62 714	81 703	37,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	85,5	62 464	82 776	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79,0	62 250	81 598	37,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	89,7	63 674	84 795	36,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,9	59 911	79 264	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	58,1 **	60 842	78 240	37,6
2112	Chimistes	x	59 311	80 123	37,6
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	61 317	77 172	37,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	87,0	67 131	86 162	37,8
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	86,4	75 023	96 954	38,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	74,9	65 784	86 936	37,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	92,1	61 242	81 855	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	53,5 *	62 017	79 998	39,4
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79,7	54 346	70 697	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	87,4	82 811	109 178	36,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	73,9	65 636	86 486	36,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	81,2	70 501	92 241	37,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	81,8	48 195	71 029	37,2
5123	Journalistes	89,5	42 252	68 105	36,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	86,5	48 711	66 879	38,3
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	75,0	50 628	67 435	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	88,1	52 200	68 329	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	85,4	49 121	64 370	37,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,3	51 053	69 052	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	74,5	51 036	66 613	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	77,4	43 931	58 436	37,2
1222	Adjoints et adjointes de direction	73,0	54 037	70 138	37,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	63,6	41 628	55 239	37,1
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	70,1 *	53 779	69 328	36,2
1225	Agents et agentes aux achats	76,5	60 369	77 399	38,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	77,8	40 360	52 653	36,7
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	77,7	40 225	52 486	36,7

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	88,8	43 982	57 740	37,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	89,0	43 869	57 973	37,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	83,9	45 005	59 520	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,0	41 769	54 465	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	31,3**	53 130	68 526	38,3
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	31,0**	52 247	67 881	38,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	83,0	53 009	67 128	38,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75,1	55 075	79 380	39,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	80,7	49 086	62 669	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78,2*	52 787	66 567	39,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	65,8*	53 129	68 664	37,5
228	Personnel technique en informatique	59,2	44 224	59 350	37,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	65,9	51 518	66 852	36,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	37,7**	42 341	60 148	38,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70,3	44 276	59 345	38,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	36,6**	33 856	39 266	40,0
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	86,7	25 921	37 933	36,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	50,2	53 723	70 351	37,4
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	43,5*	57 576	75 828	38,0
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	65,8*	47 785	61 910	36,4
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	88,6	44 082	57 847	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	86,5	45 555	61 447	35,2
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	89,3	43 535	56 531	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	49,0*	48 307	65 888	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	89,6	50 177	68 526	37,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	13,1**	29 893	38 458	39,8
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	78,3	23 930	38 197	39,4
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	24 073	38 208	39,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	47,2**	66 650	86 476	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	28,8**	43 216	62 910	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68,1	44 944	72 003	37,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	40,8*	42 391	56 545	39,1
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	74,5	62 987	82 672	39,8

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	79,9	65 229	86 150	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	22,5**	51 460	64 704	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	17,6**	47 711	60 011	39,8
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	76 098	97 374	39,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	55,0*	64 883	86 768	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	72,0	64 328	82 302	39,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	27,6**	45 174	59 585	39,5
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	75,5	31 905	42 272	37,1
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	77,2	32 196	42 760	37,2
1414	Réceptionnistes	64,3	30 246	38 924	37,9
142	Commis en bureautique et en éditique	90,2	27 714	37 432	36,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	84,0	34 414	46 012	36,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	65,6	34 567	45 790	36,5
1432	Commis à la paye	77,8	31 069	42 356	38,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	97,1	34 842	46 343	36,6
1435	Agents et agentes de recouvrement	85,1	34 452	47 275	36,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	82,6	37 729	53 657	36,9
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	82,0	36 102	52 759	36,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	95,1	27 633	37 615	38,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54,9	32 809	46 141	38,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45,4*	27 252	40 039	37,7
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	60,0	33 282	45 878	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	59,9	44 823	56 589	38,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	72,8	31 530	46 407	38,9
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	49,9	22 353	29 769	36,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	88,4	33 955	47 604	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	33 552	46 014	36,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	83,4	34 207	48 572	37,2
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42,2*	29 396	47 773	39,5
7452	Manutentionnaires	41,9*	29 394	47 703	39,5
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	10,0**	36 754	55 118	39,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	80,3	35 287	52 741	39,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74,2	65 871	84 569	37,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	71,0	64 639	86 510	37,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70,6	62 855	83 114	38,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	66,8 *	68 210	92 985	37,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78,6	61 751	81 307	37,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	36,7 **	62 480	91 338	37,5
2112	Chimistes	32,9 **	60 830	90 785	37,7
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	69,4 *	60 999	81 105	39,1
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	62 428	87 220	38,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	78,5	65 280	87 907	38,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	81,7	76 524	98 676	39,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	68,7	64 707	85 806	37,7
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	58 853	81 596	x
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	66,1 *	53 692	71 992	37,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	62,5	62 389	81 953	39,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	58,1 *	59 509	76 233	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	83 866	110 576	37,7
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	48,4 **	69 660	95 493	38,2
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	84,4	68 994	97 983	37,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	88,7	44 953	60 945	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	86,0	58 644	75 219	39,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	52 950	68 158	39,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	63,7	52 731	70 042	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	47 747	65 431	36,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	58,2 *	51 131	67 654	35,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63,7	53 099	70 464	38,5
122	Personnel administratif et de réglementation	68,7	55 932	72 224	38,9
1221	Agents et agentes d'administration	59,3 *	43 912	58 649	38,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	46,2 **	55 617	71 377	38,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	63,9 *	40 936	54 288	38,1
1225	Agents et agentes aux achats	72,0	59 379	76 234	39,1
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	44 796	60 973	37,7

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoint administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52,1 *	44 314	58 662	37,7
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	51,5 *	44 514	58 897	37,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	44 498	67 113	39,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	57,9 *	41 109	53 217	37,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	63,7	40 800	52 842	37,7
221	Personnel technique des sciences physiques	30,0 **	51 634	69 253	38,2
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	33,6 **	50 622	68 266	38,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	62 960	79 669	37,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	59,1 *	60 051	80 320	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67,1 *	57 934	80 287	39,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	30,4 **	53 192	69 199	38,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	23,7 **	59 238	76 838	38,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	35,6 **	60 702	78 309	38,2
228	Personnel technique en informatique	48,3 *	48 340	65 346	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	40,0 **	52 576	67 041	38,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	52 576	67 041	38,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	68,9 *	50 567	65 933	38,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	27,1 **	59 649	77 913	38,7
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	27,5 **	60 693	79 549	38,7
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	x	51 873	65 735	38,7
631	Superviseurs et superviseuses de services	68,8	52 466	69 452	39,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	69,4 *	50 416	67 920	38,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	59,0 **	66 932	88 951	39,5
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64,4	43 333	65 194	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	66,8 *	43 805	69 617	39,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	24,4 **	44 943	70 631	39,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	52,4 **	45 084	57 261	40,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75,0	65 998	88 364	38,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73,9	66 462	89 947	39,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	23,6 **	45 346	56 967	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	21,8 **	44 519	56 096	39,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	41,3 **	42 190	54 388	39,9
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57,9 *	60 084	81 238	39,2
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	61,7 *	64 502	82 238	39,4

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	49,2 *	34 904	46 313	38,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	48,4 *	34 853	46 498	38,2
1414	Réceptionnistes	50,5 *	31 429	41 841	38,3
1415	Commis des services du personnel	56,2 **	49 879	61 660	39,2
142	Commis en bureautique et en éditique	x	43 115	54 856	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	48,9 *	37 803	48 955	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	49,4 *	36 807	48 091	37,0
1432	Commis à la paye	33,9 **	40 933	54 482	36,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	35 859	44 040	36,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	36 327	44 531	36,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	39,9 *	37 297	51 753	39,1
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	38,0 **	31 608	44 816	39,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	42,8 **	42 179	57 039	39,4
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	31,3 **	41 289	56 391	38,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	55,0 **	42 242	60 355	39,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	38 753	50 281	38,4
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	10,5 *	50 825	63 530	40,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	41,7 **	37 221	49 750	37,6
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	35,9 **	31 346	42 047	39,4
7452	Manutentionnaires	39,1 **	31 346	42 047	39,4
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	20,6 **	37 951	52 452	42,4
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	40 707	61 941	39,6
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	14,7 **	37 925	55 679	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	63,8 **	29 877	37 907	39,6
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	51,9 **	32 809	43 885	39,7
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	76,1	33 737	50 432	39,0
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	84,2	42 300	67 275	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	56 689	87 323	35,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,9	61 636	85 183	35,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,5	62 303	85 628	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,5	64 299	87 787	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,6	57 173	81 104	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	74 656	96 385	36,3
2112	Chimistes	x	58 815	87 014	35,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	55 905	85 359	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	60 144	88 676	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,9	71 772	98 397	35,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	88 493	106 823	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	63 518	91 557	35,2
2151	Architectes	x	64 209	91 952	35,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	63 899	91 568	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	63 044	90 219	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	56 071	91 871	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	98,8	56 394	84 860	35,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	98,0	65 851	100 441	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	98,6	70 756	88 490	37,3
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	47 478	75 927	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	45 642	81 829	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	40 825	81 553	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	40 728	79 007	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	72,8	72 753	120 540	35,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	44 946	80 752	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,6	58 196	84 247	35,7
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	72 829	100 142	36,4
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,1	58 751	83 973	35,3
5111	Bibliothécaires	x	58 632	84 163	35,2
5113	Archivistes	x	59 828	82 437	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	58 994	78 814	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	56 884	77 268	35,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	58 782	81 885	36,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	59 965	80 423	36,9

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	55 434	76 170	38,4
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	55 422	76 074	38,4
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	49 431	58 826	37,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	41 144	49 060	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	94,1	52 173	64 483	35,7
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	57 755	74 789	34,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	63 986	82 741	37,0
122	Personnel administratif et de réglementation	99,4	48 139	61 412	36,0
1221	Agents et agentes d'administration	99,5	44 504	57 584	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	44 010	69 668	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	96,3	44 258	62 538	35,0
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	52 602	84 435	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	98,7	64 128	77 796	36,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	45 763	62 483	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,1	37 095	45 771	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,9	37 394	46 234	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	92,3	39 776	52 992	34,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	96,5	37 500	53 454	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	96,5	37 506	53 467	34,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	96,7	40 850	57 788	34,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	96,8	39 487	55 630	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	x	43 736	59 236	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	43 745	59 213	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	43 504	59 825	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	91,2	48 023	61 717	36,7
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	45 285	59 274	36,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	96,0	51 723	68 446	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,9	53 793	78 016	36,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	95,6	51 020	67 725	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	90,4	56 803	71 973	35,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,1	51 821	68 490	35,7
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	72 651	86 697	38,8
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	84 439	98 311	36,3
228	Personnel technique en informatique	98,3	42 148	58 321	35,2

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 436	57 082	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	36 096	45 932	36,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	41 469	57 349	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	99,3	44 234	58 437	35,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,8	40 915	57 869	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,8	40 921	57 906	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,4	46 501	61 616	37,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,5	48 056	62 181	36,0
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	92,2	40 273	56 156	35,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	93,4	39 528	55 229	35,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	48 090	83 135	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	94,3	64 852	80 085	38,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	59 706	75 332	36,8
6321	Chefs	x	61 592	77 069	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	67 177	86 573	38,2
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	14,3	47 503	63 693	38,9
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	15,3 *	48 987	72 056	37,4
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	12,5	46 974	60 363	39,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	7,7	45 113	60 825	39,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	10,3 *	45 449	57 684	39,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	14,9	47 384	60 420	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	13,3	44 878	56 482	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	13,5	44 733	56 254	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	70,2	69 210	89 409	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	93,3	69 354	91 743	38,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	71 016	89 967	38,5
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	x	52 697	71 244	35,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	67 920	87 391	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	17,6	51 299	65 321	39,6
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	14,0	48 658	60 631	38,9

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	25,7	52 789	66 826	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	9,5	* 49 219	67 553	38,3
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	10,2	* 49 019	67 546	38,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	12,6	* 41 095	54 478	39,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	x	40 996	54 273	39,0
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	75,7	35 774	43 390	35,9
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	33 727	40 494	35,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	75 010	93 351	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	63,5	54 031	80 989	37,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,0	37 531	44 049	35,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,2	37 579	44 055	35,4
1414	Réceptionnistes	90,9	34 650	40 108	35,0
1415	Commis des services du personnel	92,9	39 727	53 397	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	x	36 987	45 268	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	91,5	39 752	50 635	34,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	86,9	40 637	52 413	34,5
1432	Commis à la paye	83,2	43 159	55 521	34,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	38 052	49 032	35,3
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	95,6	35 332	45 322	34,6
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	34 813	44 371	34,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	39 591	54 180	34,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	41 065	52 075	39,0
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	41 218	50 166	38,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	67,7	40 428	50 182	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	38 687	46 752	36,8
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	71,9	36 714	43 494	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	41 894	54 448	36,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	89,6	41 640	52 616	35,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	86,3	44 847	58 751	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	49 277	62 528	37,2
341	Personnel de soutien des services de santé	x	36 718	40 385	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	35 284	38 954	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	53,2	44 358	58 363	39,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	96,9	41 456	53 042	35,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	96,7	41 466	53 199	34,9
656	Autre personnel des services personnels	x	37 086	46 676	36,3
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	8,0	46 450	62 997	38,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	x	41 715	51 894	38,8
7452	Manutentionnaires	x	39 606	49 174	38,5

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	x	41 366	52 409	38,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	41 279	50 808	38,5
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	11,9	48 243	66 869	38,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	85,1	37 605	43 907	36,1
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	36 986	42 538	35,7

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*.

Tableau 2.3.9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	68 172	94 152	34,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97,7	63 485	89 047	35,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	70 267	92 219	36,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	59 017	90 949	34,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	55 336	81 846	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	67 168	98 919	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	63 075	92 100	34,8
2151	Architectes	x	63 033	94 732	34,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	63 432	91 361	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	68 298	96 552	34,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	59 607	86 112	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	53 423	71 368	34,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	55 277	75 728	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	61 235	113 786	34,9
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,8	60 856	85 735	35,1
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	62 461	85 338	34,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,7	60 124	86 503	35,0
5111	Bibliothécaires	x	60 551	87 134	35,0
5113	Archivistes	x	57 462	80 832	34,8
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	95,5	63 118	80 822	35,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	61 282	78 702	36,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	87,6	57 510	75 723	34,6
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	64 205	81 824	34,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	67 159	84 697	36,8
122	Personnel administratif et de réglementation	x	52 173	71 595	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	x	48 844	65 537	34,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	58 035	81 657	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	91,2	46 804	62 553	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	91,7	54 378	73 247	35,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	85,6	42 042	55 697	34,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	85,2	42 187	55 785	34,6
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	90,2	40 249	54 656	34,4

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	65,3	42 327	55 363	34,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	91,0	49 767	68 161	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	87,9	47 423	62 574	34,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	83,4	53 581	71 688	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,6	51 746	69 292	34,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	90,9	50 559	67 398	34,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	96,6	49 553	70 834	34,9
228	Personnel technique en informatique	x	48 180	65 395	34,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	48 657	64 053	34,8
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	47 758	62 887	34,4
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	77,3	43 390	78 860	38,4
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	76,7	42 953	80 325	36,7
4312	Pompiers et pompières	78,3	44 155	76 296	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	86,3	44 184	59 199	34,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	86,2	44 214	59 201	34,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	48 042	62 885	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	81,4	48 490	66 363	35,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	80,8	48 005	65 747	35,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	65 856	83 583	37,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	57 748	73 434	35,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94,7	72 181	90 159	39,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	19,0	48 015	63 103	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	21,0	53 244	67 310	39,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	14,4	49 604	63 908	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	21,2	49 579	64 095	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	96,8	71 606	90 641	38,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	73 995	93 318	38,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	29,5	52 701	66 745	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	30,2*	54 013	67 303	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	19,0	49 739	65 184	39,9
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	19,1	49 642	65 209	39,8

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	72 082	91 723	38,4
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	57,0	52 637	66 761	40,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	92,8	37 191	51 205	34,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	94,5	37 180	51 185	34,8
1414	Réceptionnistes	69,4	35 132	46 585	34,8
1415	Commis des services du personnel	x	39 782	57 726	34,1
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 377	52 824	34,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,7	41 396	55 502	34,2
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	88,5	41 450	55 257	34,2
1432	Commis à la paye	x	41 349	55 905	34,6
1435	Agents et agentes de recouvrement	38,2 *	40 886	58 595	33,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	91,3	34 413	46 829	34,3
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	91,1	33 622	45 604	34,2
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	39 755	55 143	34,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	80,3	45 015	60 234	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	73,4	44 411	58 743	36,7
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	42 715	56 168	36,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	83,2	45 333	61 038	36,4
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	87,8	48 447	61 928	35,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	90,8	42 479	57 306	35,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	x	44 802	59 729	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	15,2	41 274	54 992	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	42 540	52 315	38,7
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	26,8	48 284	61 091	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	48 708	61 247	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	56 425	86 938	34,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	54 786	85 129	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	56 587	88 816	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	55 881	86 608	34,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	52 401	81 016	34,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	48 321	67 775	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	57 430	90 772	34,8
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	60 298	90 280	34,7
2151	Architectes	x	60 972	89 813	34,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	57 245	88 547	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 641	78 657	34,4
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	53 017	80 121	34,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	65 108	89 120	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	75 967	121 761	34,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	52 569	84 748	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	53 765	82 540	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	54 024	86 705	35,0
5111	Bibliothécaires	x	53 849	87 066	35,0
5113	Archivistes	x	55 866	83 970	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	51 425	78 852	34,3
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	53 892	81 080	34,6
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	54 653	80 929	34,6
Formation collégiale					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	57 502	75 527	34,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	53 243	70 165	34,7
122	Personnel administratif et de réglementation	x	45 561	64 155	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	44 032	61 921	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	54 715	76 304	34,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	47 308	63 627	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	x	51 406	77 741	34,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	40 531	51 446	34,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	40 519	51 439	34,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	43 011	57 225	34,9
221	Personnel technique des sciences physiques	x	47 342	62 832	35,1

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	47 410	62 893	35,1
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	48 253	64 167	37,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	49 218	65 758	35,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	47 499	60 899	35,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	47 135	62 442	36,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	50 783	71 159	35,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	49 920	69 482	35,4
228	Personnel technique en informatique	x	46 904	62 024	35,7
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	45 488	60 509	35,1
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	43 998	58 702	34,7
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	43 955	58 648	34,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	43 711	61 417	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	49 717	70 078	34,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	52 464	75 424	36,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	50 775	70 510	35,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	57 609	83 477	36,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	x	46 105	60 209	38,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	45 445	57 174	38,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	x	41 442	51 820	38,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	40 971	51 120	38,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	47 000	59 530	38,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	45 592	57 285	38,9
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	43 929	54 056	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	43 781	54 158	38,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	39 780	50 134	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	39 839	50 401	34,6
1414	Réceptionnistes	x	39 537	46 986	34,9
1415	Commis des services du personnel	x	39 033	50 056	34,7
142	Commis en bureautique et en éditique	x	40 632	47 678	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	38 767	49 457	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	38 659	49 441	34,4

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1432	Commis à la paye	x	40 573	49 929	34,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	37 046	43 602	36,4
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	38 851	47 138	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	38 920	46 694	36,0
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	39 106	47 523	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	38 355	46 814	35,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	38 087	47 267	34,6
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	39 776	46 890	38,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 752	45 207	36,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	38 513	45 229	36,6

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	84 023	107 838	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	78 627	85 872	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	75 678	84 488	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	81 828	88 499	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	76 867	83 022	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	82 301	99 794	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	80 034	95 186	37,5
2112	Chimistes	100,0	72 371	93 385	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	82 484	104 122	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	102 529	126 715	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	79 199	105 163	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	79 152	105 285	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	92 416	108 235	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	89 550	105 142	37,5
2151	Architectes	100,0	92 656	107 705	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	84 890	101 296	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	72 455	89 754	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	75 827	84 945	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	77 921	92 434	37,5
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	61 651	105 071	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	84,9	43 484	64 542	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	99 865	134 856	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	68 859	87 786	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	79 209	91 670	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	83 508	102 083	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	68 887	77 274	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	66 987	76 143	37,5
5113	Archivistes	100,0	70 693	78 349	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	64 849	84 132	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	59 819	65 794	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	58 022	63 054	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	70 740	80 849	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	58 270	63 983	37,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	45 348	49 075	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	61 107	71 005	37,5

Tableau 2.3.11 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	52 565	63 955	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	67 379	81 974	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,5	65 043	78 435	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	92,7	74 220	85 895	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	73 185	86 475	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	71 207	82 428	38,9
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	92 802	108 072	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	65 635	72 800	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	68 865	76 674	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	55 179	72 015	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	42 755	48 136	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	59 861	69 738	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	62 636	70 873	37,5
4312	Pompiers et pompières	82,9	68 838	78 050	40,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	50 699	58 937	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	59 536	67 949	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	47 961	51 836	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	58 444	73 786	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	46 042	77 400	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,9	46 535	76 465	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,8	51 258	80 044	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	42 220	73 672	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	99,9	42 816	73 202	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	54 662	83 657	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	65 674	90 950	35,0
2112	Chimistes	100,0	54 791	85 641	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	45 085	76 091	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	44 066	74 890	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	47 445	78 607	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	42 682	73 944	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	55 973	83 816	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	41 567	78 787	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	47 370	77 833	35,0
2151	Architectes	100,0	48 301	78 231	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	46 552	77 484	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	52 521	88 517	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	46 191	77 690	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	47 249	75 897	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	45 498	81 811	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	36 733	50 749	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	39 963	81 412	...
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	40 613	78 974	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	41 624	78 282	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	60,7	61 088	115 335	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	43 369	80 277	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	46 884	78 439	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	42 297	78 129	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	62 108	85 838	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	40 860	62 574	35,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	100,0	39 716	46 774	35,0
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	39 471	46 544	35,0
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	100,0	42 938	49 792	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	37 743	55 713	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	36 096	52 848	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	42 580	68 553	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	38 946	53 759	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	52 450	77 381	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	41 421	55 536	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	35 189	42 574	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	35 261	42 685	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	35 942	47 210	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	34 846	41 932	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	35 006	51 963	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	35 034	52 002	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	44 924	68 814	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	100,0	33 841	50 735	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	40 278	52 315	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	40 365	52 340	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	38 062	51 671	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,7	41 592	54 531	36,3
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	39 017	52 007	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	39 205	52 106	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,8	40 139	56 739	37,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	39 757	52 517	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	39 296	52 276	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	71 159	83 350	35,7
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	75 658	88 063	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	39 501	55 534	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	40 298	56 974	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	41 008	59 973	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	40 981	57 278	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	36 061	45 897	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	38 401	56 104	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	40 295	53 038	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	41 015	56 996	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	34 605	51 000	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	47 516	58 283	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	39 225	57 551	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	33 678	50 843	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,1	36 645	51 317	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,6	35 995	51 101	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	90,4	58 058	75 558	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	50 249	66 992	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3,6	40 480	56 656	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	40 480	56 656	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	13,6	54 319	71 480	39,9
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	38 438	51 479	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	81,0	32 407	38 578	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	32 407	38 578	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	34 109	39 724	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	34 132	39 792	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	32 715	35 362	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	34 739	42 331	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	35 229	42 350	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	36 033	45 548	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'heures	96,7	35 135	41 366	35,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	95,8	33 779	38 400	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	41 661	51 521	37,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	33 841	50 735	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,8	36 749	40 358	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	35 284	38 954	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	44 391	60 508	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	63,1	40 258	51 180	41,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	36 233	45 780	35,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	100,0	34 508	38 643	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	34 527	38 288	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017.*

Tableau 2.3.13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	52 714	85 080	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	62 562	93 964	35,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	63 573	92 757	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	64 232	97 326	35,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	58 481	89 673	35,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	83 459	107 472	35,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	85 950	109 280	35,2
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	60 151	91 795	35,3
2151	Architectes	x	55 093	88 601	35,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	64 956	105 485	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	55 742	88 394	35,1
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	63 281	98 506	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 666	80 383	35,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	57 369	88 056	...
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	63,5	66 991	115 170	35,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	56 202	91 595	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	46 909	77 446	35,6
5111	Bibliothécaires	x	45 377	73 916	35,9
5113	Archivistes	x	51 055	86 791	35,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	51 852	83 840	35,8
Formation collégiale					
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	63 658	77 838	39,0
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	x	61 208	81 147	37,5
122	Personnel administratif et de réglementation	98,0	47 825	65 278	35,3
1221	Agents et agentes d'administration	x	47 890	64 892	35,5
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	51 090	79 221	35,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	98,8	42 480	62 362	35,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	49 986	79 341	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	x	58 655	83 776	35,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	42 788	54 559	36,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	43 750	55 112	35,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,0	43 826	55 100	35,2
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	42 955	56 451	34,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	37 986	53 657	35,1

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	37 877	53 533	35,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	54 797	80 219	35,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	50 716	65 896	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	62 755	93 437	36,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	66 771	104 707	35,9
228	Personnel technique en informatique	x	45 841	63 094	35,7
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	42 049	59 358	35,2
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	38 906	52 877	36,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	39 164	53 646	35,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	56 429	72 841	38,0
631	Superviseurs et superviseurs de services	x	67 399	80 751	39,7
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	x	63 861	78 021	37,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	67 897	88 963	38,5
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	68 007	89 032	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	67 353	91 096	38,7
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	68 281	87 898	39,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	5,0**	44 885	55 649	37,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	44 837	55 398	37,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	39 985	50 403	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	40 332	50 742	34,8
1414	Réceptionnistes	x	32 875	38 912	35,5
1415	Commis des services du personnel	x	40 397	54 515	35,5
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 496	48 529	35,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	93,3	39 762	49 796	34,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	41 643	51 793	34,9
1432	Commis à la paye	x	44 782	56 386	34,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	42 682	51 820	38,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41,6	47 590	59 188	36,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	58,1	44 367	55 817	35,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	42 661	53 513	35,1
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	47 811	65 015	39,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	x	44 910	57 329	35,1

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	45 401	58 249	34,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	39 775	49 226	36,9

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017*.

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.	
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.	
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
		211	Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
21701	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206 207	Professionnels/professionnelles en informatique Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206 308	Professionnels/professionnelles en informatique Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeuses et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	s.o.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404 407	Magasiniers/magasinières Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303 414	Techniciens/techniciennes en administration Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transcripteurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305 307	Techniciens/techniciennes de laboratoire Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilotes – avion d'affaires Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pompières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superviseuses des ventes - commerce de détail	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.	
6310	Superviseurs/superviseuses de services, excluant 6314	s.o.	
6314	Superviseurs/superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du fromage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506 514	Électriciens/électriciennes d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 514	Menuisiers/menuisières d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.	
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.	
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	
Formation de niveau secondaire			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403 407 409	Préposés/préposées à la photocopie Personnel de soutien en administration Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411 412	Préposés/préposées aux télécommunications Téléphonistes-réceptionnistes
1415	Commis des services du personnel	s.o.	
1416	Commis des services judiciaires	s.o.	
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1432	Commis à la paye	407	Personnel de soutien en administration
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	s.o.	
1435	Agents/agentes de recouvrement	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1512	Facteurs/factrices	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	s.o.	
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasiniers/magasinières
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407 414	Personnel de soutien en administration Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposés/préposées aux télécommunications
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	s.o.	
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle - institutions financières	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
7451	Débardeurs/débardeuses	s.o.	
7452	Manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
6621	Préposés/préposées de stations-service	s.o.	
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins	s.o.	
6623	Autre personnel assimilé des ventes	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2017

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication Résultats de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2017* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.